



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Bilan du Plan National d'Actions en faveur du Butor étoilé 2008-2012

PNA BUTOR ETOILE 2008 - 2012

Septembre 2013

LPO France

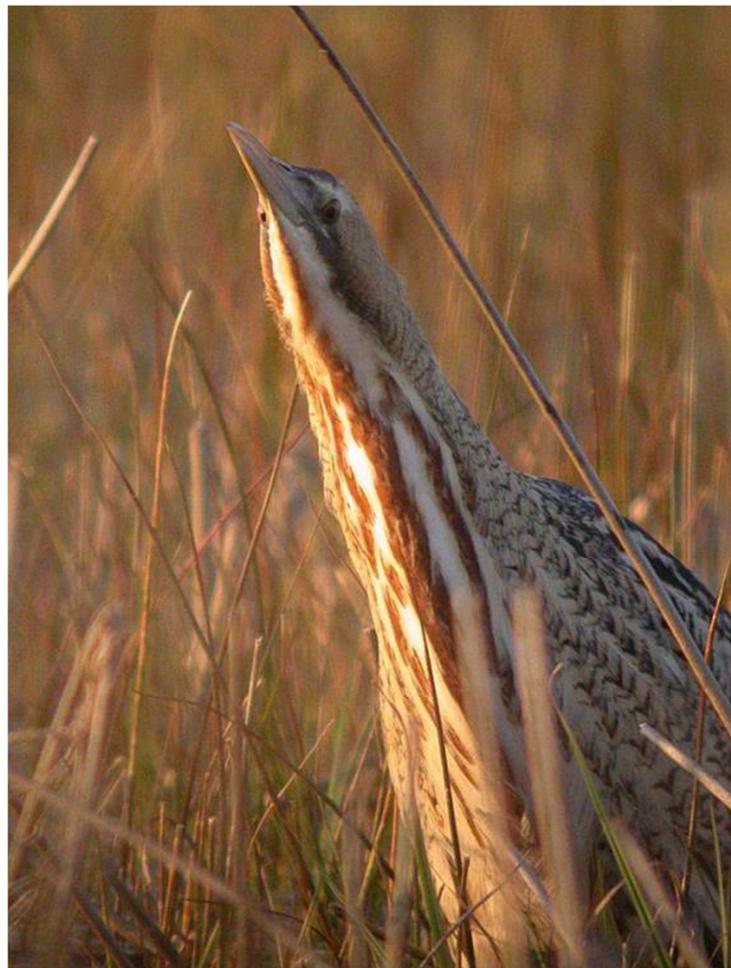
SEPN



Préserver

Protéger

Eduquer



Bilan du Plan National d'Actions en faveur du Butor étoilé 2008-2012

PNA BUTOR ETOILE 2008 - 2012

Septembre 2013

LPO France

SEPN

Rédaction

Marjorie Poitevin - LPO

Coordination

Virginie BARRET & Sylvain HUNAUT - LPO

Relecture

Bruno Dumeige – DREAL Basse-Normandie

LPO France

Siège social national LPO • Fonderies Royales • 8 rue du docteur Pujos • CS 90263 • 17305
ROCHEFORT CEDEX
Tél. 05 46 82 12 34 • Fax. 05 46 83 95 86 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr

Contenu

1 : RESUME DU PLAN NATIONAL DE RESTAURATION 2008-2012	7
2 : EVALUATION BIOLOGIQUE : L'ETAT DES POPULATIONS DE BUTOR ETOILE AU TERME DU PLAN D' ACTIONS.....	9
2.1 : Evolution récente de la distribution du Butor étoilé en France.....	9
2.2 : Distribution départementale des mâles chanteurs dénombrés	11
2.3 : Distribution des mâles chanteurs dénombrés par bio-régions.....	13
2.4 : Distribution communale des mâles chanteurs dénombrés	17
2.5 : Distribution des mâles chanteurs dans les ZPS	18
2.6 : Distribution des mâles chanteurs dans les zones protégées	22
2.7 : Conclusion sur les populations en 2012	22
3 : BILAN DES ACTIONS DE CONSERVATION REALISEES DANS LE CADRE DU PLAN D' ACTION	23
3.1 : Méthode	23
3.2 : Bilan des actions.....	24
3.2.1 : Action 1.1 : Diagnostic environnemental des roselières.....	24
3.2.2 : Action 1.2 : Intégration des enjeux Roselière et Butor étoilé dans les Documents d'objectifs Natura 2000.....	27
3.2.3 : Action 1.3 : Suivi des mesures contractuelles (MAE, contrats Natura 2000, mesures aqua-environnementales.....)	32
3.2.4 : Action 2.1 : Gestion hydraulique favorable aux roselières et au Butor étoilé	34
3.2.5 : Action 2.2 : Aménagements et ouvrages hydrauliques favorables aux roselières et au Butor étoilé.....	36
3.2.6 : Action 2.3 : Gestion environnementale des roselières par coupe du roseau.....	38
3.2.7 : Action 2.4 : Contrôle de l'atterrissement des roselières.....	40
3.2.8 : Action 2.5 : Réduction des facteurs de mortalité liés aux infrastructures.....	43
3.2.9 : Action 3.1 : Protection réglementaire de sites majeurs pour le Butor étoilé.....	44
3.2.10 : Action 3.2 : Maîtrise foncière et maîtrise d'usage à vocation environnementale.....	46
3.2.11 : Action 4.1 : Suivi des populations de Butor étoilé en période de reproduction (Mâles chanteurs).....	48
3.2.12 : Action 4.2 : Amélioration des connaissances scientifiques sur le Butor étoilé	50
3.2.13 : Action 5.1 : Animation d'un réseau de gestionnaires de sites accueillant le Butor étoilé	53
3.2.14 : Action 5.2 : Sensibilisation sur le thème du Butor étoilé et des zones humides	55
3.2.15 : Action 5.3 : Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire à la valeur des roselières	57
3.2.16: Action 5.4 : Communication du Plan de restauration national Butor étoilé	59

3.2.17 : Action 5.5 : Labellisation du roseau / éco-sigle	61
4 : ECHEANCIER DES ACTIONS AU REGARD DE L'ECHEANCIER INITIAL.....	63
5 : BILAN SUR LES PLANS D' ACTIONS REGIONAUX.....	65
6 : BILAN FINANCIER GLOBAL	66
6.1 : Résumé des montants engagés pour chaque action et objectif	67
6.2 : Détail financier par région et par action	72
7 : CONCLUSIONS	79
7.1 : Bilan des mesures de conservation.....	79
7.2 : Bilan du plan d'action Butor étoilé : 2008-2012.....	79
8 : REMERCIEMENTS.....	81
9 : LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES	82
10 : ANNEXES	83
Annexe 1 : Protocole de recensement des males chanteurs dans le cadre du Plan National de Restauration du Butor Etoilé.....	83
Annexe 2 : Fiche de description des roselières suivies pour 2012.....	86
Annexe 3 : Compte-rendu – Groupe de travail « Roselières et Butor » - lundi 2 juin 2008.....	87
Annexe 4 : Compte-rendu – Comité de pilotage n°1 – Paris – 4 juillet 2008.....	88
Annexe 5 : Compte-rendu – Comité de pilotage n°2 – Paris – 5 novembre 2008	91
Annexe 6 : Compte-rendu – Comité de pilotage n° 4 – Paris – 20 novembre 2009.....	93
Annexe 7 : Compte-rendu – Comité de pilotage n° 5 – Paris – 13 décembre 2011.....	96
Annexe 8 : Compte-rendu – Comité de pilotage n° 6 – Paris – 15 janvier 2013	113
Annexe 9 : Plaquette de présentation du plan.....	127
Annexe 10 : Plaquette « Roselière et Butor étoilé »	138
Annexe 11 : Lettre d'info n°1.....	144
Annexe 12 : Lettre d'info n°2.....	148
Annexe 13 : Programme séminaire de lancement – Arles – 5 & 6 février 2009	152
Annexe 14 : Programme séminaire de clôture – Mézières-en-Brenne – 20 & 21 octobre 2013....	153
11 : BIBLIOGRAPHIE	154

*Préambule : Le **Plan national de restauration** du Butor étoilé (2008-2012) a été établi selon la procédure relative aux plans nationaux de restauration. La dénomination de ce type de plan est actuellement les **plans nationaux d'actions** régis par la circulaire du 3 octobre 2008 complétée par la circulaire du 8 septembre 2009. Ce sont ces circulaires qui précisent les différentes phases de l'évaluation du plan à son terme. L'opérateur du plan doit établir un bilan technique des actions réalisées : tel est l'objet du présent document.*

Par convention, nous utiliserons la dénomination de « plan national d'actions » (PNA) dans tout ce document.

1 : RESUME DU PLAN NATIONAL DE RESTAURATION 2008-2012

En 2008, l'objectif général du plan est au minimum de réduire de façon notable les menaces pesant sur le Butor étoilé et ses habitats, afin de maintenir la population actuelle et d'accroître les sites favorables au Butor étoilé. Un objectif à long terme vise à atteindre les effectifs nationaux de 1970, soit 500 mâles chanteurs. Pour amorcer la reconquête du territoire national par cette espèce une première augmentation du nombre de mâles chanteurs, de l'ordre d'une cinquantaine, est attendue sur les 5 années du Plan

La stratégie nationale de conservation du Butor étoilé pendant la durée du plan devait permettre d'atteindre les deux objectifs généraux suivants :

- Au minimum, maintenir les populations actuelles de Butors étoilés
- Accroître le potentiel d'accueil (surface et qualité) des sites potentiellement favorables au Butor étoilé

Les objectifs généraux se déclinent en objectifs spécifiques :

1. Diagnostics et conseils sur la gestion des roselières conciliant présence du Butor étoilé et activités économiques,
2. Maintenir ou restaurer des habitats favorables au Butor étoilé,
3. Protéger durablement les sites majeurs pour le Butor étoilé,
4. Renforcer le suivi des populations,
5. Sensibiliser les acteurs de la gestion des roselières et le grand public et promouvoir une gestion intégrée des roselières

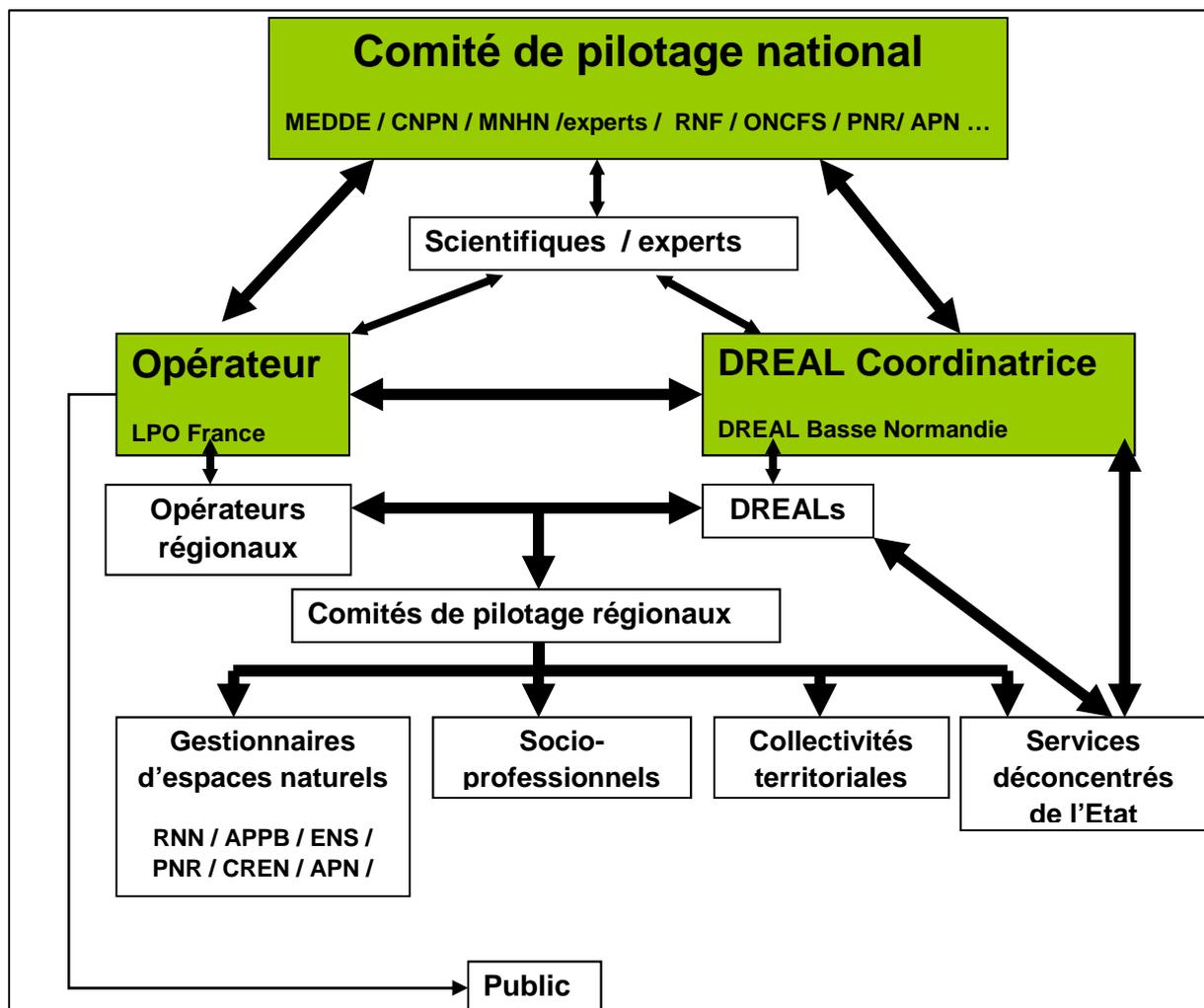
Les actions qui en découlent relèvent de trois principaux domaines : protection, étude et communication. Elles sont déclinées, pour chacun des 5 objectifs spécifiques, en fiches action.

Tableau 1 : les objectifs et les actions du plan

Actions	Objectifs	Priorité
1.1	Diagnostic environnemental des roselières	1
1.2	Intégration des enjeux Roselières et Butor étoilé dans les Docobs Natura 2000	2
1.3	Suivi des mesures contractuelles (MAE, contrats Natura 2000...)	1
2.1	Gestion hydraulique favorable aux roselières et aux Butors étoilés	1
2.2	Aménagements et ouvrages hydrauliques favorables aux roselières et aux Butors étoilés	1
2.3	Gestion environnementale des roselières par la coupe du roseau	1
2.4	Limitation de l'atterrissement des roselières	1
2.5	Réduction des facteurs de mortalité liés aux infrastructures	3
3.1	Protection réglementaire des sites majeurs pour le Butor étoilé	1

3.2	Maîtrise foncière et maîtrise d'usage à vocation environnementale	2
4.1	Suivi des populations de Butor étoilé en période de reproduction	1
4.2	Amélioration des connaissances scientifiques sur le Butor étoilé	2
5.1	Animation d'un réseau de gestionnaires de sites accueillant le Butor étoilé	1
5.2	Sensibilisation sur le thème du Butor étoilé et des zones humides	2
5.3	Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire au statut des roselières	2
5.4	Communication du Plan de restauration national Butor étoilé	1
5.5	Labellisation du roseau / éco-sigle	3

Structure du plan :



Rédacteur du plan : Sylvain Hunault et Estelle Kerbiriou – LPO France

Opérateur du plan : LPO France – Sylvain Hunault, Virginie Barret

Membres du Comité de pilotage :

Nom - Prénom	Qualité
DUMEIGE Bruno	DREAL coordinatrice
BAZ Jacques	Ministère en charge de l'écologie (MEDDE)
DEHAUDT Monique	Ministère de l'agriculture et de la pêche
HUNAULT Sylvain	Opérateur du plan, Ligue pour la protection des oiseaux France
JARRY Guy	Conseil national de la protection de la nature
SIBLET Jean-Philippe	Muséum national d'histoire naturelle
MOUGEY Thierry	Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France
PROVOST Pascal	Réserves Naturelles de France – RN Estuaire de la Seine
	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
FOUQUE Carol	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
GOUJON Roland	Agence de l'eau Seine Normandie
POULIN Brigitte	Expert scientifique Tour du Valat
MATHEVET Raphaël	Expert scientifique CNRS
BONOT Alice	LPO Aude
	Centre Ornithologique Lorrain
	Coupeurs de roseaux
	Fédération Nationale des Chasseurs
BAZIN Patrick	Conservatoire du littoral et des rivages lacustres
CAUDE Geoffroy	Délégué Général de l'Union des Ports de France

2 : EVALUATION BIOLOGIQUE : L'ETAT DES POPULATIONS DE BUTOR ETOILE AU TERME DU PLAN D' ACTIONS

2.1 : Evolution récente de la distribution du Butor étoilé en France

La situation nationale du statut du Butor étoilé a été actualisée en 2012, avec la réalisation de l'enquête nationale menée lors de la dernière année du plan national d'actions.

Il s'agit d'un dénombrement *partiel* dans la mesure où les conditions météorologiques n'ont pas permis de faire le comptage en Brière, principal bastion de la moitié nord de la France (50 chanteurs en 2008). Le bilan du dénombrement de 2012 s'élève à une fourchette de 224 - 239 mâles chanteurs (en moyenne 232), soit 100 mâles chanteurs de moins qu'en 2008. Les conditions de milieu étant toujours favorables en Brière (Matthieu Marquet, comm. pers.), si l'on prend une hypothèse de maintien des effectifs sur ce site, la baisse des effectifs au niveau national serait de 50 mâles soit 17,7 % entre 2008 et 2012.

Toutefois, il faut relativiser ce bilan en lien avec une conjoncture particulière en zone méditerranéenne, principal bastion de l'espèce. L'hiver 2011-2012 a été particulièrement rigoureux

avec une mortalité importante chez les ardéidés (Grégoire Massez, comm. pers.) suivi d'une sécheresse printanière rendant certains sites défavorables à la reproduction. Ainsi, dans le Gard, sur la RNR des étangs de Charnier-Scamandre, les effectifs recensés en 2008 totalisent 70 mâles chanteurs en 2008 contre 44 en 2012. De plus, les conditions météorologiques et plus particulièrement les températures basses observées dans le nord de la France ont eu un impact sur les mâles qui ont très peu chanté, les rendant donc moins facilement détectable lors des écoutes.

Toutefois, les comptages réalisés en 2013 sur les sites suivis chaque année sont moins pessimistes. Pour exemple, les effectifs des marais du Vigueirat reviennent en 2013 aux effectifs de 2011 (- 5 chanteurs en 2012) et la bonne hauteur des niveaux d'eau sur les étangs de la Brenne a permis d'observer une augmentation spectaculaire des effectifs en 2013 : 2 chanteurs en 2011, 5 en 2012 et 15 en 2013.

En conclusion, les actions de conservation menées en France en faveur du Butor étoilé n'ont pas enrayeré le déclin de la population nicheuse. La vision la plus optimiste conduit à considérer une stabilisation des effectifs (hors conjoncture météorologique 2012), la plus pessimiste à une baisse de quelques dizaines de chanteurs. L'objectif d'augmenter durant le plan le nombre de mâles chanteurs d'une cinquantaine (soit 382 mâles chanteurs) par rapport à 2008, n'a malheureusement pas été atteint et cette espèce reste donc dans une situation extrêmement fragile.

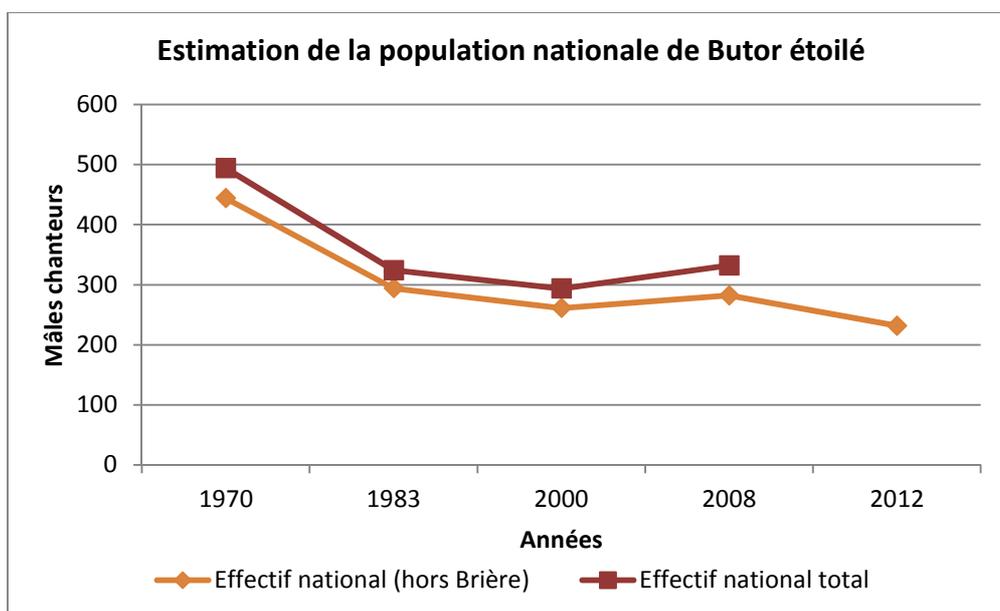


Figure 1 : estimation de la population nicheuse de Butor étoilé

Tableau 2 : nombre de mâles chanteurs de Butor étoilé en France en 1970, 1983, 2000, 2008 et 2012

	1970	1983	2000	2008	2012
Total national	494	324	294 (272 – 315)	332	232 (224 – 239)
Total national*	444	294	258 (247 – 275)	282	232 (224 – 239)

2.2 : Distribution départementale des mâles chanteurs dénombrés

Le statut du Butor étoilé a été précisé dans 23 départements (carte 1). Son absence est notée dans 2 départements par rapport à 2008 : Vendée et Aude. Quelques chanteurs ont été observés dans des départements où l'espèce était absente en 2008, mais anciennement présente : Gironde, Ain, Moselle. On peut noter la présence d'un mâle chanteur dans les Yvelines, département dans lequel un mâle avait également été détecté en 2008.

Depuis 2008, le Butor étoilé semble stable dans 2 départements (Bouches-du-Rhône et Meuse), en déclin dans 10 départements et en augmentation dans 1 (Somme). En 2012, on note une apparition dans 3 départements.

La somme des estimations départementales donne la fourchette suivante : **224 à 239 mâles chanteurs** (soit une moyenne considérée de 232 qui sera retenue pour les tendances suivantes).

Tableau 3 : distribution des effectifs français sur la période du plan 2008-2012

Département	2008	2012	Evolution (%)
Ain	0	2	-
Aude	2	0	-100
Bouches-du-Rhône	97	98	1,05
Calvados	2*	0	-
Eure	?	0	-
Gard	83	58	-30,12
Gironde	?	2	-
Hérault	15	12	-20
Indre	10	4	-60
Loire-Atlantique	50	NB	-
Manche	8	6	-25
Marne	4	3	-25
Meurthe-et-Moselle	1	0	-100
Meuse	12	11	-8,33
Moselle	0	2	-
Nord	1	2	100
Pas-de-Calais	7	4	-42,86
Pyrénées-Orientales	2	7	250

Seine-Maritime	24	15	-37,5
Yvelines	1	1	0
Somme	6	12	100
Vendée	8	0	-100
Yonne	0	0	0
Total national	333	239	15,24**

*A noter, les butors observés dans le Calvados s'intègrent dans l'ensemble des marais du Cotentin et du Bessin, site situé à cheval sur le Calvados et la Manche. Pour des raisons de simplification, tous les butors sur des sites à cheval sur Calvados et la Manche dans ces marais ont été notés dans le département de la Manche.

**ne prend pas en compte le département de Loire-Atlantique.

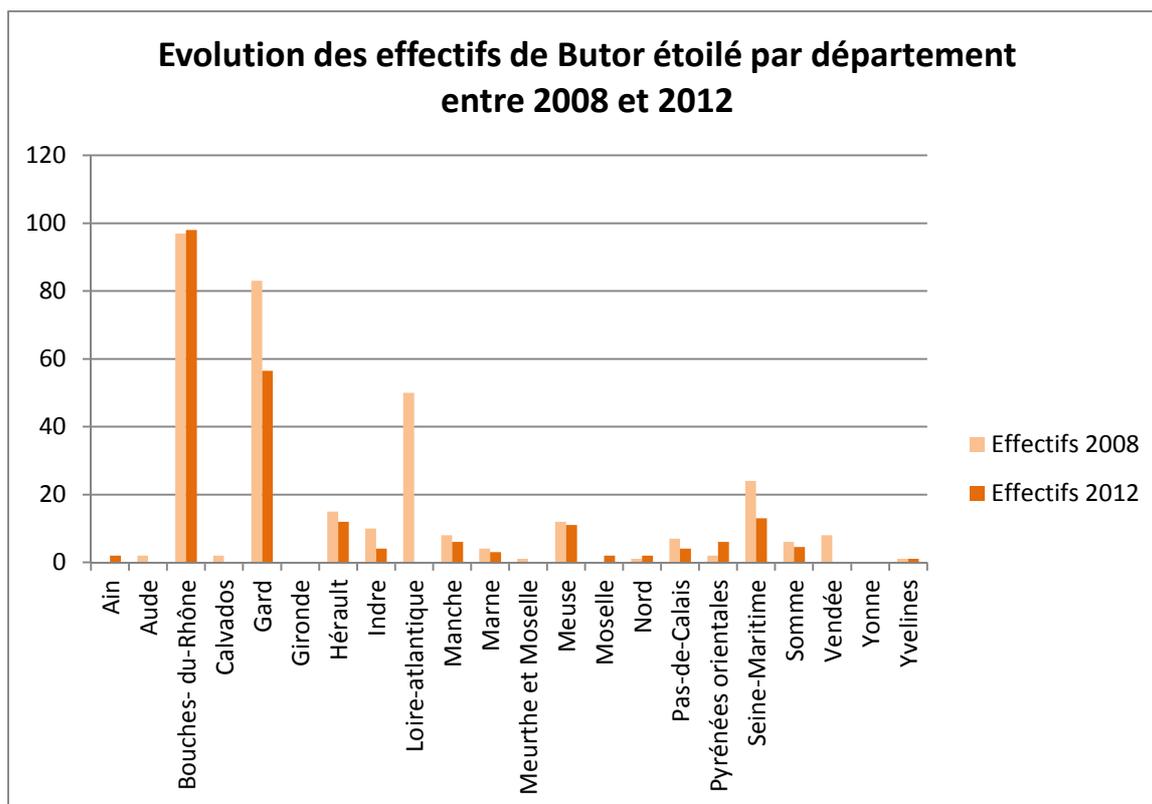


Figure 2 : évolution des effectifs de Butor par département entre 2008 et 2012

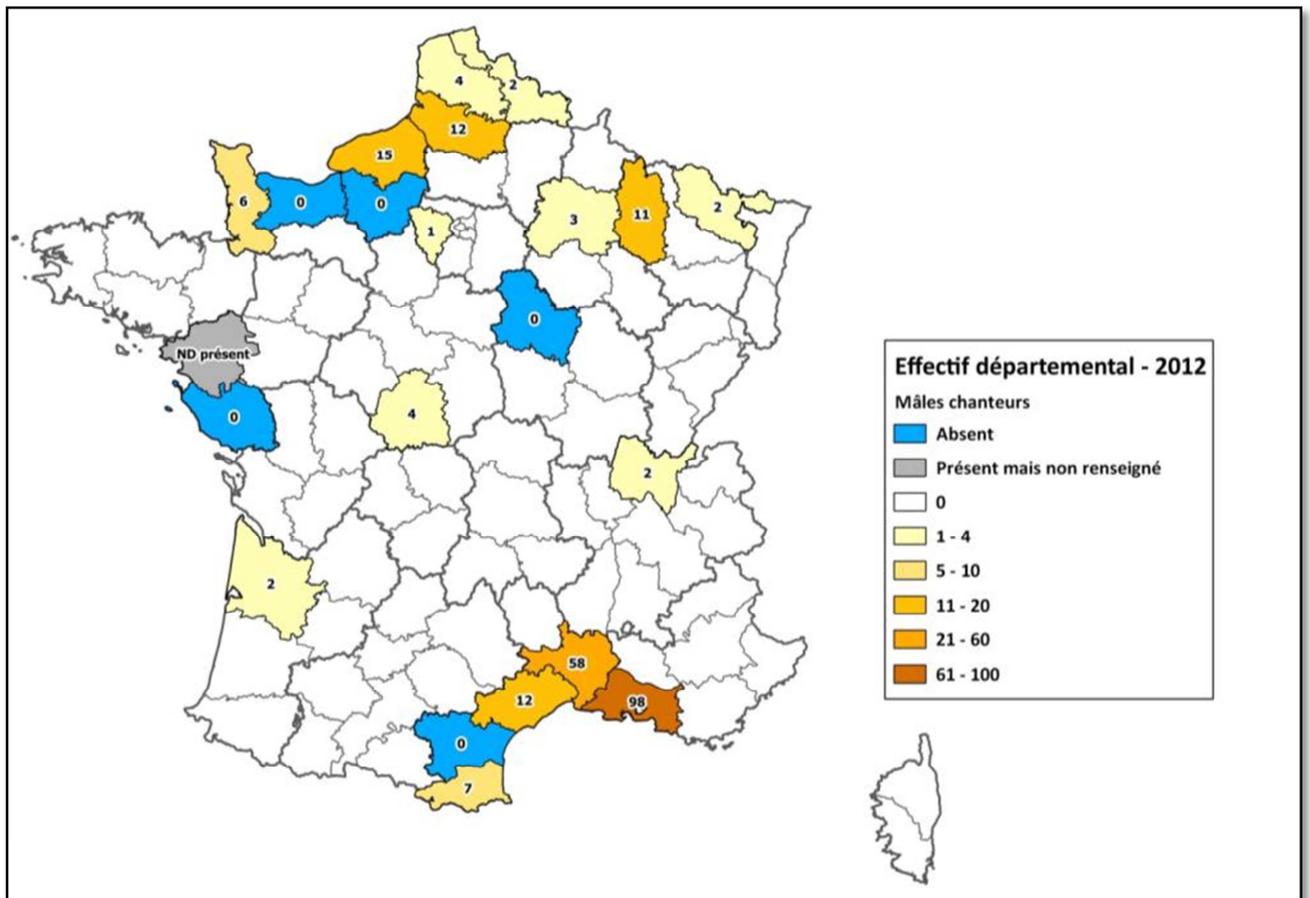


Figure 3 : distribution des effectifs départementaux de Butor étoilé dénombrés en 2012

2.3 : Distribution des mâles chanteurs dénombrés par bio-régions

Tout d'abord, il est important de noter que l'année 2012 a été marquée par une succession de conditions météorologiques particulières : vague de froid en février, déficit hydrique prononcé en mars et enfin des précipitations importantes au printemps. La météo capricieuse a notamment rendu difficile les recensements en Brière (Loire-Atlantique) ne permettant aucune estimation fiable de la population. Les effectifs nationaux sont donc amputés d'un territoire pourtant majeur pour l'espèce (50 mâles chanteur en 2008). Les résultats sont donc présentés en deux temps, une version globale et une autre prenant en compte ce non-comptage pour laquelle les données relatives à la bio-région du Centre Ouest sont amputées depuis 1970. Ces résultats seront reconnaissables par la présence du symbole *.

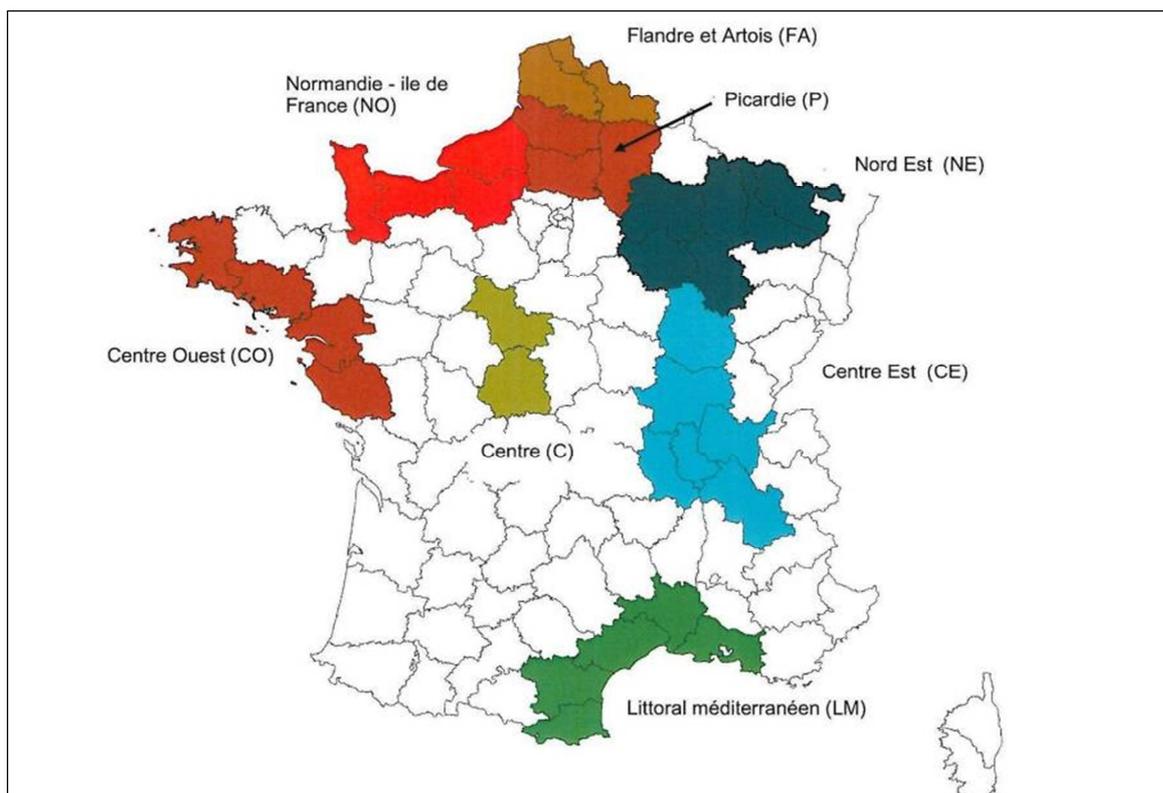


Figure 4 : localisation des différentes bio-régions

En 2000, le littoral méditerranéen accueillait 46 à 54 % de la population nicheuse de France, en 2008 ce chiffre passe à presque 60% (59.9%) (Hunault, 2009). Bien que nous ne puissions estimer la proportion de mâles chanteurs dans chaque grande région et malgré une diminution des effectifs en 2012, les résultats montrent une forte population sur le pourtour méditerranéen qui constitue le principal bastion de l'espèce.

L'importance de la Normandie dans la population française de Butor étoilé n'avait cessé de croître depuis 2000. Les effectifs représentaient en 2008 plus de 10 % de la population nicheuse en France. Cette tendance positive n'est malheureusement pas confirmée en 2012 sauf sur la RNR des marais de la Taute (Marais du Cotentin) qui retrouve son plus haut effectif avec 4 mâles chanteurs. Les conditions météorologiques particulières de cette année semblent notamment responsables. Il reste donc à espérer que ce frein n'est que ponctuel.

L'important déclin de la population du Centre observé depuis le début des années 2000 semble se poursuivre. Seul quatre mâles chanteurs ont été entendus dans les étangs du Parc Naturel Régional de la Brenne en 2013. Ces chiffres restent cependant à relativiser car ce sont entre 12 et 19 mâles chanteurs qui ont été entendus sur cette même zone en 2013. Encore une fois, les faibles effectifs observés en 2012 peuvent être en partie dû aux mauvaises conditions météo de ce printemps.

L'évolution des effectifs du centre-ouest ne peut être connue en raison de l'absence d'estimation de la population briéronne, principal territoire de l'espèce dans cette région. Sur le lac de Grand Lieu, aucun contact de mâle n'a été réalisé en 2012 (conditions météorologiques difficiles).

En Picardie, un des principaux territoires de l'espèce en 1970, la population se limite désormais à une dizaine de mâles chanteurs, localisé uniquement dans les marais arrière-littoraux picards. La dégradation des zones humides continentales est telle que les milieux ne semblent plus favorables à la nidification de l'espèce.

L'évolution de la population en Nord-Pas-de-Calais (Flandre et Artois) reste stable depuis 2008, malgré de faibles effectifs. Les surfaces en roselières ont fortement régressé en Nord-Pas-de-Calais. Il ne subsiste que quelques roselières où les enjeux écologiques sont néanmoins très bien identifiés. La gestion y est adaptée et permet le maintien d'une petite population nicheuse alors que le Butor avait initialement disparu de cette région.

En Centre-Est, le Butor étoilé semble uniquement subsisté dans l'Ain, et plus précisément dans les étangs de la Dombes. Cette présence reste néanmoins anecdotique et irrégulière dans ce territoire pourtant bien suivi.

La population du Nord-Est semble s'être stabilisée, où la majorité de ces effectifs se situe en Lorraine. Dans cette région cette stabilité est également soulignée avec néanmoins une redistribution marquée des effectifs (concentration des effectifs sur l'étang de Lachaussée et ses satellites, désertification des étangs de la ZPSZ de la Forêt de la Reine).

Des prospections standardisées n'ont pas été menées dans le département de la Gironde où la nidification du Butor n'était plus avérée depuis les années 1980 même si l'espèce semblait encore présente en nombre limité dans le nord du département jusqu'en 2000. Les bases de données de la région mentionnent la présence de deux mâles entendus une seule fois en 2012. La nidification reste néanmoins possible.

Tableau 4 : distribution des effectifs français sur la période 1970 -2012 sur les bio-régions

Régions	1970	%	1983	%	2000	%	2008	%	2012	%
Littoral méditerranéen (LM)	116	23,5	103	31,8	146	48,7	199	59,7	175	73,2
Centre-Ouest (CO)	60	12,1	36	11,1	28-44	12,3	58	17,4	ND	-
Centre (C)	55	11,1	35	10,8	32-36	12,7	10	3,0	4	1,7
Picardie (P)	105	21,3	50	15,4	17-21	6,7	6	1,8	12	5,0
Flandre et Artois (FA)	30	6,1	16	4,9	3	1,0	8	2,4	6	2,5
Centre-Est (CE)	23	4,7	6	1,9	3-7	1,7	0	0,0	2	0,8
Nord-Est (NE)	95	19,2	71	21,9	28-38	11,0	17	5,1	16	6,7
Ile-de-France - Normandie (NO)	10	2,0	7	2,2	15-20	6,0	35	10,5	22	9,2
Gironde	?	?	?	?	?	?	?	?	2	0,8
Total national	494		324		294 (272 – 315)		332		232 (224 – 239)	
Total national*	434		288		258 (244 – 271)		282		232 (224 – 239)	

Tableau 5 : évolution des effectifs de Butor étoilé entre 2000 et 2012 et entre 2008 et 2012

Régions	Evolution 2000-2012	Evolution 2008-2012
Littoral méditerranéen (LM)	19.9%	-12.1%
Centre-Ouest (CO)	-	-
Centre (C)	-88.2%	-60%
Picardie (P)	-36.8%	100%
Flandre et Artois (FA)	100%	-25%
Centre-Est (CE)	-60%	-
Nord-Est (NE)	-57.9%	-5.9%
Ile-de-France - Normandie (NO)	22.2%	-35.3%
Gironde	-	-
National	-21.1%	-30.1%
National *	-10.1%	-17.7%

Comme indiqué précédemment, les conditions climatiques particulières de 2012 ont rendu impossible les comptages en Loire-Atlantique (CO). Ainsi, en tenant compte de cela, ce ne sont donc plus que 50 mâles qui ont disparus depuis 2008*.

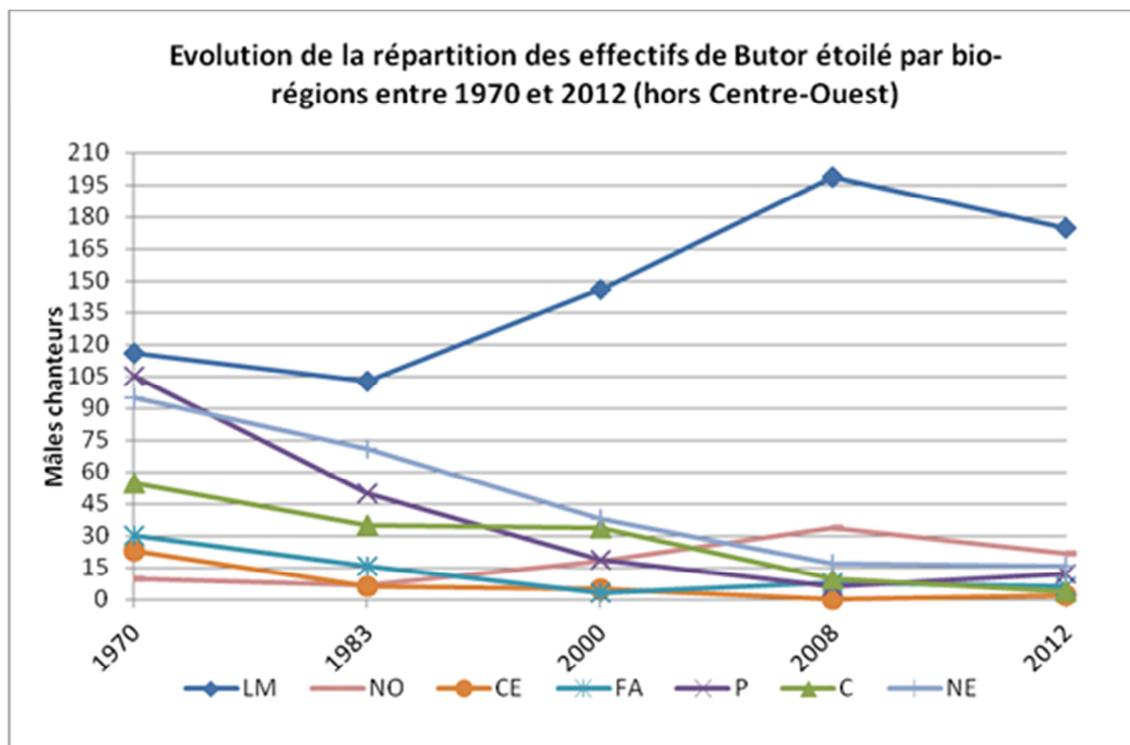


Figure 5 : évolution de la répartition des effectifs de Butor étoilé par bio-régions entre 1970 et 2012 (hors Centre-Ouest*)

L'évolution des effectifs du centre-ouest ne peut être connue en raison de l'absence d'estimation de la population briéronne, principal territoire de l'espèce dans cette région.

Cependant, malgré le fait que la tendance évolutive de la population nationale, la Brière exclue, suit fidèlement celle de l'effectif total entre 1970 et 2008, il semble que les populations de Brières se soient maintenues dans cette région car les conditions de milieu y sont toujours favorables (Matthieu Marquez, comm. pers.).

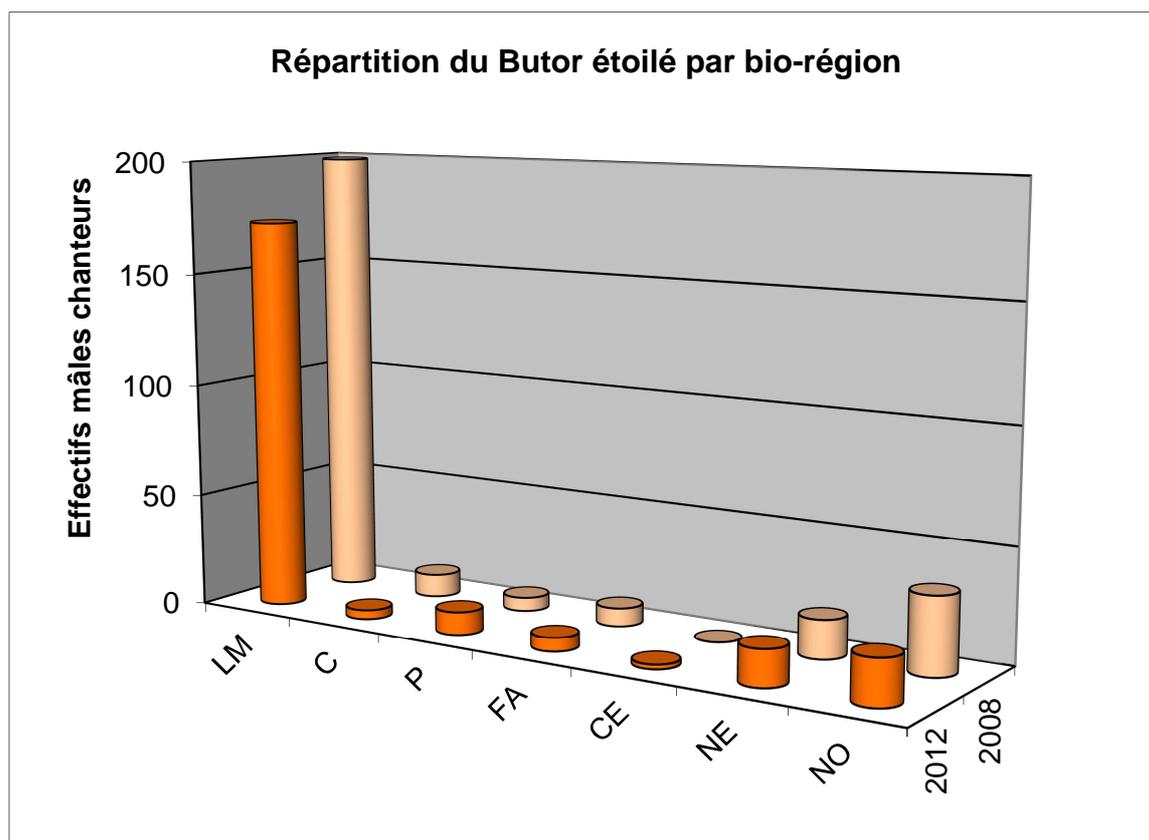


Figure 6 : évolution de la répartition du Butor étoilé par bio-région de 2008 à 2012

2.4 : Distribution communale des mâles chanteurs dénombrés

La population de mâles chanteurs est localisée sur seulement 49 communes aux termes du plan, le plus gros noyau de population se situant sur le littoral méditerranéen, et plus particulièrement en Camargue. Le second noyau se situe en Estuaire de Seine en l'absence de données en Brière.

En dehors des 3 secteurs à concentration de chanteurs, les effectifs sont dispersés sur de nombreuses communes.

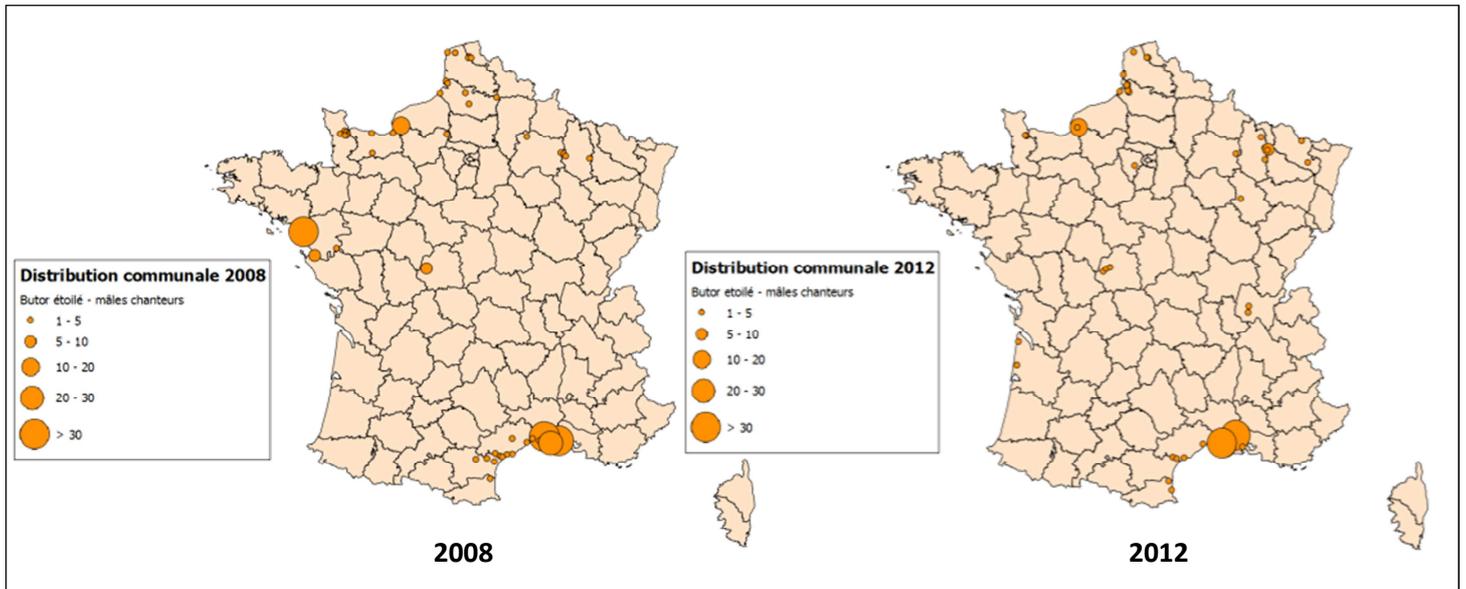


Figure 7 : distribution des effectifs communaux de mâles chanteurs en 2008 et 2012

2.5 : Distribution des mâles chanteurs dans les ZPS

En 2012, 205-215 mâles chanteurs ont été dénombrés dans 22 ZPS, soit entre 86 et 90% du total des mâles dénombrés durant l'enquête (cf. tableau 6). Le pourtour méditerranéen, et plus particulièrement la Camargue, reste de loin le site majeur. Rappelons l'absence de comptage en Brière lors de l'enquête 2012, site d'importance pour la nidification du Butor en France et classé en ZPS.

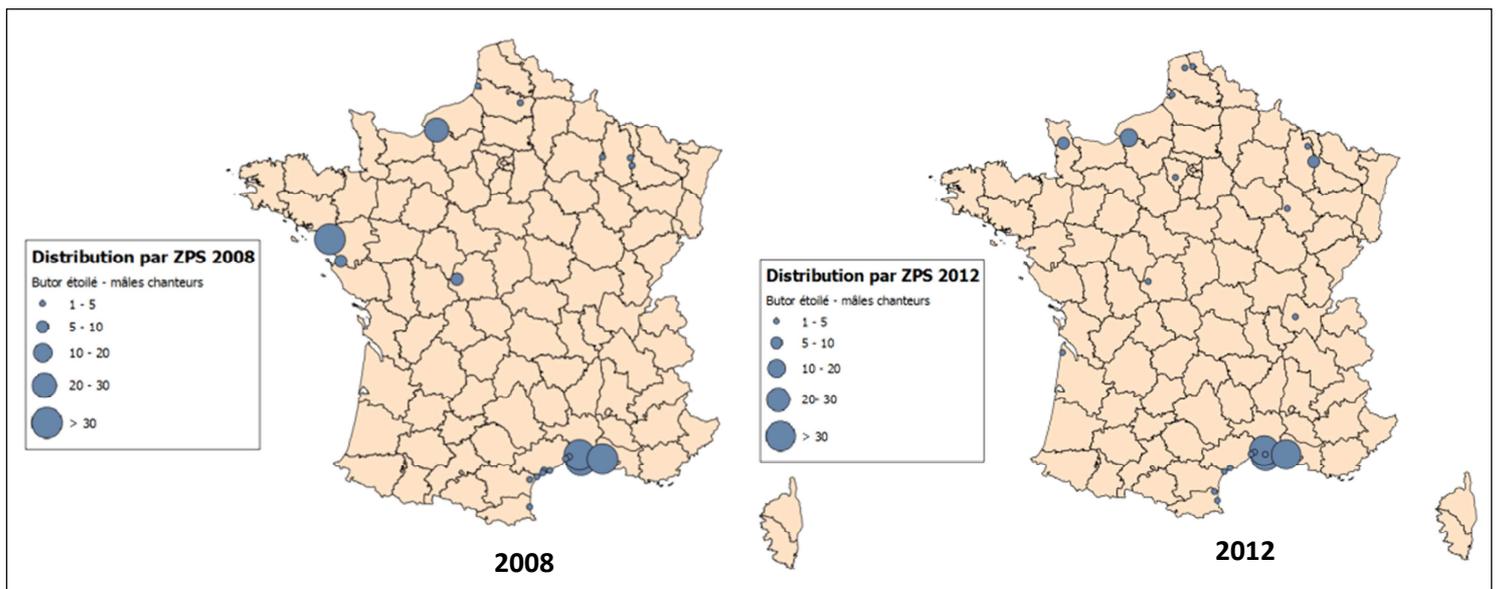


Figure 8 : distribution des effectifs de mâles chanteurs dans les ZPS en 2008 et 2012

Lors de l'enquête précédente en 2008, la présence de l'espèce avait été signalée dans 24 ZPS (cf. tableau 5), dont 10 où aucun mâle chanteur n'a été entendu en 2012. Ces zones ont donc été désertées par l'espèce alors que 8 autres ZPS ont été colonisées en 2012.

Tableau 6 : liste des ZPS où le butor a été entendu en 2008 et plus en 2012

Code ZPS	NOM
FR9112022	Est et Sud de Béziers
FR2210068	Estuaires picards : Baie de Somme et d'Authie
FR9110034	Etang du Bagnas
FR2112003	Etangs de Belval et d'Etoges
FR9112007	Etangs du Narbonnais
FR2212007	Etangs et marais du bassin de la Somme
FR4112004	Forêt humide de la Reine et Catena de Rangeval
FR5212008	Grande Brière, marais de Donges et du Brivet
FR4110007	Lac de Madine et étangs de Pannes
FR5212009	Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts

Tableau 7 : liste des nouvelles ZPS où des mâles chanteurs ont été entendus en 2012 par rapport à 2008

code ZPS	NOM
FR4110060	Etang de Lachaussée et zones voisines
FR2112009	Etangs d'Argonne
FR4112001	Forêts et zones humides du Pays de Spincourt
FR2212003	Marais arrière-littoraux Picards
FR8212016	La Dombes
FR3110083	Marais de Balançon
FR7210065	Marais du Nord Médoc
FR1112011	Massif de Rambouillet et zones humides proches

Dix-neuf sites non désignés en ZPS accueillent du Butor : 5 en Lorraine (Meuse : 4, Moselle : 2), 3 en Nord-Pas-de-Calais (Pas-de-Calais : 2, Nord : 2), 4 en Picardie (Somme : 4), 1 en PACA (Bouches-du-Rhône : 1), 1 en Aquitaine (Gironde : 1), 2 en Languedoc-Roussillon (Gard : 2) et 1 en Normandie (Seine-Maritime : 1).

Les 2 plus importantes populations de ZPS de Camargue, bien que présentant des effectifs relativement importants (53 et 56 mâles chanteurs), ont vu des populations de Butor moindre en 2012 par rapport à 2008. Il est cependant important de noter que le creux des effectifs observé en 2012 résulte certainement des mauvaises conditions météo au cours du printemps (vague de froid en février, déficit hydrique prononcé en mars et enfin des précipitations importantes au printemps) qui n'ont vraisemblablement pas permis une bonne reproduction cette année comme l'a démontré la remontée des effectifs sur les marais du Vigueirat (retour en 2013 des effectifs de 2011).

Tableau 8 : liste des ZPS accueillant du Butor en reproduction en 2008

Code ZPS	NOM	Nbre de mâles en 2008 (min-max)
FR9110108	Basse plaine de l'Aude	4 - 4
FR2510046	Basses Vallées du Cotentin et Baie des Veys	1 - 1
FR2410003	Brenne	10 - 10
FR9310019	Camargue	61 - 61
FR9112001	Camargue gardoise fluvio-lacustre	83 - 83
FR9112025	Complexe lagunaire de Canet-Saint Nazaire	0 - 1
FR9112005	Complexe lagunaire de Salses-Leucate	0 - 1
FR9112022	Est et Sud de Béziers	1 - 1
FR2310044	Estuaire et marais de la Basse Seine	24 - 24
FR2210068	Estuaires picards : Baie de Somme et d'Authie	1 - 1
FR9112016	Etang de Capestang	3 - 3
FR9112017	Etang de Mauguio	1 - 1
FR9110034	Etang du Bagnas	1 - 1
FR2112003	Etangs de Belval et d'Etoges	2 - 2
FR9112007	Etangs du Narbonnais	1 - 1
FR2212007	Etangs et marais du bassin de la Somme	0 - 1
FR9110042	Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol	2 - 2
FR4112004	Forêt humide de la Reine et Catena de Rangeval	3 - 3
FR5212008	Grande Brière, marais de Donges et du Brivet	50 - 50
FR4110007	Lac de Madine et étangs de Pannes	4 - 4
FR3112003	Marais Audomarois	5 - 5
FR5212009	Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts	5 - 8
FR9312001	Marais entre Crau et Grand Rhône	39 - 40
FR9112013	Petite Camargue laguno-marine	5 - 5
Total		306-313

Tableau 9 : listes des ZPS accueillant du Butor en reproduction en 2012

code ZPS	NOM	Nbre de mâles en 2012 (min-max)
FR9110108	Basse plaine de l'Aude	2 - 2
FR2510046	Basses Vallées du Cotentin et Baie des Veys	6 - 6
FR2410003	Brenne	4 - 4
FR9310019	Camargue	56 - 56
FR9112001	Camargue Gardoise Fluvio-Lacustre	53 - 53
FR9112025	Complexe Lagunaire de Canet-Saint-Nazaire	2 - 3
FR9112005	Complexe Lagunaire de Salses-Leucate	3 - 4
FR2310044	Estuaire et marais de la Basse Seine	10 - 14
FR9112016	Etang de Capestang	5 - 5
FR4110060	Etang de Lachaussée et zones voisines	7 - 7
FR9112017	Etang de Mauguio	3 - 3
FR2112009	Etangs d'Argonne	2 - 2
FR9110042	Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol	2 - 2

FR4112001	Forêts et zones humides du Pays de Spincourt	1 - 1
FR2212003	Marais arrière-littoraux Picards	2 - 2
FR8212016	La Dombes	1 - 3
FR3112003	Marais Audomarois	1 - 1
FR3110083	Marais de Balançon	1 - 1
FR7210065	Marais du Nord Médoc	0 - 1
FR9312001	Marais entre Crau et Grand Rhône	41 - 41
FR1112011	Massif de Rambouillet et zones humides proches	1 - 1
FR9112013	Petite Camargue Laguno-Marine	2 - 3
Total		205-215

19 sites non classées en ZPS accueillent également du Butor en reproduction pour un total de mâles chanteurs allant de 19 à 24 individus.

Tableau 10 : liste des sites non désignés en ZPS accueillant des mâles chanteurs de Butor

Nom	Département	Commune	Nbre de mâles en 2012 (min-max)
Etang de Refure	Meuse	Bouconville-sur-Madt	1 - 1
Etang de Wargévaux	Meuse	Bouconville-sur-Madt	1 - 1
Marais de Cambron	Somme	Cambron	1 - 1
Ferme Lambert	Pas-de-Calais	Clairmarais	1 - 1
Grand Etang de Doncourt	Meuse	Doncourt-aux-Templiers	1 - 1
Etang de Roussi Pré	Marne	Epense	1 - 1
Les grands Paluds	Bouches du Rhône	Fos-sur-Mer	1 - 1
Carrière de Freyming-Merlebach	Moselle	Freyming-Merlebach	1 - 1
Bassins de Grand Laviers	Somme	Grand-Laviers	1 - 1
Marais de Guînes	Pas-de-Calais	Guînes	1 - 1
Maille E037N643	Gironde	Lacanau	0 - 1
Le Croquart	Nord	Noordpeene	1 - 1
Le Schoubrouck	Nord	Noordpeene	1 - 1
Basse vallée de la Somme	Somme	Port-le-Grand	3 - 5
Etang du Stock	Moselle	Rhodes	1 - 1
Marais de l'Espeyran	Gard	Saint-Gilles	0 - 1
V12	Seine-Maritime	Sandouville	1 - 1
La Tortue	Gard	Vauvert	0 - 1
Hable d'ault	Somme	Woignarue	2 - 2
Total			19 - 24

2.6 : Distribution des mâles chanteurs dans les zones protégées

Comme nous l'avons vu précédemment, une grande majorité des mâles chanteurs se localise dans des zones de protection spéciales. En outre, 46% sont cantonnés dans un parc naturel régional et un peu plus d'un quart en réserve naturelle nationale ou régionale.

Tableau 11 : distribution des mâles chanteurs dans les zones protégées en 2012

	Effectifs		Pourcentage
	Min	Max	
ZPS	205	215	91%
PNR	106	106	46%
RNN/RNR	61	65	27%

2.7 : Conclusion sur les populations en 2012

L'enquête de 2012, avec l'utilisation d'une méthode standardisée de comptage des mâles identique à celle utilisée lors de la précédente enquête, a rendu possible l'harmonisation des données et la comparaison des données entre ces 2 enquêtes. Diverses constatations ressortent de cette comparaison.

En Aquitaine, le butor semble avoir fait une réapparition timide avec la localisation de 2 mâles chanteurs en 2012. Cependant ces observations restent anecdotiques et le statut du Butor y sera à préciser dans les années à venir.

Les bastions de l'Estuaire de la Seine et la Petite Camargue Gardoise ont vu leur population diminuer. L'espèce semble avoir déserté le Lac de Grand Lieu (durant la PNA, à un chanteur ponctuel près, mais au moins 1 mâles chanteurs présent en 2013, com pers J.M. Gillier) et le Marais Breton et ne devient qu'un nicheur occasionnel dans le Calvados et l'Aude. Seules les populations des Bouches-du-Rhône et de la Baie de Somme se maintiennent relativement.

On observe depuis maintenant plusieurs années une concentration de l'espèce vers le littoral méditerranéen qui concentrait en 2012 plus de 70% de la population nationale de mâles chanteurs. Parallèlement, un déclin important est observé dans les étangs piscicoles intérieurs. Diverses études ont été menées afin de connaître les causes de ce déclin. Il en ressort, que, contrairement au littoral méditerranéen où le facteur principal pour l'installation du Butor est la superficie de la roselière (>45 ha), les niveaux d'eau supérieur à 10 cm (POULIN, 2012 ; LAMANICHE, 2010) semblent être un des critères déterminant de la présence des butors sur les étangs intérieurs. Ainsi, la faible pluviométrie printanière de ces dernières années pourrait donc en partie expliquer cette quasi-disparition. Les dénombrements effectués en 2013 en Brenne viennent soutenir cette explication. La population de mâles chanteurs y est estimée à 12 à 19 sur le département et, parallèlement, est constatée une importante pluviométrie d'octobre 2012 à juin 2013 (+25% par rapport à la moyenne enregistrée ces 30 dernières années) (VAN INGEN, 2013). De ce fait la majorité des étangs de Brenne étaient

convenablement remplis en février, lors de l'installation des Butors ce qui peut expliquer la relative abondance de l'espèce en Brenne cette année.

Concernant les conditions météorologiques, l'année 2012 a été marquée par une succession de phénomènes particuliers : vague de froid en février, déficit hydrique prononcé en mars et enfin des précipitations importantes au printemps. La météo capricieuse a notamment rendu difficile les recensements en Brière ne permettant aucune estimation fiable de la population. Les effectifs nationaux sont donc amputés d'un territoire pourtant majeur pour l'espèce (50 mâles chanteur en 2008).

Après un léger rebond des effectifs en 2008, la tendance nationale de la population nicheuse est raisonnablement stable ou en léger déficit de quelques dizaines de chanteurs.

Les mâles chanteurs contactés se situent en majorité dans les ZPS (environ 90%). Les enjeux de ces espaces sont donc pris en compte et font l'objet de plan de gestion adapté. Néanmoins, cette prise en compte n'a pas été suffisante afin d'enrayer le déclin de l'espèce. La mise en œuvre de ces actions de gestion reste sur un engagement volontaire des propriétaires et des gestionnaires. La mise en place de protection réglementaire forte et l'acquisition d'espaces en vue d'une gestion compatible avec la conservation des populations nicheuses de Butor étoilé est engagée dans de nombreuses régions et doit être poursuivies afin de maintenir des noyaux de populations viables.

3 : BILAN DES ACTIONS DE CONSERVATION REALISEES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION

3.1 : Méthode

Le bilan du plan national de restauration vise à inventorier et quantifier les actions mises en place en faveur du Butor étoilé en France depuis le démarrage du plan, selon le canevas proposé dans le cahier des charges pour la réalisation du bilan technique et financier d'un plan national de restauration.

Le présent bilan fait la synthèse des informations recueillies sur les actions mises en place dans chacune des régions occupées par le Butor. Il se décline selon les 5 objectifs du plan. Il porte essentiellement sur les résultats de l'enquête menée par la LPO France au moyen d'un tableau Excel soumis à une vingtaine de structures concernées par les suivis ou la protection du butor (coordinateurs locaux et DREAL concernées) et mise à jour avec les informations transmises depuis.

Le bilan financier a également été réalisé sur la base des informations disponibles. Il mentionne les montants engagés, les financeurs impliqués, ainsi que les actions réalisées de manière bénévole par les adhérents des associations, mais ces informations ne sont pas exhaustives. Les montants renseignés tiennent compte des actions directement engagées dans le cadre du PNA Butor et qui bénéficient directement au Butor, mais également d'autres actions entreprises durant la période 2008-2012 dans un cadre plus global mais bénéficiant au Butor. Enfin, les informations disponibles ne

nous permettent pas de séparer la part des financements spécifiquement dédiés au PNA butor de celle bénéficiant à d'autres espèces ou habitat.

Enfin, le bilan humain est estimé à partir des informations renseignées par les structures concernées et n'est en aucun cas exhaustif.

3.2 : Bilan des actions

3.2.1 : Action 1.1 : Diagnostic environnemental des roselières

3.2.1.1 : Présentation de l'action

Objectif dans lequel s'inscrit l'action : Objectif 1 : Diagnostics et conseils sur la gestion des roselières conciliant présence du Butor étoilé et activités économiques

Domaine : Etude

Numéro de l'action : 1.1

Intitulé de l'action : Diagnostic environnemental des roselières

Degré de priorité : 1

Description :

- Réalisation d'un diagnostic de la roselière
- Diagnostic de la gestion hydraulique
- Diagnostic du fonctionnement hydraulique (ouvrages, canaux...)
- Identification des acteurs et des usages
- Diagnostic biologique
- Diagnostic de l'état de la roselière : structuration et état des lieux des différents massifs ; si dégradation de l'habitat indiquer son origine (atterrissement, fauche trop importante, rongeurs)
- Mise en évidence des principaux points négatifs à la présence du Butor étoilé en reproduction et en hivernage

3.2.1.2 : Evaluation de la mise en œuvre de l'action

Résultats obtenus

- 87 roselières diagnostiquées
- Plus de 6400 hectares
- Butor présent sur 24 % des sites diagnostiqués

Une importante phase de diagnostic de l'habitat principal du butor s'est déroulée notamment en 2010 et 2011 sur les sites majeurs de l'espèce. 4 journées de formation au diagnostic de roselières intitulée : 'Formation sur l'analyse des données des diagnostics environnementaux conduits en 2010-2011 dans le cadre du PNR Butor étoilé' ont été organisées les 1 (Camargue) et 21 (Paris) avril 2010 ainsi que le 21 avril 2011 et le 8 février 2012 à Arles, par Brigitte Poulin du centre de recherche de la Tour du Valat.

Au total une cinquantaine de personnes ont bénéficié de cette formation qu'ils ont mis à profit dans la réalisation de 87 diagnostics répartis sur 7 régions et 22 départements.

D'autres diagnostics ont été réalisés en amont ou en aval de ces formations. Une synthèse réalisée par Brigitte Poulin dans la cadre du PNA reprend ces études, détermine les facteurs expliquant la présence de Butor, hiérarchise les sites à enjeux et propose les orientations de gestion à mettre en œuvre pour augmenter la capacité d'accueil de ces habitats.

Référence : Poulin B., 2012. Synthèse et analyse des diagnostics environnementaux des roselières réalisés en France en 2010-2011 dans le cadre du PNA Butor étoilé. Centre de recherche Tour du Valat, DREAL Basse-Normandie, 46p.

Résumé : *Quelques 87 sites de roselières (dont 24% accueillant du butor) répartis sur 7 régions et 15 départements en France ont fait l'objet d'un diagnostic environnemental selon un protocole unique et standardisé en 2010 et 2011. L'objectif de cette démarche était d'établir les priorités en terme d'actions de restauration devant être mise en œuvre afin d'augmenter les effectifs nationaux de butors étoilés. Les données qualitatives (statut de protection, statut foncier, fonctionnement hydraulique, qualité de l'eau) et quantitatives (superficie en roselière, niveaux d'eau, structure végétale, composition floristique) récoltées sur les sites ont été mises en relation avec la présence/absence du butor afin d'identifier les facteurs déterminants dans la sélection des sites par l'espèce et de hiérarchiser les sites à restaurer en priorité compte-tenu de leur potentiel d'accueil pour le butor étoilé.*

Parmi les facteurs déterminants expliquant la présence de butor, les données ont permis d'identifier une valeur seuil de 45 ha pour les superficies en roselières sur le littoral méditerranéen. Il apparaît également que dans les zones fortement urbanisées ou industrialisées, la roselière doit faire au moins 100 ha pour abriter du butor, comparativement à 25 ha pour les zones de type résidentielles. Pour la zone continentale, où peu d'informations sur l'écologie du butor étoilé étaient disponibles, il s'avère que les étangs piscicoles accueillant l'espèce sont caractérisés par une couverture homogène de roseaux, l'absence de lentilles d'eau, un niveau d'eau de 20-30 cm et une épaisseur de litière de 6 -10 cm. Plus globalement, il apparaît que le principal frein à l'expansion des effectifs de butors dans cette région est la superficie extrêmement réduite des roselières, alors que la cause du déclin est probablement liée à leur atterrissement combiné au déficit pluviométrique de ces dernières années.

Concernant la hiérarchisation des sites pour la mise en œuvre d'actions de restauration

susceptibles de contribuer significativement à une augmentation des effectifs de butors étoilés sur le territoire national, la méthode utilisée a permis d'identifier quatre sites prioritaires.

Ces derniers sont l'étang de Belval en Champagne-Ardenne pour la zone continentale, la Grande Noë en Haute-Normandie pour la zone nord, et pour le littoral méditerranéen l'étang de Capestang (Hérault) et le Domaine de la Musette (Gard). Plus globalement, sur la base de l'ensemble des diagnostics environnementaux réalisés, deux types d'actions de restauration apparaissent prioritaires : (1) l'amélioration des capacités d'accueil des

grandes roselières où la densité des butors est actuellement faible et (2) l'amélioration des capacités d'accueil des petites roselières en modifiant les calendriers de mises en eau ou les niveaux d'eau en période de reproduction.

En plus de l'analyse des diagnostics réalisés par Brigitte Poulin, un certain nombre d'études relatives aux roselières ont eu lieu dans le cadre de stages de fin d'études et ont contribué à une meilleure connaissance du fonctionnement de ces milieux :

Référence :

- **Lamanche G., 2010.** Diagnostic écologique d'un échantillon de roselières de Sologne, Brenne et Champagne humide. Stage de Master 2 sous la direction de Brigitte Poulin (Tour du Valat). (35 étangs).
- **Delattre J.C., 2011.** Réalisation d'un diagnostic écologique des trois roselières du marais Breton (85), dans le cadre du Plan National de restauration du Butor étoilé. Stage de master 1 sous la direction de Perrine Dulac : LPO Vendée et de Jean-Guy Robin (Communauté de commune Océan-Marais de Monts). (3 roselières).
- **Communier F., 2010.** Synthèse sur l'état de conservation des roselières favorables au Butor étoilé *Botaurus stellaris* dans les Pyrénées-Orientales en 2010. Stage sous la direction de Fabien Gilot (G.O.R). (7 roselières).
- **Remond E., 2009.** Diagnostic écologique et socio-économique de 6 roselières littorales du Calvados. Stage de Master 2 sous la direction de Christophe Aulert (Maison de l'estuaire). (6 roselières).
- **Hurel P., 2010.** Diagnostic écologique et socio-économique de roselières favorables au butor étoilé dans le département de la Manche. Stage de Master 2 sous la direction de Pascal Provost (Maison de l'estuaire). (7 roselières).

Mougnot, J., 2010, Diagnostic écologique et socio-économique des roselières dans le cadre du PNA du butor étoilé (*Batorus stellaris*) décliné au niveau de la région Haute-Normandie. Stage de Master 2 sous la direction de Pascal Provost (Maison de l'estuaire).(6 roselières)

•

Etat d'avancement : Réalisée

Echéancier de l'action au regard de l'échéancier initial : CF. tableau récapitulatif en page 64.

3.2.1.3 : Bilan financier

Estimation budgétaire englobant toutes les années : Bilan basé sur les informations disponibles transmises par les coordinateurs locaux. Une partie des montants reste non renseignée (NR).

Département / région	Période	Financeurs	Estimation budgétaire
Centre	NR	NR	NR
Champagne-Ardenne	2012	Agence de l'Eau Seine-Normandie, FEDER, Région CA	390
Languedoc-Roussillon	2010-2013	DREAL LR, CR-LR, CG 30, CG 34, CG 66, FEDER, autofinancement Meridionalis	81 800
Lorraine	NR	NR	NR
Nord-Pas de Calais	2009-2015	Fonds propres (CEN, Eden 62, ONF, PNR des caps et marais d'Opale) , DREAL, N2000	15 000
Normandie (Basse)	Depuis 2010	DREAL Basse-Normandie	21 828,95
Normandie (Haute)	Depuis 2010	DREAL Haute-Normandie	9 217
PACA	2010-2013	Fonds propres Tour du Valat, DREAL PACA	1 958,5
Pays de la Loire	Depuis 2009	DREAL Pays de la Loire, RNN Grand Lieu	6 300
Picardie	Depuis 2010	Agence de l'eau Artois-Picardie, FEDER, CG	2 000
TOTAL A1.1			138 494,45

Evaluation des moyens humains (salariés / bénévoles) : au minimum 40 salariés et 23 bénévoles.

3.2.2 : Action 1.2 : Intégration des enjeux Roselière et Butor étoilé dans les Documents d'objectifs Natura 2000

3.2.2.1 : Présentation de l'action

Objectif dans lequel s'inscrit l'action : Objectif 1 : Diagnostics et conseils sur la gestion des roselières conciliant présence du Butor étoilé et activités économiques

Domaine : Protection

Numéro de l'action : 1.2

Intitulé de l'action : Intégration des enjeux Roselière et Butor étoilé dans les Documents d'objectifs Natura 2000

Degré de priorité : 2

Description :

- Envoi par les DIREN du PNR Butor étoilé à tous les opérateurs et animateurs de Documents d'objectifs concernés par l'espèce

- Mise en place d'une assistance technique (avec déclinaison régionale par les DIREN)
- Organisation et mise à jour d'une base de données « Contacts »

3.2.2.2 : Evaluation de la mise en œuvre de l'action

Résultats obtenus

Cette action permet à tous les opérateurs et animateurs de sites Natura 2000 de pouvoir bénéficier d'apports d'informations et d'une assistance sur les questions liées au Butor étoilé et à la gestion des roselières. Divers opérateurs ou animateurs ont fait appel à cette assistance. Pour exemple, l'opérateur technique du PNA a été directement intégré en tant qu'expert aux comités de pilotage du site Natura « Brenne » ; en Lorraine, l'opérateur technique local du plan porte une attention très particulière à l'intégration des enjeux Butor sur le site Natura 2000 « Etang de la chaussée et zones voisines », un des derniers bastions de l'espèce en Meuse ; les enjeux butor et roselières ont été mis en avant dans les Docobs des marais de Crau et de Camargue.

Par ailleurs, 2 sessions d'enquête ont eu lieu en début et en fin de plan auprès des opérateurs ou animateurs Natura 2000 en vue d'une meilleure prise en compte du Butor sur les ZPS.

En 2010, l'analyse des résultats de l'enquête des mâles chanteurs de 2008 a permis d'identifier la présence effective du Butor sur 24 ZPS (et non 45 comme cela est officiellement considéré selon les Formulaire Standard de Données (FSD) de l'INPN) concernant 20 opérateurs ou animateurs. Il s'avère que 4 ZPS abritent du Butor mais ne sont pas référencées comme tel dans la mesure où l'espèce n'est pas citée dans les FSD les concernant.

En 2013, les résultats de l'enquête 2012 des mâles chanteurs signalent la présence effective de Butor en reproduction sur 22 ZPS (et non 49 sites comme cela est officiellement considéré dans les FSD en 2013), concernant 20 opérateurs ou animateurs. Tout comme en 2010, il s'avère que 4 ZPS abritant du Butor en reproduction ne sont pas référencées comme tel.

Une prise de contact a été effectuée avec chacun des animateurs des ZPS et permis de réaliser :

- un état des lieux de l'avancement des Docobs et de la prise en compte des enjeux Butor étoilé et roselières en début et fin de plan via les :
 - Chartes
 - Contrats « roselières »
 - Diagnostics roselières
 - Suivis de population
 - Etudes
- une information sur le PNA Butor et son contenu
- un appui technique sur la rédaction des fiches actions des Docobs
- une centralisation des mesures proposées dans les Docobs
- une valorisation des plaquettes notamment « Roselières et Butor »

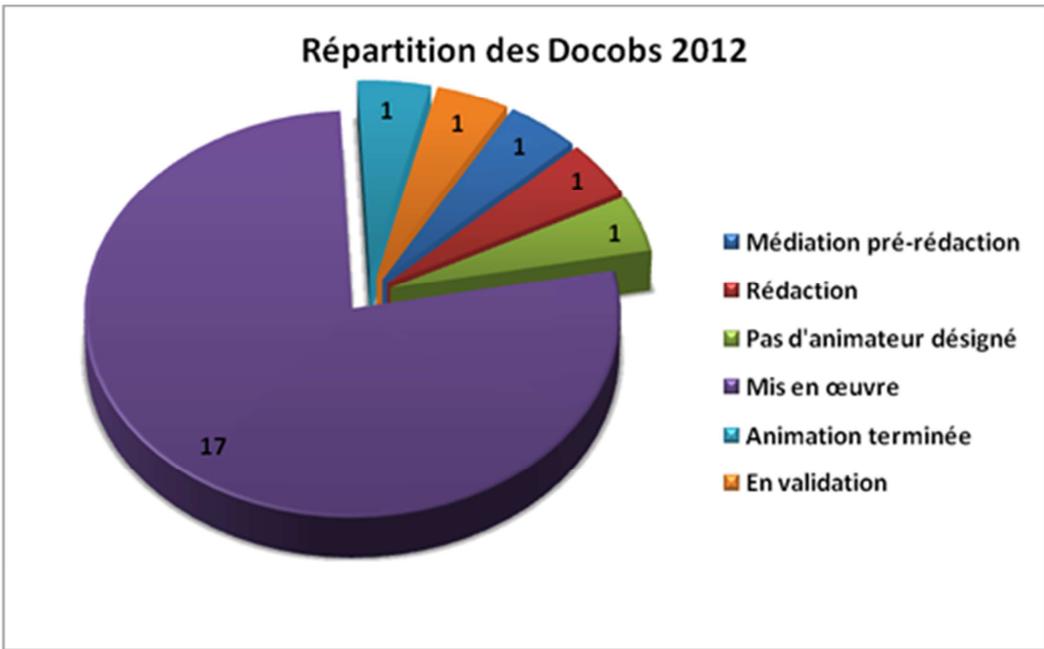
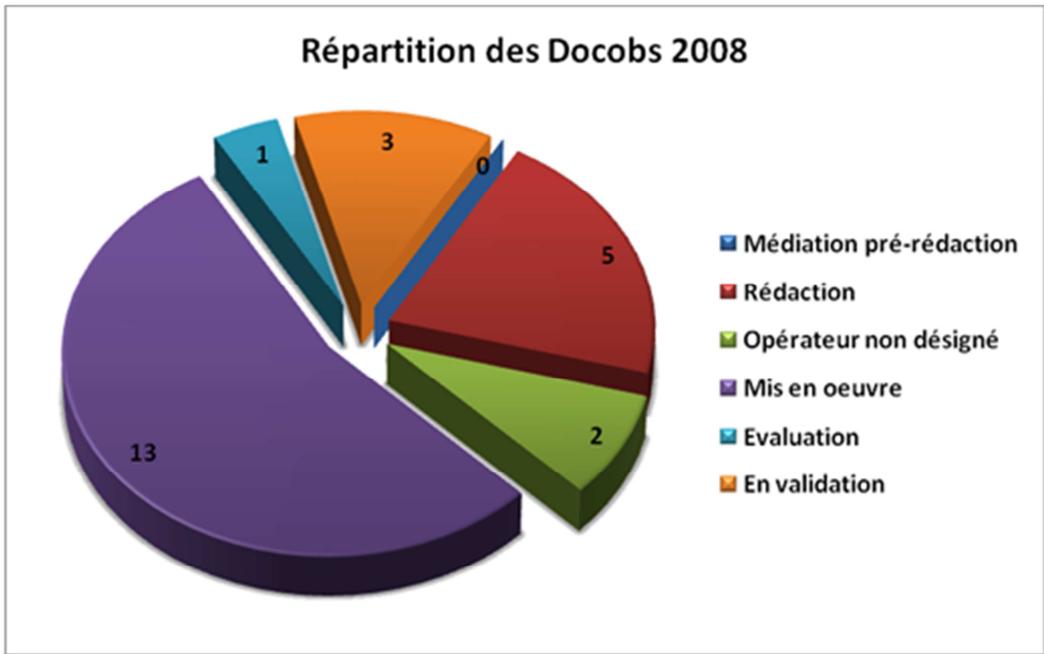


Figure 9 : distribution des effectifs de mâles chanteurs dans les ZPS en 2008 et 2012

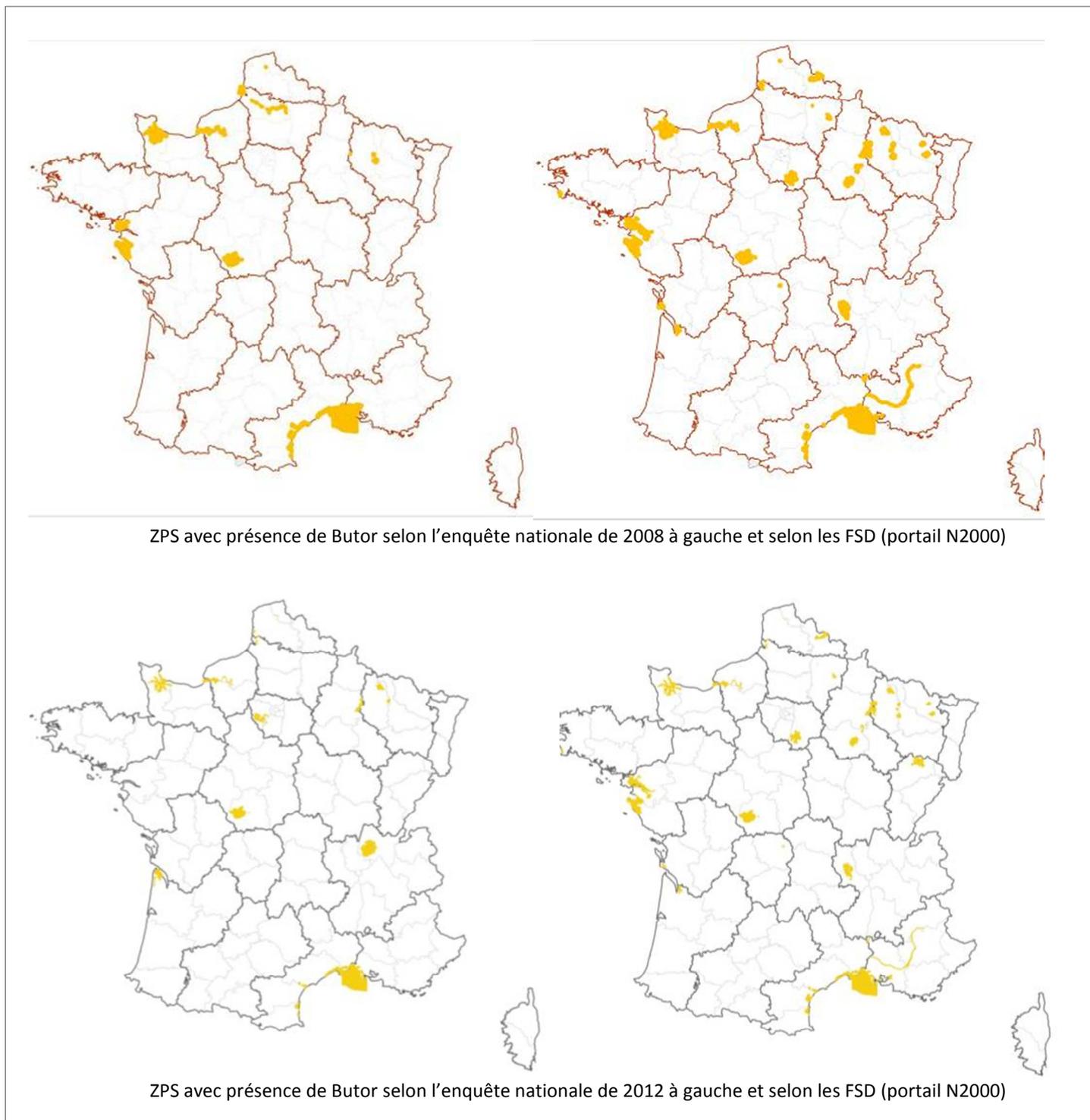


Figure 10 : distribution des ZPS avec présence de Butor selon les résultats de l'enquête nationale et selon les FSD en 2008 et 2012

Il ressort qu'en fin de plan, plus de 86% des Docobs intègrent les enjeux butor et roselières (50% avec des fiches actions, 36% sans fiches mais les enjeux sont tout de même considérés).

Une remarque concernant la mise à jour des FSD, peut être soulevée. En effet, les FSD signalent près du double de sites abritant du Butor en reproduction par rapport à la réalité. La question de la mise à jour des FSD se pose donc.

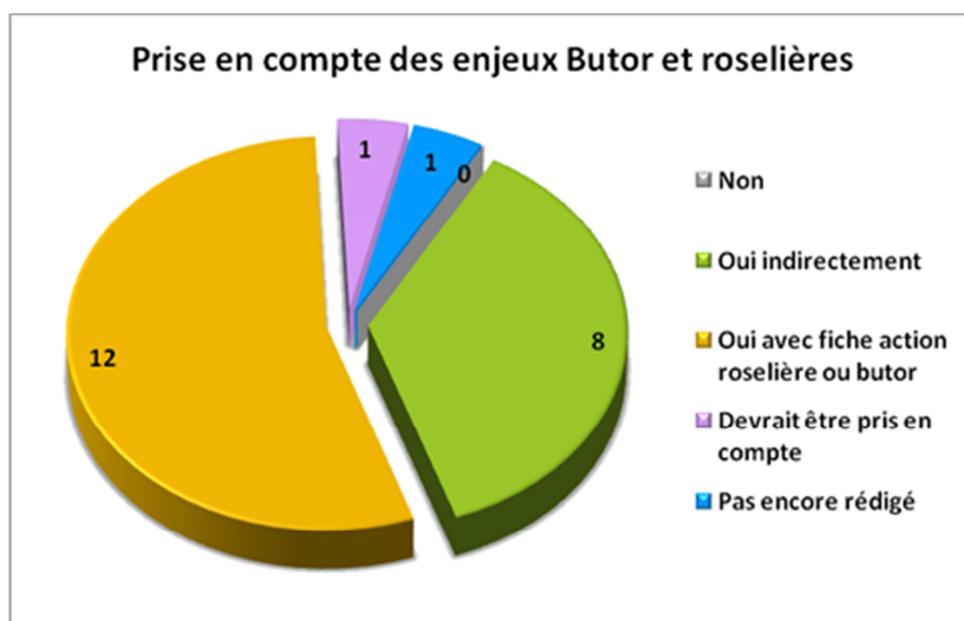


Figure 11 : prise en compte des enjeux Butor et roselières dans les ZPS

Etat d'avancement : réalisée

Echéancier de l'action au regard de l'échéancier initial : CF. tableau récapitulatif en page 64.

3.2.2.3 : Bilan financier

Estimation budgétaire englobant toutes les années : Bilan basé sur les informations disponibles transmises par les coordinateurs locaux. Une partie des montants reste non renseignée (NR).

Département / région	Période	Financiers	Estimation budgétaire
Coordination nationale	2008	Ministère, fonds propres	480
Coordination nationale	2009	Ministère, fonds propres	486
Coordination nationale	2010	DREAL Basse-Normandie, fonds propres	1 582
Coordination nationale	2011	DREAL Basse-Normandie, fonds propres	1 360
Coordination nationale	2012	DREAL Basse-Normandie, fonds propres	818
Languedoc-Roussillon	2012	DREAL LR, CR-LR, CG 30, CG 34, CG 66, FEDER, Autofinancement Meridionalis	1 600

TOTAL A1.2	2008-2012		6 326
------------	-----------	--	-------

Evaluation des moyens humains (salariés / bénévoles) : 6 salariés

3.2.3 : Action 1.3 : Suivi des mesures contractuelles (MAE, contrats Natura 2000, mesures aqua-environnementales...)

3.2.3.1 : Présentation de l'action

Objectif dans lequel s'inscrit l'action : Objectif 1 : Diagnostics et conseils sur la gestion des roselières conciliant présence du Butor étoilé et activités économiques

Domaine : Etude

Numéro de l'action : 1.3

Intitulé de l'action : Suivi des mesures contractuelles (MAE, contrats Natura 2000, mesures aqua-environnementales...)

Degré de priorité : 1

Description :

- **Assurer une veille concernant le contenu des nouvelles mesures proposées :** communiquer aux instances nationales (Ministères) et services déconcentrés concernés (DIREN, DDAF), chargés de l'élaboration des cahiers des charges, les aspects techniques conditionnant le caractère opérationnel des mesures.

3.2.3.2 : Evaluation de la mise en œuvre de l'action

Bilan : Afin d'informer les services de l'Etat des divers enjeux relatifs au Butor et aux roselières, la plaquette de présentation du plan a été envoyée à toutes les DREAL. Une veille a été assurée chaque année du plan afin de se renseigner et d'apporter son avis sur les nouvelles mesures mise en place.

La mise en place des mesures contractuelles de gestion des espaces naturels sur les roselières est un axe majeur pour la conservation des roselières et plus largement des habitats de reproduction du Butor étoilé. La complexité des usages et des habitats « roselière » eux-mêmes rendent difficile l'élaboration des cahiers des charges. Le statut des roselières, étang strictement piscicoles par exemple limitent ou empêchent par endroit la mise en place de ces mesures.

Afin de faire le point sur les difficultés de mise en place de mesures contractuelles, une réunion s'est déroulée au Ministère de l'écologie en présence de l'opérateur technique du plan et de la DIREN coordinatrice. Ce groupe de travail « Roselières et Butor » réuni le lundi 2 juin 2008 comprenait également les deux experts scientifiques du plan, Brigitte Poulin et Raphaël Mathevet tous deux spécialistes de cette problématique. Le compte-rendu de cette réunion est disponible en annexe.

A titre d'exemple, des problèmes rencontrés, en 2008, de nouveaux contrats MAE sont venus compléter ceux déjà existants, ce sont entre autres les MAE Roselières. Elles visent à favoriser les

pratiques d'exploitation permettant la conservation et la protection des roselières présentant un intérêt avifaunistique. Or, ces mesures se sont révélées difficiles à mettre en œuvre sur certains sites, en partie à cause du plafond de contractualisation. Sur la ZPS de Camargue, un des bastions de l'espèce qui abrite plus de 55 mâles chanteurs, ce sont moins de 0,8% des roselières du site qui ont été contractualisées en MAE Roselières. Et ce car, les propriétaires, possédant de grandes propriétés, préfèrent, dans un premier temps, contracter des MAE élevage ou rizière, qui leur permettent de continuer leur activité. Puis, du fait du plafond de contractualisation, ils ne peuvent par la suite plus contractualiser leurs parcelles de roselières. Par ailleurs, ces mesures, même si elles favorisent le maintien des roselières ne peuvent concerner la gestion des niveaux d'eau qui est déterminante pour l'accueil ou non de l'espèce en reproduction.

Les MAE ne sont pas applicables sur les étangs dans la mesure où les étangs ne sont pas des surfaces agricoles au sens de la PAC. Ce sont donc les mesures aqua-environnementales, relatives à la politique de la pêche et de la pisciculture d'eau douce qui devraient pouvoir répondre à cette question.

Des améliorations restent donc nécessaires concernant ces mesures, impliquant une poursuite de l'action pour proposer des outils utilisables et efficaces de contractualisation des roselières. La nouvelle programmation des fonds européens 2014- 2020 offrira peut-être de nouvelles perspectives dans le domaine.

Etat d'avancement : en cours de réalisation. La veille doit être poursuivie et les problèmes rencontrés avec certaines mesures doivent être présentés aux autorités compétentes.

Echéancier de l'action au regard de l'échéancier initial : CF. tableau récapitulatif en page 64.

3.2.3.3 : Bilan financier

Estimation budgétaire englobant toutes les années : *Bilan basé sur les informations disponibles transmises par les coordinateurs locaux. Une partie des montants reste non renseignée (NR).*

Département / région	Période	Financeurs	Estimation budgétaire
National	2008	Ministère, fonds propres	480
National	2009	Ministère, fonds propres	162
Total A1.3	2008-2012		642

Evaluation des moyens humains (salariés / bénévoles) : 2 salariés

3.2.4 : Action 2.1 : Gestion hydraulique favorable aux roselières et au Butor étoilé

3.2.1.1 : Présentation de l'action

Objectif dans lequel s'inscrit l'action : Objectif 2 : Maintenir ou restaurer des habitats favorables au Butor étoilé

Domaine : Protection

Numéro de l'action : 2.1

Intitulé de l'action : Gestion hydraulique favorable aux roselières et au Butor étoilé

Degré de priorité : 1

Description :

- Mise en place de réunions de concertation, de dialogue autour de la gestion de l'eau
- Elaboration de plans de gestion hydrauliques
- Mise en œuvre de plans de gestion hydrauliques

3.2.1.2 : Evaluation de la mise en œuvre de l'action

Résultats obtenus

Quatorze sites, dont 9 hébergeant du Butor (64,3%), ont fait l'objet de mesures de gestion hydrauliques favorables aux roselières et au Butor étoilé, pour une superficie totale de 2 058 hectares. Sur ces 14 sites, 7 sont des ZPS et 6 d'entre elles hébergent du butor en reproduction.

En Champagne-Ardenne : gestion des niveaux d'eau de l'étang de Belval.

En Languedoc-Roussillon : 5 sites ont fait l'objet de mesures de gestion hydraulique. Le Marais de Livière a fait l'objet d'un plan de gestion modifiant sa gestion hydraulique ainsi que du creusement d'un bassin central et de 3 mares temporaires. Il en est de même pour l'Etang de l'Or où des actions de gestion hydraulique en faveur du rétablissement des roselières ont été développées. Enfin, les étangs de Vendres et de La Matte font l'objet de réunions annuelles ou bisannuelles des comités de gestion.

En Nord-Pas de Calais : Les roselières du Marais de Guînes font l'objet de l'entretien des fossés d'écoulement et des équipements en place depuis 1996 ainsi que du contrôle de la population de Rats musqués par piégeage. Le Marais de Roussent bénéficie d'un plan de suivi des niveaux d'eau entre 2009 et 2011. Gestion des niveaux d'eau dans la RNN des étangs du Romelaëre (FR3112003) à l'aide d'une pompe à niveau depuis 2009.

En Pays-de-la-Loire : Un travail sur la gestion hydraulique globale de Grand-Lieu a été réalisé. L'objectif de ce travail était de modifier la gestion des niveaux d'eau pour retrouver plus de variabilité interannuelle afin (notamment) de redynamiser la végétation palustre (roselières en particulier). Quelques infléchissements ont été obtenus mais l'essentiel du travail reste à faire et à évaluer à moyen terme (rappelons que le gestionnaire de la RNN n'est pas le gestionnaire des niveaux d'eau du Lac).

En Basse-Normandie : Mise en place d'un nouveau calendrier de gestion des niveaux d'eau à compter du 1 décembre 2012 sur le marais de Ver-Meuvaines (40 ha). Ce calendrier prend en compte les besoins écologiques et de ressources en eau, avec un réajustement des niveaux d'eau (+10 cm en moyenne sur l'année) par rapport au calendrier de 2006.

En Haute-Normandie : Rédaction du plan de gestion du marais de Foulbec (Basse vallée de la Risle), inclus dans la ZPS Estuaire et marais de la basse Seine : FR2310044, ayant pour objectif l'amélioration des fonctionnalités hydrauliques et la restauration de la roselière. Fin prévue en 2017.

En PACA : action de suivi et de gestion hydraulique du Marais du Vigueirat, avec la remise en état de la station de pompage de l'Étourneau, la mise en place de grilles anti Jussie sur les prises d'eau et l'installation de 3 stations automatisées de relevé des niveaux d'eau sur 2 canaux. Gestion et suivi hydraulique du marais de Meyranne et enfin la révision du plan de gestion des palous de Saint Chamas sur le site de la petite Camargue (étang de Berre), le seul site bénéficiaire de l'action en PACA qui n'abrite pas de Butor en reproduction.

Etat d'avancement : réalisée

Echéancier de l'action au regard de l'échéancier initial : CF. tableau récapitulatif en page 64.

3.2.1.3 : Bilan financier

Estimation budgétaire englobant toutes les années : *Bilan basé sur les informations disponibles transmises par les coordinateurs locaux. Une partie des montants reste non renseignée (NR).*

Département / région	Période	Financeurs	Estimation budgétaire
Champagne-Ardenne	2010-2013	Agence de l'Eau Seine-Normandie, région CA	2 000
Languedoc-Roussillon	2008-2011	DREAL LR, CR-LR, CG 30, CG 34, CG 66, FEDER, Autofinancement Meridionalis Etat, FEADER, DREAL, Europe, Fonds privés	18 500
Lorraine	NR	NR	NR
Nord-Pas de Calais	Depuis 2006	Fonds propres (Eden 62), conseil général (TDENS), Natura 2000	5 100
Normandie (Basse)	Depuis décembre 2012	NR	NR
Normandie (Haute)	2013-2017	Conseil général 27, PNR des boucles de la Seine Normande, Agence de l'Eau Seine Normandie	NR
PACA	2012-2014	Fonds propres des Amis du Marais du Vigueirat, conseil général 13, FEADER, Région PACA, CREN PACA, Conservatoire du littoral	135 397,28 (montant des contrats Natura 2000 globaux)
TOTAL A2.1			160 997,28

Evaluation des moyens humains (salariés / bénévoles) : 19

3.2.5 : Action 2.2 : Aménagements et ouvrages hydrauliques favorables aux roselières et au Butor étoilé

3.2.1.1 : Présentation de l'action

Objectif dans lequel s'inscrit l'action : Objectif 2 : Maintenir ou restaurer des habitats favorables au Butor étoilé

Domaine : Protection

Numéro de l'action : 2.2

Intitulé de l'action : Aménagements et ouvrages hydrauliques favorables aux roselières et au Butor étoilé

Degré de priorité : 1

Description :

- Mise en œuvre de travaux de pose ou de restauration d'ouvrages hydrauliques.
- Réalisation de curage d'entretien sur les linéaires de fossés en cours de comblement. Du fait de leur non entretien et de leur tendance naturelle à la fermeture, un certain nombre de fossés ou canaux doivent faire l'objet de curage. Il existe un certain nombre de prescriptions écologiques liées au curage des canaux «vieux-bords/vieux-fonds» et suivant le mode de curage employé (pelle mécanique, dragline...). Si les actions sont réalisées avec un financement et strictement dans le cadre du Plan de Restauration les prescriptions écologiques devront systématiquement être respectées et les opérations de curage ne devront pas servir de prétexte à des intérêts autre qu'écologique (drainage, plan d'eau de chasse ...). Si des travaux hydrauliques sont réalisés dans des zones de présence du Butor étoilé, un co-financement de ces travaux par le Plan de Restauration pourra être envisagé à condition qu'ils aient un intérêt pour le Butor étoilé et qu'ils soient réalisés en respect des prescriptions écologiques.
- Restauration / entretien des plans d'eau libre. Leur maintien principalement sous la forme de linéaire est donc à rechercher avec intervention mécanique si cela s'avère nécessaire (recreusement, étrépage...).
- Création de nouveaux canaux permettant à la fois de favoriser la gestion hydraulique et d'augmenter l'interface roselières / eau libre. Dans certain cas la création de nouveaux canaux sera indispensable au maintien de l'hétérogénéité de la roselière.

3.2.1.2 : Evaluation de la mise en œuvre de l'action

Résultats obtenus

Vingt-cinq sites concernant 11 ZPS ont bénéficié d'aménagements hydrauliques adaptés aux roselières et au butor, soit environ 910 hectares. 60% de ces sites abritent du Butor en reproduction. La majorité des travaux consiste en une restauration d'ouvrages hydrauliques de type martelières, à la mise en place de seuil et à des mises en assec annuelle favorisant la roselière. 12 travaux de curage ont été réalisés sur 12 sites.

La nécessité d'utiliser du matériel coûteux pour la réalisation de tels travaux explique le budget important qui a été mobilisé.

En région Centre : restauration de 7 étangs de la ZPS de Brenne abritant du Butor en reproduction via des travaux de curage, de réfection de digues et la mise en place d'assecs.

En Champagne-Ardenne : restauration de la digue, du chenal et du vannage de l'étang de Belval et suivi des travaux.

En Languedoc-Roussillon : les actions se sont concentrées sur 7 sites répartis sur 4 ZPS dont la grande majorité abrite du Butor en reproduction. L'Etang de l'Or et le marais Saint-Louis ont fait l'objet de travaux de curage ainsi que de restauration de martelières. Le marais Saint-Louis a également fait l'objet de travaux de colmatage de brèches dans une de ses digues (Contrat Natura 2000). Des travaux de curage et d'entretien des canaux ont lieu sur les étangs de Vendres et de Lespignan.

En Nord-Pas de Calais : restauration de fossés d'écoulement et mise en place de retenues sur la Marais de Guînes ainsi que la mise en place d'une pompe hydraulique sur la RNN des étangs du Romelaère.

En Basse-Normandie : depuis 2008, 3 sites font l'objet d'aménagements : le Marais des Dizaines avec l'aménagement de seuil sur 3 vannes, la restauration de la vanne de régulation entre le Marais de Meuvaines et celui de Ver sur Mer/14, et enfin, en projet, la restauration d'une mare et de 3 fossés du Marais de Pirou/50.

En Haute-Normandie : travaux réguliers de curage de la Grand'mare (Marais Vernier) /27 en 2008 et 2012. Prévision de travaux d'amélioration de la gestion des cours d'eau sur le Marais de Foulbec /27 (FR2310044) à partir de 2014.

En PACA : remise en état de digues sur une roselière (Mar sud) des Marais du Vigueirat ainsi que d'une pompe et des ouvrages hydrauliques. Gestion des niveaux d'eau de l'étang des aulnes grâce à la mise en place d'un seuil.

En Picardie : mise en place d'un seuil de régulation sur le marais de la Maye (FR2212003).

Etat d'avancement : réalisée

Echéancier de l'action au regard de l'échéancier initial : CF. tableau récapitulatif en page 64.

3.2.1.3 : Bilan financier

Estimation budgétaire englobant toutes les années : *Bilan basé sur les informations disponibles transmises par les coordinateurs locaux. Une partie des montants reste non renseignée (NR).*

Département / région	Période	Financeurs	Estimation budgétaire
Centre	2010-2012	PRA Butor, RN Chérine, WWF, Fondation du patrimoine	28 700
Champagne-Ardenne	2010-2011	NR	134 600
LR	2008-2014	Etat, FEADER, ASA, fonds propres du syndicat mixte de la basse vallée de l'Aude	147 807,20
Nord-Pas de Calais	1996-2011	Conseil général (TDENS), Natura 2000	NR
Normandie (Basse)	Depuis 2008	DIREN, Agence de l'Eau Seine Normandie, FEDER, Association syndicale autorisée du Marais de Ver sur Mer	7428
Normandie (Haute)	Depuis 2008	FEDER, Agence de l'Eau Seine Normandie, CR HN, CG 27, FD 27, ONCFS, fonds propres PNR des Bouches de la Seine Normande	1 549 000
PACA	2010-2013	Conseil général 13, Conservatoire du littoral, Natura 2000	NR
Picardie	2012	Agence de l'eau, FEDER, Conservatoire du Littoral, Conseil général	10 000
TOTAL A2.2			1 877 535,20

Evaluation des moyens humains (salariés / bénévoles) : 26 salariés minimum et 2 bénévoles

3.2.6 : Action 2.3 : Gestion environnementale des roselières par coupe du roseau

3.2.1.1 : Présentation de l'action

Objectif dans lequel s'inscrit l'action : Objectif 2 : Maintenir ou restaurer des habitats favorables au Butor étoilé

Domaine : Protection

Numéro de l'action : 2.3

Intitulé de l'action : Gestion environnementale des roselières par coupe du roseau

Degré de priorité : 1

Description :

- Pour être vraiment écologiquement intéressante, la fauche du roseau doit respecter un certain nombre de prescriptions. Ces dernières devront systématiquement faire l'objet de

cahiers des charges négociés sur la base de principes généraux et des exemples déjà appliqués sur certains sites.

- Le plan de fauche devra être rédigé en tenant compte, entre autre, des préconisations générales suivantes :
 - définition de la période d'intervention selon les éléments de diagnostics mis en évidence par l'action 1.1 (une fauche hivernale et une fauche estivale n'ont pas du tout la même finalité) ;
 - au minimum une bande sur pieds d'environ 20% de la surface fauchée devra être conservée ;
 - les localisations des zones de fauches et des bandes à maintenir devront être clairement précisées et écologiquement justifiées ;
 - la méthode et surtout les matériels employés devront être les plus adaptés aux exigences écologiques locales ;
 - la fréquence d'intervention devra être précisée dès le départ : annuelle, biennal, quinquennale...

3.2.1.2 : Evaluation de la mise en œuvre de l'action

Résultats obtenus :

13,6 hectares ont fait l'objet d'une fauche dont 57% abritant du Butor en reproduction.

En Nord-Pas de Calais : mise en place d'une fauche exportative rotative de certaines roselières de la RNN des étangs Romelaëre ainsi que restauration par la fauche de roselières du marais de Guînes (fauche déjà organisée depuis 1996) via la mise en place de contrats Natura 2000. Mise en place d'une fauche hivernale du marais de Roussent en 2011.

En Basse-Normandie : rajeunissement de 2 roselières prévues (4,6 ha) à partir de 2013 (Marais des Dizaines et ENS des Ponts d'Ouve). En raison des dates hors plan d'action national, ces actions ne sont pas prises en compte dans le bilan financier suivant. Sur le marais de Meuvaines, les niveaux d'eau étant plutôt satisfaisants mais fluctuant en fonction des usages (récoltes du roseau...), il a été pris en compte la date du 15 mars comme limite de fauche du roseau.

En Picardie : Mise en place d'une fauche exportative de roselières de la réserve naturelle nationale de la Baie de Somme, du marais de la Maye et de la Basse vallée de la Somme, sites abritant la moitié des butors de Picardie.

Etat d'avancement : réalisée (toujours en cours de réalisation en Normandie ainsi que dans le Nord-Pas-de-Calais).

Echéancier de l'action au regard de l'échéancier initial : CF. tableau récapitulatif en page 64.

3.2.1.3 : Bilan financier

Estimation budgétaire englobant toutes les années : Bilan basé sur les informations disponibles transmises par les coordinateurs locaux. Une partie des montants reste non renseignée (NR).

Département / région	Période	Financeurs	Estimation budgétaire
Normandie (Basse)	NR	NR	NR
Nord-Pas de Calais	2000-2011	Conseil général (TDENS), Natura 2000, Conseil général, DREAL	NR
Picardie	2008-2010	Agence de l'eau, FEDER, Conservatoire du Littoral, Conseil général, fonds propres du syndicat mixte de la baie de Somme	14 000
TOTAL A2.3			14 000

Evaluation des moyens humains (salariés / bénévoles) : 9 salariés

3.2.7 : Action 2.4 : Contrôle de l'atterrissement des roselières

3.2.7.1 : Présentation de l'action

Objectif dans lequel s'inscrit l'action : Objectif 2 : Maintenir ou restaurer des habitats favorables au Butor étoilé

Domaine : Protection

Numéro de l'action : 2.4

Intitulé de l'action : Contrôle de l'atterrissement des roselières

Degré de priorité : 1

Description :

Les différents modes de gestion possibles pour lutter contre l'atterrissement auront des impacts à divers degrés (négatifs ou positifs) sur les habitats ainsi que sur la faune et la flore. Aussi, il est important que l'atterrissement ait été identifié lors de la réalisation de l'action 1.1 comme une menace réelle pesant sur la roselière. Le cas échéant les actions visant à limiter cette menace devront être clairement rédigées dans le plan de gestion du site. Les actions de lutte contre l'atterrissement peuvent être différentes en fonction du contexte et des moyens techniques et financiers disponibles. Quel que soit le mode de lutte retenu, les actions devront être accompagnées de cahiers des charges le plus précis possible (périodes / matériel...) :

➤ **Actions préventives**

- **Fauche** : cette technique fait l'objet d'une fiche particulière 2.3 ;

- **Pâturage** : cette technique permet de lutter contre le développement des espèces ligneuses mais elle doit être utilisée avec précaution car les méristèmes (jeunes pousses) de roseau sont très appétents, le bétail a donc tendance à le consommer en priorité par rapport au reste. La

zone à traiter doit donc être bien délimitée et la clôture autour du bétail doit être parfaitement efficace.

➤ **Actions curatives**

- **Arrachage de ligneux** : C'est souvent un procédé lourd (ajustement des niveaux d'eau durant les travaux, gros matériel...) et coûteux qu'il conviendra de mettre en place avec précaution ;

- **Ecobuage, brûlis** : il s'agit d'un procédé radical, très efficace par exemple pour minéraliser la matière organique mais aussi très impactant. Aussi, cette méthode ne devra être utilisée qu'avec des objectifs très clairement définis et avec un cahier des charges très strict notamment concernant la période d'intervention, les niveaux d'eau etc... car selon les conditions de réalisation, les résultats sur la structure de la roselière peuvent être très différents ;

- **Etrépage** (décapage de la couche superficielle du sol), technique de dernier recours lorsque l'atterrissement est à un stade trop avancé pour que les méthodes précédentes soient efficaces. Il s'agit de la méthode la plus lourde et la plus coûteuse car pour être efficace sur des surfaces conséquentes elle suppose entre autre l'utilisation d'une pelle mécanique avec exportation de la matière organique (dérangement de l'avifaune hivernante, gestion des niveaux d'eau pour permettre une portance suffisante, coût etc...).

- Dans certain cas et notamment dans les régions d'étangs (Brenne, Dombes...), un **contrôle et une régulation des ragondins et des rats musqués** (consommation des rhizomes...) peut être nécessaire afin de conserver aux roselières leur capacité d'accueil pour le Butor étoilé en période de reproduction.

3.2.7.2 : Evaluation de la mise en œuvre de l'action

Résultats obtenus :

Le bilan des actions de fauche est contenu dans la fiche action précédente. Concernant les autres techniques, ce sont 27 sites (dont 11 ZPS) qui ont bénéficié de mesures de gestion contre l'atterrissement des roselières pour une superficie totale de près de 700 hectares. Une importante diversité de techniques a été mise en œuvre : brûlage, gestion des ligneux, mise en défens de roselières... Les résultats obtenus suite à l'emploi de ces techniques dans divers départements rendent compte de leur efficacité. On peut notamment citer la Brenne, qui a vu réapparaître le Butor sur des zones ayant fait l'objet de brûlage les années précédentes. Cependant, suite aux résultats de l'étude réalisée dans le Parc naturel régional de Brière, il apparaît que certaines techniques, notamment les techniques de fauches, doivent impérativement être adaptées au type de roselière et surtout type de substrat afin de ne pas endommager le tapis rhizomique lors de la coupe des roseaux.

En région Centre : restauration de 3 roselières de Brenne (étang de la Sous, étang Ricot et étang des Verdets) par brûlage de certains secteurs entre 2010 et 2012, zones qui abritent de nouveau du butor depuis 2013. Entretien des rives et des clairières de 3 sites par pâturage et broyage et

élimination des saules dans des secteurs de la roselière de l'étang Purais. Régulation des rats musqués et des ragondins et régulation des effectifs de sanglier par tirs. Empoisonnement

En Languedoc-Roussillon : La roselière du Boulas et de l'étang de l'Or ont été mise en défens.. Sur la RNN de l'Estagnol une gestion du pâturage par clôtures a été mise en place. Sur de nombreux sites, une gestion des espèces à problèmes (piégeage des ragondins, battus aux sangliers,...) ont été effectués.

En Nord-Pas de Calais : en plus du travail de fauche, recépage d'arbustes et coupe de ronciers sur la RNN des étangs de Romelaëre. Gestion du marais de Roussent par déboisement, dessouchage, curage des fossés et creusement de mares.

En Basse-Normandie : abattage des ligneux sur le marais de Graye sur mer.

En Haute-Normandie : restauration de la roselière de grand'mare (marais Vernier).

En PACA : Grâce à la mise en place d'un plan de gestion sur le marais de Meyranne en concertation entre le propriétaire et le chasseur, l'éleveur et le sagneur présents sur le site, une roselière du marais de Meyranne a bénéficié de l'arrêt de la coupe et une autre d'une mise en défens via une convention de gestion pastorale. Contractualisation de l'exploitation d'une roselière de 60 ha sur le Marais de Meyranne via une convention de gestion pour l'exploitation de la sagne.

En Pays de la Loire : restauration et gestion expérimentale de la roselière de la Grande Brière Mottière par diverses techniques de coupe du roseau. Les résultats de cette étude semblent indiquer un effet négatif de la fauche mécanique qui se traduit par une repousse décevante par rapport à la fauche manuelle.

En Picardie : en plus des travaux de fauche, mise en défens de la roselière de Basse vallée de la Somme. Arrachage de ligneux (déboisement et dessouchage de saule) sur le Marais de la Maye.

Etat d'avancement : réalisée partiellement (toujours en cours de réalisation en Normandie, dans le Nord-pas de calais, dans le Centre).

Echéancier de l'action au regard de l'échéancier initial : CF. tableau récapitulatif en page 64.

3.2.1.3 : Bilan financier

Estimation budgétaire englobant toutes les années : *Bilan basé sur les informations disponibles transmises par les coordinateurs locaux. Une partie des montants reste non renseignée (NR).*

Département / région	Période	Financeurs	Estimation budgétaire
Centre	2010-2014	RNN Chérine	NR
Languedoc-Roussillon	2008-2012	ACCA (Association Communale de Chasse Agréée), Etat, FEADER, DREAL, Fédération de chasse, Europe, fonds propres du syndicat mixte de la basse vallée de l'Aude	24 140
Nord-Pas de Calais	2006-2015	Conseil général, DREAL, Natura 2000	41 300

Normandie (Basse)	Depuis 2012	Etat, FEADER (contrat NATURA 2000)	29 000
Normandie (Haute)	2008-2009	Etat, FEADER (contrat NATURA 2000)	12 850
PACA	2011- ?	Fonds propres des amis du Marais de Vigueirat, région PACA, Conseil Général ¹³ , DREAL	NR
Pays de la Loire	2009-2013	Etat, FEDER, PNR Brière	87 391
Picardie	2008-2012	Fonds propres du syndicat mixte de la baie de Somme, Agence de l'eau, FEDER, Conservatoire du littoral, Conseil général	224 000
TOTAL A2.4			418 681

Evaluation des moyens humains (salariés / bénévoles) : 31 salariés / 15 bénévoles

3.2.8 : Action 2.5 : Réduction des facteurs de mortalité liés aux infrastructures

3.2.8.1 : Présentation de l'action

Objectif dans lequel s'inscrit l'action : Objectif 2 : Maintenir ou restaurer des habitats favorables au Butor étoilé

Domaine : Protection

Numéro de l'action : 2.5

Intitulé de l'action : réduction des facteurs de mortalités liés aux infrastructures

Degré de priorité : 3

Description :

- Identification/recensement des sites à risque
- Proposer des mesures de réduction des risques vis-à-vis des infrastructures existantes (balisage des tronçons à risque, réduction de la vitesse sur les routes...)
- Veiller à la prise en compte de ce facteur de mortalité lors de nouveaux projets d'aménagements

3.2.8.2 : Evaluation de la mise en œuvre de l'action

Résultats obtenus

Cette action a été peu mise en œuvre par les structures coordinatrices locales car peu de zones à risques ont été identifiées. On considère tout de même l'action comme réalisée étant donné que le plus gros point noir identifié, la fermeture d'environ 10km de la route de l'estuaire de Seine Maritime (citée comme référence dans le PNA), a été menée à bien.

En Haute Normandie : Suite à la nécessité d'améliorer le fonctionnement de la réserve naturelle et de la protection des espèces y vivant dont le Butor étoilé (mort d'au moins 9 butor entre 2002 et 2006), un arrêté préfectoral d'interdiction de circulation des véhicules sur la route de l'estuaire a été pris en 2009 sur environ 10km.

En PACA : Enfouissement de plusieurs kilomètres de lignes électriques en Grande Camargue depuis 2009 par ERDF avec le soutien de la LPO PACA et du PNR de Camargue. Pour l'instant, le manque d'informations précises sur les localisations ne permet pas de pouvoir en évaluer l'impact sur la population de Butor.

Etat d'avancement : réalisée

Echéancier de l'action au regard de l'échéancier initial : CF. tableau récapitulatif en page 64.

3.2.8.3 : Bilan financier

Estimation budgétaire englobant toutes les années : *Bilan basé sur les informations disponibles transmises par les coordinateurs locaux. Une partie des montants reste non renseignée (NR).*

Nous ne disposons pas d'un bilan chiffré pour cette action car les montants engagés se fondent dans le montant total de mis en place du dispositif (enfouissement et fermeture route).

Département / région	Période	Financeurs	Estimation budgétaire
Normandie (Haute)	Depuis 2009		Pas de dépenses
PACA	Depuis 2009	ERDF, LPO PACA, PNR Camargue, fonds propres des Amis du Marais du Vigueirat	NR
TOTAL A2.5			NR

Evaluation des moyens humains (salariés / bénévoles) : au moins 2 salariés

3.2.9 : Action 3.1 : Protection réglementaire de sites majeurs pour le Butor étoilé

3.2.9.1 : Présentation de l'action

Objectif dans lequel s'inscrit l'action : Objectif 3 : Protéger durablement les sites majeurs pour le Butor étoilé

Domaine : Protection

Numéro de l'action : 3.1

Intitulé de l'action : Protection réglementaire de sites majeurs pour le Butor étoilé

Degré de priorité : 1

Description :

- **Définir les sites majeurs non protégés devant bénéficier d'une protection réglementaire.**
- **Obtenir un statut de protection réglementaire** (réserve naturelle nationale ou régionale, arrêté préfectoral de protection de biotope, Espaces Naturels sensibles...) sur les sites majeurs pour le Butor étoilé en France

3.2.9.2 : Evaluation de la mise en œuvre de l'action

Résultats obtenus

Lors de la mise en place du plan d'action Butor en 2008, le classement des Marais du Vigueirat en Réserve naturelle apparaissaient comme prioritaire au vu de l'important effectif de Butor présent sur le site (50% des butors du delta du Rhône). C'est chose faite depuis 2011. D'autres sites majeurs bénéficient maintenant de mesures de protection suite à la mise en place du PNA Butor pour une superficie de 1 599 hectares:

Région	Nom du site	Action	Année de réalisation	Surface (hectares)	Présence de butor
PACA	Marais du Vigueirat	Classement en RNN	2002-2011	919	oui (42)
PACA	Marais de l'Ilon	Classement en RNR	2012	175	non
PACA	Marais des Grands Paluds	Classement en APB	2008-2009	345	oui (1)
Basse-Normandie	Marais de la Taute	Classement en RNR	2011	147	oui
Champagne-Ardenne	Etang de Belval	Classement en RNR	2010-2012	80	oui
Languedoc-Roussillon	Grande Maire « ZPS Est et Sud de Béziers »	Mise en place d'une réserve de chasse	2011	13	oui
Total	5 sites bénéficient de mesures de protection			1 599	

Etat d'avancement : réalisée

Echéancier de l'action au regard de l'échéancier initial : CF. tableau récapitulatif en page 64.

3.2.9.3 : Bilan financier

Estimation budgétaire englobant toutes les années : nous ne disposons pas de montants chiffrés pour cette action sauf pour la Champagne-Ardenne qui estime un montant de 1 500euros pour cette action.

Evaluation des moyens humains (salariés / bénévoles) : 10 salariés

3.2.10 : Action 3.2 : Maîtrise foncière et maîtrise d'usage à vocation environnementale

3.2.10.1 : Présentation de l'action

Objectif dans lequel s'inscrit l'action : Objectif 3 : Protéger durablement les sites majeurs pour le Butor étoilé

Domaine : Protection

Numéro de l'action : 3.2

Intitulé de l'action : Maîtrise foncière et maîtrise d'usage à vocation environnementale

Degré de priorité : 2

Description :

- La maîtrise foncière et la maîtrise d'usage recouvrent :
 - des acquisitions réalisées par des collectivités, établissements publics ou associations ;
 - des conventions de gestion, des baux... établis avec les propriétaires dans le but de favoriser une gestion favorable au maintien de roselières.
- Contacter les propriétaires pour mener des opérations d'acquisition et de conventionnement sur les sites représentant un enjeu pour la conservation du Butor étoilé.
- Sur les sites acquis, il conviendra, lorsqu'il y a des exploitants, de mettre en place des clauses environnementales favorables au Butor étoilé à l'occasion de chaque renouvellement de bail.
- Dans tous les cas lors de la mise en place de baux ruraux avec intégration de « clauses environnementales » sur des sites de reproduction du Butor étoilé, il s'agira de veiller à la prise en compte de cette espèce.

3.2.10.2 : Evaluation de la mise en œuvre de l'action

Résultats obtenus

De par la nature même de cette action, elle représente une part majoritaire des montants totaux engagés lors des 5 années du PNA. 8 sites ont été acquis et 5 bénéficient de convention de gestion favorables au Butor pour une superficie totale de plus de 1 000 ha.

En région Centre : signature de conventions de gestion sur 4 sites abritant du Butor en reproduction (3 mâles) pour une surface totale de 75 hectares (sur l'Étang des Verdets pour 6 ans qui prévoit un assec, la restauration de digues, le curage de la pêcherie, le brûlage d'un secteur de la roselière, sur l'étang de la Folie, sur celui d'Oince, pour 6 ans qui prévoit une remise en état des digues, de la bonde et de la pêcherie, un empoissonnement en rotengle notamment, et enfin sur l'étang Vieux pour 5 ans avec une remise en état de la digue et du pierris ainsi que le curage de la pêcherie).

Site gérés	Gestionnaire	Surface	Butor en reproduction
Convention de gestion à l'étang des Verdets	RN Chérine	19	Oui
Convention de gestion à l'étang de la Folie	RN Chérine	25	Oui
Convention de gestion à l'étang d'Oince	RN Chérine	10	Oui
Convention de gestion à l'étang Vieux	RN Chérine	21	Oui

En Champagne-Ardenne : acquisition du site de l'Etang de Belval en Argonne

Site	Acquéreur	Surface	Butor en reproduction
Etang de Belval en Argonne	LPO CA, Agence de l'eau Seine-Normandie, Etat, Natuurpunt, CEN CA, commune de Belval en Argonne	80,54	Oui

En Nord-Pas de Calais : renouvellement d'une convention de gestion des eaux sur le marais de Guînes avec Eaux de Calais/Suez environnement et acquisition de sites favorables au Butor étoilé ne faisant pas l'objet d'une gestion conservatoire régie par un cahier des charges précis :

Site	Acquéreur	Surface	Butor en reproduction
RNN des étangs du Romelaëre	Conseil Général 62	104	non
Une partie du Marais de Guînes au titre des ENS (depuis 1993)	EDEN 62	120	oui
Parcelles adjacentes au domaine de Belleville	EDEN 62	?	non

En Basse-Normandie : acquisition de 4 sites (2 sites de reproduction du butor) :

Site	Acquéreur	Surface	Butor en reproduction
Mare de Bouillon (50)	Conservatoire du littoral	54	Non
Saint-Hilaire-Petitville (50) Réserve Gabriel Debout	Groupe Ornithologique Normand	27	Oui
Gaignes (50) Les prés Vaultier	Groupe Ornithologique Normand	7	Oui
6 parcelles dans l'ENS "des coteaux et vallée de la Seullles" (14)	CG14 au titre des ENS	4	Non

En PACA : acquisition du site des Grandes Cabanes (600 ha) entre 2011 et 2013, dont l'élaboration du plan de gestion pour favoriser l'accueil de butor est en cours.

Etat d'avancement : réalisée

Echéancier de l'action au regard de l'échéancier initial : CF. tableau récapitulatif en page 64.

3.2.10.3 : Bilan financier

Estimation budgétaire englobant toutes les années : Bilan basé sur les informations disponibles transmises par les coordinateurs locaux. Une partie des montants reste non renseignée (NR).

Département / région	Période	Financeurs	Estimation budgétaire
Centre	2009-2017	RN Chérine	NC
Champagne-Ardenne	2009	LPO CA, Agence de l'eau Seine-Normandie, Etat, Natuurpunt, CEN CA, commune de Belval en Argonne	2 675 478
Nord-Pas de Calais	2009-2011	Feder, CG62	1 060 000
Normandie (Basse)	Depuis 2011	CEL, CG14, GONm, DREAL, Agence de l'eau seine-normandie	1 353 530
PACA	2002-2013	NR	NR
TOTAL A3.2			5 089 008

Evaluation des moyens humains (salariés / bénévoles) : 9 salariés

3.2.11 : Action 4.1 : Suivi des populations de Butor étoilé en période de reproduction (Mâles chanteurs)

3.2.11.1 : Présentation de l'action

Objectif dans lequel s'inscrit l'action : Objectif 4 : Renforcer le suivi des populations

Domaine : Etude

Numéro de l'action : 4.1

Intitulé de l'action : Suivi des populations de Butor étoilé en période de reproduction (Mâles chanteurs)

Degré de priorité : 1

Description :

- **Mobiliser et animer les réseaux des naturalistes** et professionnels de l'environnement pour le lancement d'une enquête en 2008 et assurer l'appropriation du protocole de suivi. Renouveler cette opération en 2012 ;
- **Centralisation des données issues de l'enquête**
- **Publications scientifiques** en lien avec les référents scientifiques du plan.

La méthode de dénombrement des mâles chanteurs qui est préconisée à l'issue du programme LIFE Butor étoilé (2001-2006) nécessite la mobilisation d'un nombre important d'observateurs dans un

temps réduit (phase maximale de chant, bonnes conditions météorologiques). Le protocole pour le recensement des Butor étoilés est présenté en annexes.

L'application d'une méthode unique permettra d'harmoniser la nature des données collectées et de rendre possible les comparaisons des données au niveau national, ce qui est actuellement difficile avec les données des anciens comptages.

3.2.11.2 : Evaluation de la mise en œuvre de l'action

Résultats obtenus

En 2008 et 2012, le recensement a été organisé par 11 coordinateurs régionaux et effectué sur 12 régions, les Pays de la Loire, la Haute Normandie, la Basse Normandie, le Centre, la Lorraine, La Picardie, Nord Pas-de-Calais, la Champagne-Ardenne, le Rhône-Alpes, la Bourgogne, le Languedoc-Roussillon et la Provence-Alpes-Côte d'azur.

La majorité des informations relatives à cette action se trouvent dans la première partie de ce bilan. Afin de pouvoir réaliser la comparaison avec l'enquête des années 2000, les résultats présentés ici seront répartis par grandes régions de reproduction et non pas par région administrative. Les chiffres clé de ces enquêtes se trouvent dans le tableau 12.

Tableau 12 : bilan chiffré de prospections mâles chanteuses

Année	Nombre de sites suivis	Nombre d'observateurs	Nombre de structures
2008	235	120	27
2012	275	140	30

Le protocole de suivi des mâles chanteurs dans le cadre du PNA a été standardisé à tous les sites. Il est disponible en annexe 1.

Afin de faciliter la saisie et le traitement des données, des fiches de terrain et des fiches de description des roselières ont été réalisées. Elles sont disponibles en fin d'annexe 7. De plus, les données relatives à ces roselières ont été saisies sur une base Access via un masque de saisie. Ce dernier a évité une nouvelle saisie en 2012 des données concernant des roselières déjà suivis en 2008. Une mise à jour des données y est également possible.

Le temps attribué à cette action est considérable, mais son coût en est réduit par une forte implication bénévole.

Comme signalé précédemment, l'année 2012 a été marquée par des conditions météo particulières ne permettant pas une estimation fiable des populations. Par la suite il semble donc important, afin d'obtenir une évolution fiable indépendante des conditions climatiques, de compléter ces enquêtes ponctuelles par les données de suivi de sites où les recensements sont réalisés chaque annuellement depuis plusieurs années.

Etat d'avancement : réalisée

Echéancier de l'action au regard de l'échéancier initial : CF. tableau récapitulatif en page 64.

3.2.11.3 : Bilan financier

Estimation budgétaire englobant toutes les années : *Bilan basé sur les informations disponibles transmises par les coordinateurs locaux. Une partie des montants reste non renseignée (NR).*

Département / région	Période	Financeurs	Estimation budgétaire
Centre	NR	NR	NR
Champagne-Ardenne	2008-2012	DIREN CA, DREAL CA, FEDER	8 260
Languedoc-Roussillon		DREAL LR, CR-LR, CG 30, CG 34, CG 66, FEDER, Auto financement Meridionalis & CEN-LR	65 400
Lorraine	2012	DREAL, fond propres du centre ornithologique lorrain	9 600
Nord-Pas de Calais	NR	NR	NR
Normandie (Basse)	2008-2012	PNR Marais du Cotentin et du Bessin / DREAL	2 000
Normandie (Haute)	2008-2012	DREAL Haute-Normandie, Grand Port Maritime du Havre, fonds propres du PNR des boucles de la Seine normande	11 743,03
PACA	2008-2012	Conseil Général 13, fonds propres des Amis du Marais du Vigueirat, Tour du Valat	5 000
Pays de la Loire	2008	NR	12 000 (5 500 pour la Brière)
Picardie	2008-2012	Agence de l'eau, FEDER, CG, fonds propres	2000
Coordination nationale	2008-2012	Ministère, DREAL Basse-Normandie, fonds propres LPO	4 580
TOTAL A4.1			120 583,03

Evaluation des moyens humains (salariés / bénévoles) : 140 toutes personnes confondues

3.2.12 : Action 4.2 : Amélioration des connaissances scientifiques sur le Butor étoilé

3.2.12.1 : Présentation de l'action

Objectif dans lequel s'inscrit l'action : Objectif 4 : Renforcer le suivi des populations

Domaine : Etude

Numéro de l'action : 4.2

Intitulé de l'action : Amélioration des connaissances scientifiques sur le Butor étoilé

Degré de priorité : 2

Description :

Lancement ou poursuite d'études sur les thèmes suivants :

- **Etude des phénomènes de dispersion** des individus à partir des sites de reproduction. Ce type d'étude devrait permettre de mieux comprendre les types et états de milieu recherchés sur les sites où l'espèce est sédentaire.
- **Etude du phénomène migratoire** (suivi d'individus équipés de balises Argos dans le cadre d'un réseau de suivi européen). Cela doit notamment permettre :
 - de connaître (en comparant avec d'autres paramètres) les éventuels échanges entre sites et de mieux appréhender l'existence de site «source» et de site «puits» ;
 - de connaître plus finement le comportement des individus en période internuptiale, le Butor étant nettement plus discret en cette période (l'intérêt de certains sites est sans doute sous-évalué).
- **Etude des ressources alimentaires et du régime alimentaire** à partir de pelotes et régurgitas recueillis au nid sur les 4 sites LIFE qui ont déjà fait l'objet de suivis (suivi de l'évolution du régime en fonction des disponibilités/année) et sur des sites hors LIFE (par exemple en Brière) pour renforcer les connaissances sur l'alimentation de l'espèce dans diverses situations.

3.2.12.2 : Evaluation de la mise en œuvre de l'action

Résultats obtenus

La majorité des études réalisées durant le plan d'action portaient sur la caractérisation de l'habitat du Butor plutôt que sur sa biologie qui avait fait l'objet de plusieurs études durant le précédent programme Life. Il a ainsi été mis en évidence les exigences du Butor quant à son habitat : la préférence pour les roselières inondées avec une lame d'eau de 20-25cm dominées par *Phragmites australis*, présentant une épaisseur de litière de 6 à 10cm et dépourvues de plantes aquatiques. Est également constaté que nombre d'étangs à vocation piscicole n'offrent pas une couverture suffisante de roseaux pour la nidification. Une étude menée en Haute-Normandie et publiée dans la revue Ornithos, s'est intéressée au phénomène de la migration pré-nuptiale de l'espèce.

National : La problématique de la régression, voire de la disparition du butor de différentes régions d'étangs a été évoquée en comité de pilotage. Brigitte Poulin a accepté d'encadrer une stagiaire dont la thématique de stage portait sur l'analyse des facteurs influençant la présence du butor sur les étangs piscicoles.

Référence : Lamanche G., 2010. Diagnostic écologique d'un échantillon de roselières de Sologne, Brenne et Champagne humide. Stage de Master 2 sous la direction de Brigitte Poulin (Tour du Valat) (35 étangs).

En Champagne-Ardenne : étude de l'écologie et de la phénologie du Butor étoilé sur les Etangs de Belval.

En Languedoc-Roussillon : L'évaluation du succès reproducteur du Butor a été menée sur 2 sites des Pyrénées-Orientales : ZPS Etang de Canet-St Nazaire & ZPS Salses-Leucate.

En Lorraine : mise en place depuis 2012 d'un programme d'enregistrement des chants des mâles. A terme, ces enregistrements seront analysés pour procéder à une reconnaissance, et donc un comptage, des mâles par leur empreinte vocale.

En Basse-Normandie : Caractérisation de l'habitat du Butor étoilé dans le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin (9 sites étudiés).

Référence : Lecoustey Y., 2009. Caractérisation de l'habitat du Butor étoilé *Botaurus stellaris* dans le Parc naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Stage de master 1 sous la direction de Nicolas Fillol (PNR des Marais du Cotentin et du Bessin).

En Haute-Normandie : Suivi des migrateurs dans la Réserve Naturelle Nationale de l'estuaire de la Seine afin d'apporter une estimation minimale du nombre d'oiseaux en transit migratoire sur l'estuaire de la Seine et de montrer son importance en tant que site d'hivernage et de halte migratoire.

Référence : Provost P., Massez, G., 2008. La migration pré-nuptiale du Butor étoilé *Botaurus stellaris* mise en évidence en France. Ornithos 15.3.

Etat d'avancement : réalisée ou partiellement réalisée

Echéancier de l'action au regard de l'échéancier initial : CF. tableau récapitulatif en page 64.

3.2.12.3 : Bilan financier

Estimation budgétaire englobant toutes les années : Bilan basé sur les informations disponibles transmises par les coordinateurs locaux. Une partie des montants reste non renseignée (NR).

Département / région	Période	Financeurs	Estimation budgétaire
Centre	2010	DREAL	NR
Champagne-Ardenne	2012	Agence de l'eau Seine Normandie, FEDER, Région CA	1 950
Languedoc-Roussillon	2011-2012	DREAL LR, CR-LR, CG 30, CG 34, CG 66, FEDER, Auto financement Meridionalis	800
Lorraine	Depuis 2012	Natura 2000, PNR de Lorraine, CEN Lorraine	2 950
Normandie (Basse)	2009	DREAL Basse Normandie	2 500
Normandie (Haute)	2011	NR	Inclus dans le cout global de l'opération de suivi des mâles chanteurs
TOTAL A4.2			5 250

Evaluation des moyens humains (salariés / bénévoles) : 8 salariés

3.2.13 : Action 5.1 : Animation d'un réseau de gestionnaires de sites accueillant le Butor étoilé

3.2.13.1 : Présentation de l'action

Objectif dans lequel s'inscrit l'action : Objectif 2 : Maintenir ou restaurer des habitats favorables au Butor étoilé

Domaine : Communication

Numéro de l'action : 5.1

Intitulé de l'action : Animation d'un réseau de gestionnaires de sites accueillant le Butor étoilé

Degré de priorité : 1

Description :

- **Mise en place d'un forum Internet destiné aux gestionnaires de sites** afin d'échanger sur différents domaines : recherche scientifique, gestion, sensibilisation... Une réflexion sur l'adaptation ou la conception de matériels adaptés aux différentes contraintes environnementales en roselière (accessibilité, portance du sol, niveaux d'eau...) en relations avec des entreprises spécialisées dans le domaine pourra être envisagée en particulier dans ce cadre.
- **Organisation de deux séminaires d'échanges** (un national à l'issue de la première année du plan de restauration et un international en fin de plan) destinés notamment aux gestionnaires d'espaces naturels et scientifiques travaillant sur le Butor étoilé en France et en Europe.
- **Entretenir des échanges réguliers avec les différents réseaux s'intéressant aux problématiques de gestion et de conservation des roselières** (via le forum Internet et l'opérateur du PNR) : Pôle-relais Zones Humides Intérieures (porté par la Fédération des Parcs Naturels régionaux) et observatoire national des roselières, Rézo du Rozo de Réserves Naturelles de France : groupe d'échange d'expériences sur la gestion des roselières (mise en place de protocoles de suivi des roselières), Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (inventaires des roselières de plus de 1ha), Station biologique de la Tour du Valat (programme sur les roselières méditerranéennes)...

3.2.13.2 : Evaluation de la mise en œuvre de l'action

Résultats obtenus

Suite au Life Nature Butor étoilé, de nombreuses personnes et structures menaient déjà des actions en faveur du Butor. Le plan national d'actions a permis de continuer à faire vivre ce réseau d'acteurs dynamiques et investi dans la conservation des roselières et du Butor étoilé. Pour assurer l'animation de ce réseau, plusieurs outils ont été développés par la LPO France en charge de la coordination et de l'animation du PNA (voir aussi action 5.4).

Deux séminaires d'échanges ont été organisés lors du lancement et de la clôture du plan. En plus de permettre aux différents acteurs du plan d'échanger et de partager leurs expériences, ils ont permis de faire le point sur l'état d'avancement des actions en faveur du butor dans les différentes régions.

- 5-6 février 2009 à Arles (13) en région PACA pour le lancement du plan. 53 participants.
- 10-11 octobre 2013 à Mézières-en-Brenne (36) en région Centre pour la clôture du plan. 32 participants.

Six comités de pilotage du plan ont été organisés à Paris durant la période 2008-2013 afin d'échanger avec les différents protagonistes du plan et de connaître l'état d'avancement des différentes actions dans les régions concernées (en annexes). A la base constitué essentiellement des membres du comité de pilotage (12 personnes), il a été décidé à partir de 2011 d'ouvrir le Copil à l'ensemble des DREAL et des coordinateurs régionaux concernés par le PNA Butor étoilé. Ils se sont tenus les : 4 juillet 2008 (8 participants, 4 excusés), 5 novembre 2008 (8 participants, 4 excusés), 20 novembre 2009 (7 participants, 5 excusés), 13 janvier 2011 (15 participants, 7 excusés), 13 décembre 2011 (15 participants, 9 excusés) et 15 janvier 2013 (22 participants, 11 excusés).

Les compte-rendu de ces Copils sont présentés en annexes.

Etat d'avancement : réalisée

Echéancier de l'action au regard de l'échéancier initial : CF. tableau récapitulatif en page 64.

3.2.13.3 : Bilan financier

Estimation budgétaire englobant toutes les années

Département / région	Période	Financeurs	Estimation budgétaire
Séminaire 1	2008	Ministère et fonds propres LPO	1 600
Séminaire 1	2009	Ministère et fonds propres LPO	1 675
Séminaire 2	2013	DREAL Basse-Normandie	6 329
Coordination nationale	2008-2012	Ministère, DREAL Basse-Normandie et fonds propres LPO	9 399
TOTAL A5.1			19 003

Evaluation des moyens humains (salariés / bénévoles) : 3 salariés

Bilan financier global pour cette action qui comprend les frais indirects imputables à la coordination (déplacements, assistance, matériels, suivi financier, frais de structure, rédaction des bilans annuels) ainsi que l'organisation des séminaires et des Copils.

Dépenses	Année	Financeurs	Estimation budgétaire
	2008	Ministère, fonds propres LPO	4 252
	2009	Ministère, fonds propres LPO	6 223
	2010	DREAL Basse-Normandie, fonds propres LPO	5 158
	2011	DREAL Basse-Normandie, fonds	8 800

		propres LPO	
	2012	DREAL Basse-Normandie, fonds propres LPO	6 805
Total Séminaires + Coordination	2008-2012	Ministère, DREAL Basse-Normandie et fonds propres LPO	19 003
Total global de l'action A5.1			50 241

3.2.14 : Action 5.2 : Sensibilisation sur le thème du Butor étoilé et des zones humides

3.2.14.1 : Présentation de l'action

Objectif dans lequel s'inscrit l'action : Objectif 4 : Renforcer le suivi des populations

Domaine : Communication

Numéro de l'action : 5.2

Intitulé de l'action : Sensibilisation sur le thème du Butor étoilé et des zones humides

Degré de priorité : 2

Description :

- **Réalisation d'animations** (sorties nature, conférences...) permettant de faire découvrir le Butor étoilé en tant qu'espèce hôte des marais à roselières et de communiquer sur les opérations entreprises au niveau national pour la sauvegarde de cette espèce menacée. Exemples : Journées locales « portes-ouvertes » des sites, animations scolaires...
- Participation aux événements nationaux : Journées RAMSAR, Fête de la Nature...

3.2.14.2 : Evaluation de la mise en œuvre de l'action

Résultats obtenus

On estime à 12 000 le nombre de personnes sensibilisées aux enjeux des roselières ainsi qu'à la protection du Butor étoilé. Cependant, une estimation du nombre de personnes sensibilisées n'ayant pas fait l'objet d'une demande auprès des structures animatrices locales du plan, ce chiffre est très certainement largement sous-estimé.

En région Centre : sur la ZPS de Brenne, 2 animations spécifiques par an depuis 2010 sur le thème du Butor étoilé ont été réalisées et la sensibilisation du public est assurée lors des visites sur la Réserve de Chérine mais également lors des permanences dans les observatoires par les animateurs (environ 2 000 personnes chaque année entre 2010 et 2013).

En Champagne-Ardenne : visites guidées des étangs lors de la fête de la nature, organisation de la nuit du Butor étoilé, découverte des étangs de Belval via des visites guidées et découvertes des

oiseaux migrateurs sur les étangs. Toutes ces animations se sont déroulées en 2012. Plus de 300 personnes y ont participé.

En Languedoc-Roussillon : La sensibilisation s’est étendue aussi bien auprès des jeunes (animations scolaires en maternelle, collège, lycée) que du grand public (sortie nature, tenue de stands,...).

En Nord-Pas de Calais : sensibilisation via les sorties Eden sur la RNN des étangs du Romelaère depuis 2010.

En Basse-Normandie : Action de sensibilisation permanente auprès de grand et du jeune public depuis 1998 grâce à une équipe d’animateurs sur les zones humides sur le site des « Ponts d’Ouve ». Sensibilisation à l’enjeu des zones humides et du Butor de la population locale ainsi que d’une association de randonnée locale via 3 sorties sur le marais des Dizaines.

En Haute-Normandie : sensibilisation du jeune public via l’animation pédagogique : « De la roselière à la vasière » de 2008 à 2012 et du grand public via le programme « Rendez-vous Nature en estuaire de Seine ». Un support de communication sous la forme d’un film documentaire a également été réalisé : « Estuaire de Seine – Côté Nature ».

En PACA : organisation de 420 visites guidées du Marais de Vigueirat (5000 personnes) entre 2008 et 2012.

En Picardie : participation à la campagne nationale de l’Agence de l’eau « changement de point de vue sur l’eau » en 2010 avec l’aide du Syndicat Mixte de la Baie de Somme.

Etat d’avancement : réalisée ou partiellement réalisée

Echéancier de l’action au regard de l’échéancier initial : CF. tableau récapitulatif en page 64.

3.2.14.3 : Bilan financier

Estimation budgétaire englobant toutes les années : *Bilan basé sur les informations disponibles transmises par les coordinateurs locaux. Une partie des montants reste non renseignée (NR).*

Département / région	Période	Financeurs	Estimation budgétaire
Centre	2010-2014	DREAL Centre	NR
Champagne-Ardenne	2012	Agence de l’eau Seine Normandie, FEDER, Région CA	3 900
Champagne-Ardenne (support comm.)	2012		0 (bénévolat)
Languedoc-Roussillon	2008-2011	DREAL LR, CR-LR, CG 30, CG 34, CG 66, FEDER, Autofinancement Meridionalis, fonds propres de la Communauté d’Agglomération Hérault Méditerranée, CPIE Pays narbonnais	2 800
Nord-Pas de Calais	2010-2012	CG, DREAL	NR
Normandie (Basse)	1998-2012	ENS, AESN, CR, Agence de l’Eau Seine Normandie, FEDER	NR
Normandie (Haute)	2008-2012	DREAL Haute-Normandie, Agence de l’Eau Seine Normandie, CG 27, Port Autonome de Rouen, Grand Port Maritime de	14 968,89

		Rouen, Grand Port Maritime du Havre	
Normandie (Haute) (support comm)	2008-2009	DREAL Haute-Normandie, DREAL Basse-Normandie, Région Haute-Normandie, Port Autonome du Havre	61 796
PACA	2008-2012		NR
Picardie	2010	Agence de l'eau	NR
Coordination nationale	2009-2012	Ministère, DREAL Basse Normandie, fonds propres LPO	1 364
TOTAL A5.2			84 829,89

Evaluation des moyens humains (salariés / bénévoles) : 20 salariés et 10 bénévoles

3.2.15 : Action 5.3 : Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire à la valeur des roselières

3.2.15.1 : Présentation de l'action

Objectif dans lequel s'inscrit l'action : Objectif 4 : Renforcer le suivi des populations

Domaine : Communication

Numéro de l'action : 5.3

Intitulé de l'action : Sensibilisation sur le thème du Butor étoilé et des zones humides

Degré de priorité : 2

Description :

- Promouvoir auprès des acteurs de l'aménagement (collectivités, services de l'Etat...) la prise en compte des roselières dans les différents documents de planification de l'urbanisme (SCOT, PLU...);
- Cette action de sensibilisation prendra notamment la forme de pages internet et d'une plaquette détaillée. Celle-ci contiendra les informations concernant la biologie de l'espèce, son statut de conservation mais surtout les menaces qui pèsent sur ses habitats à la fois de reproduction et d'hivernage. Cette plaquette rappellera les principaux textes réglementaires qui s'appliquent aux zones humides (surtout les roselières) et précisera un certain nombre d'actions permettant de proposer des solutions aux aménagements.

3.2.15.2 : Evaluation de la mise en œuvre de l'action

Résultats obtenus

Au niveau national, cette action s'est principalement déclinée via l'édition de la plaquette roselière/butor (en annexe) à 5 000 exemplaires en 2009. Elle comprend à la fois des préconisations de gestion pour les roselières, leur entretien et leur restauration mais également leur importance pour le Butor étoilé et enfin, elle fait un rappel des principales réglementations en vigueur sur ce type d'habitat. Elle a été diffusée largement aux coordinateurs locaux du plan qui se sont chargés de sa diffusion auprès des structures locales concernées. Son plan plus large plan de diffusion comprend : agences de l'eau, associations de protection de la nature, CNRS, CREN, DREAL, PNR, RNF, organismes de presse.

Au niveau régional, la sensibilisation a été réalisée directement auprès des acteurs du territoire via la mise en place d'animations ou de journée de formation.

En région Centre : sensibilisation auprès des acteurs cynégétiques lors de l'Assemblée générale des Chasseurs de Gibier d'Eau de l'Indre ainsi que sensibilisation des acteurs locaux dans le but de la restauration éventuelle de roselières. Formation des agents de l'ONCFS lors d'une journée de formation théorique en salle suivi d'une sortie sur le terrain.

En Languedoc-Roussillon : la sensibilisation des acteurs locaux a touché l'ensemble des personnes concernées par la problématique du Butor en Languedoc-Roussillon : élus, syndicat mixte, acteurs cynégétiques et halieutiques, gestionnaires d'espaces naturels, animateur Natura 2000,... Cette sensibilisation a eu lieu aussi bien lors de rencontres informelles que de réunions spécifiques ou non (comités de gestions, Copil Natura 2000, groupe de travail,...).

En Haute-Normandie : mise en place de 2 animations sur la RNN de l'estuaire de la Seine : « Fauche hivernale » et « De la chaumière à la roselière » en 2008 et 2010. Edition de plaquettes et brochures de présentation de la réserve de l'estuaire de la Seine et de son avifaune. Production d'un film documentaire : « Estuaire de Seine – Côté Nature ».

En PACA : rencontre des gestionnaires de deux sites du conservatoire du littoral sur l'Etang de Berre, sensibilisation des services de l'Etat (DDTM, ONCFS, ONEMA) et des collectivités (communes, PNR) sur les dégradations des marais à marisque, participation à de nombreuses réunions et comités de pilotage concernant la gestion de sites du delta du Rhône.

En Picardie : intégration des enjeux Butor à la lettre d'infos Natura 2000 du site de la Plaine maritime picarde (ZPS : Marais arrière-littoraux picards + ZSC : Estuaires et littoral picard).

Etat d'avancement : réalisée ou partiellement réalisée

Echéancier de l'action au regard de l'échéancier initial : CF. tableau récapitulatif en page 64.

3.2.15.3 : Bilan financier

Estimation budgétaire englobant toutes les années : *Bilan basé sur les informations disponibles transmises par les coordinateurs locaux. Une partie des montants reste non renseignée (NR).*

Département / région	Période	Financeurs	Estimation budgétaire
Centre	2011	DREAL Centre	5 000
Languedoc-Roussillon	2008-2012	DREAL LR, CR-LR, CG 30, CG 34, CG 66, FEDER, Autofinancement Meridionalis, RIVAGE, Conservatoire du littoral	14 700
Nord-Pas de Calais	2010-2012	CG, DREAL	NR
Normandie (Haute)	2008-2010	DREAL Haute-Normandie, Agence de l'Eau Seine Normandie, CG 27, Grand Port Maritime de Rouen, Grand Port Maritime du Havre	70,29
Normandie (Haute) (support comm)	2008-2009	DREAL Haute-Normandie, DREAL Basse-Normandie, Région Haute-Normandie, Port Autonome du Havre	61 796,19
PACA	2010-2013	Fonds propres, DREAL	NR
Picardie	NR	Natura 2000	800
Coordination nationale	2008-2012	Fonds propres LPO, ministère, DREAL Basse-Normandie	2 733
Total A5.3			85 099,48

Evaluation des moyens humains (salariés / bénévoles) : 27 salariés

3.2.16: Action 5.4 : Communication du Plan de restauration national Butor étoilé

3.2.16.1 : Présentation de l'action

Objectif dans lequel s'inscrit l'action : Objectif 5 : Sensibiliser les acteurs de la gestion des roselières et le grand public et promouvoir une gestion intégrée des roselières

Domaine : Communication

Numéro de l'action : 5.4

Intitulé de l'action : Communication du Plan national de restauration Butor étoilé

Degré de priorité : 1

Description :

- **Mise en place de pages Web** dédiées au PNR Butor étoilé et sur la page Internet dédiée spécialement au plan de restauration d'espèces menacées sur le site du Ministère en charge de l'environnement.
- **Edition d'une lettre d'information** annuelle sur l'état d'avancement du plan. Cette lettre d'information sera disponible en ligne sur les pages web du site Internet et sera diffusée par courrier aux principaux partenaires du plan de restauration.
- **Plaquette du plan.** Il s'agira d'un document qui présentera l'intérêt du plan de restauration, l'espèce notamment à travers sa biologie, son statut de conservation et les menaces qui pèsent sur elle, et enfin qui présentera les principales orientations du plan.

3.2.16.2 : Evaluation de la mise en œuvre de l'action

Résultats obtenus

Site internet :

Le site internet entièrement dédié au PNA butor étoilé a été conçu en 2008 et mis en ligne au printemps 2009. Il comprend 7 rubriques : Actualité, Présentation du Butor étoilé, Distribution et statut de conservation, menaces et stratégie de conservation, téléchargement, Réseau : coordinateurs régionaux et gestionnaires et Contact opérateur national. La page téléchargement abrite tous les documents utiles pour le réseau. Depuis septembre 2009, 5 721 visiteurs l'ont consulté (7 415 visites) pour une durée moyenne de la visite de 2min35. Le site a fait l'objet d'une mise à jour annuelle par le coordinateur national du plan. Le graphique ci-après présente la fréquentation du site Internet depuis sa création.



Figure 12 : évolution de la fréquentation du site internet dédié au Butor étoilé

Edition de documents :

Trois documents différents ont été édités (tous disponibles en annexe) : la plaquette de présentation du plan qui présente les grandes lignes du plan national d'actions ; une plaquette Agir pour le Butor étoilé, présentant à la fois les enjeux Butor mais également ceux liés aux roselières et à leur maintien ; et enfin, 3 lettres d'information qui traitent des sujets d'actualité, présente les bilans nationaux et locaux et fait le point sur les actions menées dans le cadre du plan.

Tableau 13 : bilan des documents de communication édités

Document	Quantités éditées
Plan national d'action en faveur du Butor étoilé, lettre d'info 1	2 000
Plan national d'action en faveur du Butor étoilé, lettre d'info 2	500
Plan national d'action en faveur du Butor étoilé, lettre d'info 3	A définir
Plaquette Agir pour le Butor étoilé, l'essentiel du plan national d'actions	3 000
Plaquette Roselière et Butor étoilé	5 000

Le plan de diffusion national de ces documents comprend les différentes structures locales coordinatrices, les associations de protection de la nature, la presse, les diverses DREAL et CREN, la totalité des PNR et des RNF et RNR ainsi que les agences de l'eau concernées. La diffusion locale est directement assurée par les coordinateurs locaux ou les DREALS.

Etat d'avancement : réalisée ou partiellement réalisée

Echéancier de l'action au regard de l'échéancier initial : CF. tableau récapitulatif en page 64.

3.2.16.3 : Bilan financier

Estimation budgétaire englobant toutes les années

Département / région	Période	Financeurs	Estimation budgétaire
Coordination nationale	2008-2012	DREAL Basse-Normandie, ministère, fonds propres LPO	
lettre infos1			2 222
lettre infos2			2 249
lettre infos3			1 825
plaquette roselière			2 182
plaquette PNA			7 695
site internet mise en place			5 480
site internet veille			954
Frais d'envoi divers			5 590
TOTAL A5.4			28 197

Evaluation des moyens humains (salariés / bénévoles) : 4 salariés

3.2.17 : Action 5.5 : Labellisation du roseau / éco-sigle

3.2.17.1 : Présentation de l'action

Objectif dans lequel s'inscrit l'action : Objectif 4 : Renforcer le suivi des populations

Domaine : Communication

Numéro de l'action : 5.5

Intitulé de l'action : Sensibilisation sur le thème du Butor étoilé et des zones humides

Degré de priorité : 3

Description :

L'objectif d'une démarche de valorisation, dans le cas de l'exploitation commerciale du roseau, serait de promouvoir une gestion responsable de ces milieux au regard des enjeux biologiques qu'ils représentent, afin d'ajouter une plus-value au produit. Pour les coupeurs de roseau, elle impliquerait le respect d'un cahier des charges de gestion environnementale des roselières (% de non coupe, période, niveaux d'eau...) et ne serait pas conditionnelle à la possession d'un statut d'exploitant agricole comme c'est le cas pour les mesures de types agri-environnementales.

Les marais roseliers présentent un potentiel en terme de valorisation à travers :

- la sensibilité croissante des consommateurs aux produits de construction « écologiques » notamment dans les pays importateurs de roseaux,
- l'adaptation des pratiques pour répondre aux exigences écologiques de certaines espèces (Butor étoilé) comme argument de vente,
- l'intérêt porté aux roselières d'un point de vue écologique et d'une manière plus générale aux zones humides.

Mise en place d'un groupe de travail pour étudier les potentialités de cet éco-sigle permettant de faciliter l'identification d'une production de roseau « éco-responsable ». La réflexion conduite dans le cadre de ce groupe de travail devra porter sur:

- la mise en place d'un signe distinctif par le biais d'un éco-sigle, d'une marque ou d'un signe officiel de qualité (AOC, IGP...) / cahier des charges associé ;
 - l'identification de l'organisme le plus approprié pour porter cet éco-sigle/label ;
 - la vérification de l'application et du respect du cahier des charges via un organisme certificateur ;
- les publics cibles / pays importateurs du roseau produit en France (Pays du Nord de l'Europe...) et les moyens de faire connaître cet éco-sigle.

[3.2.17.2 : Evaluation de la mise en œuvre de l'action](#)

Résultats obtenus

Le démarrage de l'action 5.5 du plan avait été envisagé pour l'année 2009. Il s'est avéré que cette action de faible priorité ne serait pas conduite sur cette année. En effet, la labellisation du roseau concerne des secteurs avec de grandes surfaces de roselières à savoir la Camargue, les étangs Languedociens ou encore la Brière. Toutefois, en approfondissant un peu la question, il est apparu que la labellisation était une procédure particulièrement compliquée avec les cahiers de charges, les procédures de contrôle... Des organismes tels que la fédération des Parcs qui gère la marque « Parc » nous ont dissuadé de poursuivre l'action. Dans ce contexte et vu l'enjeu limité, le Comité de pilotage a préféré abandonner cette mesure. Le temps prévu pour sa réalisation a toutefois été consommé afin de permettre la finalisation de la plaquette de présentation du plan. En effet, la PNA Butor étoilé a servi de nouveau modèle pour la charte graphique ce qui a entraîné un important dépassement du temps de travail et un retard dans sa réalisation.

Evaluation des moyens humains (salariés / bénévoles) : 1 salarié

4 : ECHEANCIER DES ACTIONS AU REGARD DE L'ECHEANCIER

INITIAL

Le calendrier de réalisation du plan national d'actions butor initialement présenté dans le document du PNA a été complété et modifié lors du premier Comité de Pilotage de juillet 2008 (en annexe). Et cela dans le but d'aider les DIREN et les Comités de Pilotage régionaux à prioriser les actions dans un souci de planification, logique d'intervention et de répartition des plans de charge et des financements. Le calendrier initial a donc subi des modifications. Il est clairement précisé que les périodes précisées d'une croix représentent les périodes les plus recommandées pour réaliser l'action, et ne signifie en aucun cas que l'action n'est pas réalisable en dehors de ces périodes. Cette modification correspond à une stratégie de mise en œuvre du plan coordonnée dans toutes les régions. Par exemple, il était souhaité que les diagnostics des roselières soient engagés au début du plan pour mettre l'accent sur les actions de restauration de milieu en 2010-2011. Cependant, les sites ayant déjà engagé des actions avant élaboration du plan pouvaient poursuivre leur mise en œuvre sans suivre ce nouveau calendrier.

Tableau 14 : échéancier initial prévu lors de la rédaction du plan

Actions	Objectifs	Priorité	2008	2009	2010	2011	2012
1.1	Diagnostic environnemental des roselières	1	x	x	x	x	x
1.2	Intégration des enjeux Roselières et Butor étoilé dans les Docobs Natura 2000	2	x	x	x	x	x
1.3	Suivi des mesures contractuelles (MAE, contrats Natura 2000...)	1	x	x	x	x	x
2.1	Gestion hydraulique favorable aux roselières	1	x	x	x	x	x
2.2	Aménagements et ouvrages hydrauliques favorables aux roselières	1	x	x	x	x	x

2.3	Gestion environnementale des roselières par la coupe du roseau	1	x	x	x	x	x
2.4	Contrôle de l'atterrissement des roselières	1	x	x	x	x	x
2.5	Réduction des facteurs de mortalité liés aux infrastructures	3	x	x	x	x	x
3.1	Protection réglementaire de sites majeurs pour le Butor étoilé	1	x	x	x	x	x
3.2	Maîtrise foncière et maîtrise d'usage à vocation environnementale	2	x	x	x	x	x
4.1	Suivi des populations de Butor étoilé en période de reproduction	1	x				x
4.2	Amélioration des connaissances scientifiques sur le Butor étoilé	2	x	x	x	x	x
5.1	Animation d'un réseau de gestionnaires de sites accueillant le Butor étoilé	1	x	x	x	x	x
5.2	Sensibilisation sur le thème du Butor étoilé et des zones humides	2	x	x	x	x	x
5.3	Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire à la valeur des roselières	2		x	x	x	x
5.4	Communication du Plan de restauration national Butor étoilé	1	x	x	x	x	x
5.5	Labellisation du roseau / éco-sigle	3		x	x		

Tableau 15 : échéancier de priorisation des actions du plan adopté suite au premier Comité de Pilotage :

Actions	Objectifs	Priorité	2008	2009	2010	2011	2012
1.1	Diagnostic environnemental des roselières	1		x	x		
1.2	Intégration des enjeux Roselières et Butor étoilé dans les Docobs Natura 2000	2	x	x	x	x	x
1.3	Suivi des mesures contractuelles (MAE, contrats Natura 2000...)	1	x	x	x	x	x
2.1	Gestion hydraulique favorable aux roselières	1		x	x	x	
2.2	Aménagements et ouvrages hydrauliques favorables aux roselières	1			x	x	x
2.3	Gestion environnementale des roselières par la coupe du roseau	1	x	x	x	x	x
2.4	Contrôle de l'atterrissement des roselières	1			x	x	x
2.5	Réduction des facteurs de mortalité liés aux infrastructures	3				x	x
3.1	Protection réglementaire de sites majeurs pour le Butor étoilé	1	x	x	x	x	x
3.2	Maîtrise foncière et maîtrise d'usage à vocation environnementale	2		x	x	x	x

4.1	Suivi des populations de Butor étoilé en période de reproduction	1	x				x
4.2	Amélioration des connaissances scientifiques sur le Butor étoilé	2			x	x	x
5.1	Animation d'un réseau de gestionnaires de sites accueillant le Butor étoilé	1	x				x
5.2	Sensibilisation sur le thème du Butor étoilé et des zones humides	2	x	x	x	x	x
5.3	Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire à la valeur des roselières	2	x	x	x	x	x
5.4	Communication du Plan de restauration national Butor étoilé	1	x				
5.5	Labellisation du roseau / éco-sigle	3			x	x	

Les croix représentent l'échéancier prévu, la couleur orange l'échéancier effectif. L'absence de couleur indique que l'action n'a pas été réalisée.

A l'exception de l'action 5.5 (Labellisation du roseau) qui a été abandonné dès 2009 pour les raisons exposées plus haut, les 16 autres actions du PNA ont été réalisées. Le calendrier de réalisation final est proche de l'échéancier initialement prévu. Certaines actions n'ont cependant pas été réalisées suivant le calendrier prévu, car les déclinaisons régionales du PNA ont nécessité un certain délai de conception, décalant d'autant la réalisation des actions. Comme indiqué précédemment, la majorité des déclinaisons régionales du PNA ne s'étalent pas sur la même période.

5 : BILAN SUR LES PLANS D' ACTIONS REGIONAUX

7 régions ont décliné localement le PNA Butor de manière complète ou partielle.

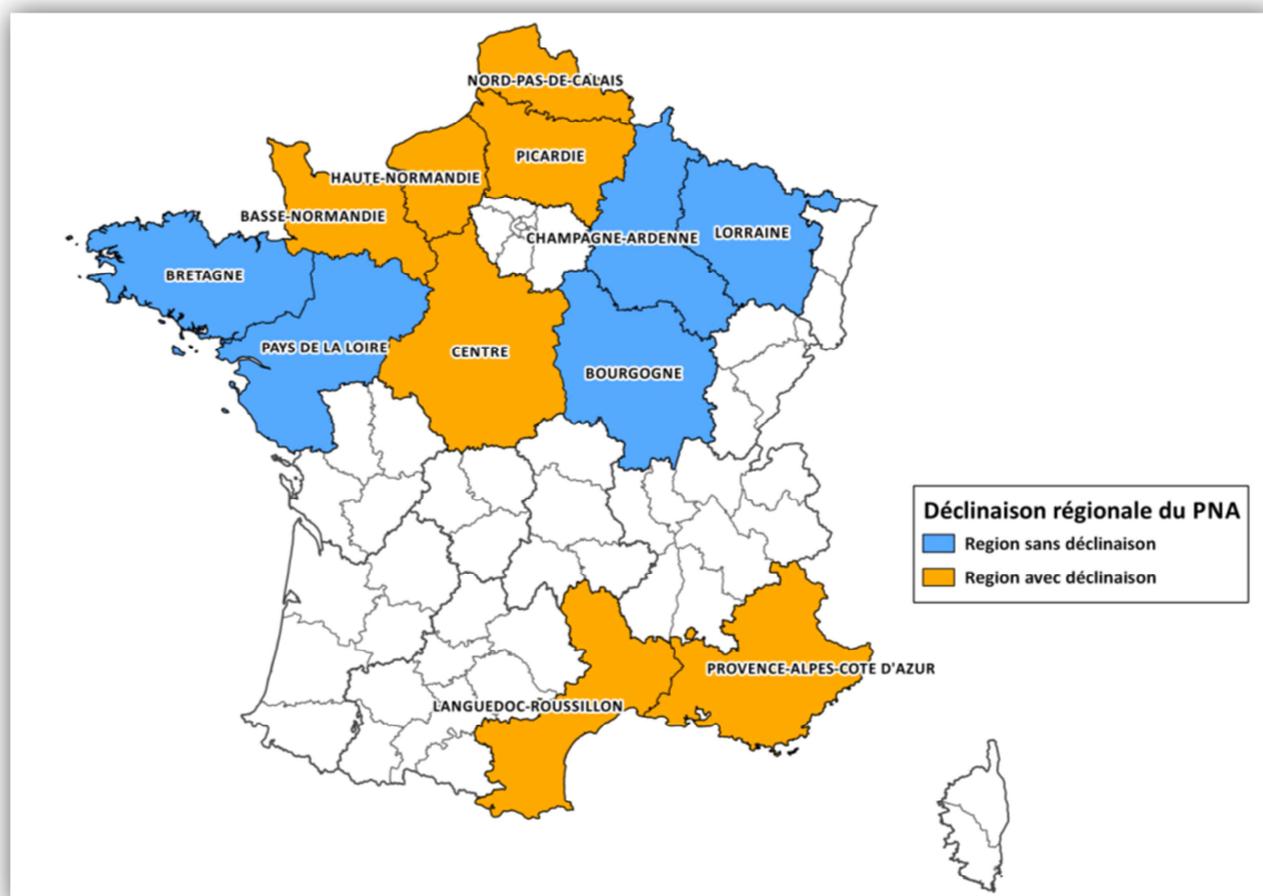


Figure 13 : carte de localisation des déclinaisons régionales du PNA Butor étoilé

Nord Pas de Calais : 2011-2015 : toutes les actions sont déclinées. 2 ont été rajoutées : 1.4 : intégration de la problématique Butor étoilé à l'ensemble des sites favorables à l'espèce ; 4.2 Suivi des populations hivernantes du Butor étoilé ; et 1 remplacée : 5.5 : Développer un réseau extra-régional d'acteurs pour la conservation du Butor étoilé (Picardie-Belgique-Royaume-Uni).

La période sur laquelle s'étant ce PRA (une seule année de chevauchement avec la PNA national) explique en grande partie le fait que certaines actions n'aient pas encore été réalisées ou sont en cours de réalisation dans cette région.

Centre : 2010-2014 : 8 des 17 actions du PNA ont été déclinées. Afin d'essayer d'enrayer le déclin rapide de l'espèce, les actions mises en œuvre doivent prioritairement s'appliquer aux sites où le butor est encore présent. Elles s'appuient pour la plupart sur des conventions avec les propriétaires et gestionnaires des roselières concernées et sont de 3 ordres : restauration et entretien des habitats déjà existants, création d'habitats et sensibilisation des acteurs socio-économiques.

Picardie : 2009-2013. Les objectifs généraux du PRA sont les mêmes que ceux du PNA car les diagnostics régionaux mettent en évidence les mêmes menaces. Il a cependant été choisi dans ce plan de regrouper les actions de diagnostic de roselières et de suivi des populations dans un même ensemble participant à l'amélioration des connaissances des habitats et des populations de Butor étoilé. De plus, la situation de la Picardie amène à faire quelques propositions complémentaires portant notamment sur la création de roselières, la maîtrise des prédateurs et le suivi des hivernants. La déclinaison régionale du plan en Picardie s'organise donc autour de 3 objectifs : l'amélioration de la connaissance du butor et de son habitat, la préservation et la restauration des habitats du Butor et la sensibilisation des acteurs de la gestion des zones humides et du grand public, la promotion de la prise en compte des roselières dans les activités et les démarches territoriales.

Basse et haute Normandie : 2008-2012. Déclinaison de la totalité des actions du PNA. Son but au niveau de la région est d'accroître la population normande de 10 mâles chanteurs pour atteindre 45 mâles chanteurs si la gestion préconisée peut être réalisée sur les sites prioritaires.

Languedoc-Roussillon (et PACA) : En 2008, les actions engagées en LR se sont limitées à un recensement des mâles chanteurs coordonnées par le CEN-LR. A partir de 2010, c'est l'union Méridionalis qui est devenue la structure coordinatrice locale du plan et à décliner l'ensemble des actions du PNA pour la région.

6 : BILAN FINANCIER GLOBAL

Les montants renseignés dans ce présent bilan financier prennent en compte les montants directement engagés dans le cadre du PNA Butor étoilé, mais également les montants auxiliaires d'actions engagées durant le plan et bénéficiant à la fois au butor et à d'autres espèces.

La séparation des fonds dédiés directement au Butor de ceux s'inscrivant également dans la préservation d'autres espèces n'est pas réalisable, ni par la coordination nationale ni au niveau des coordinateurs locaux ou des acteurs de terrain.

6.1 : Résumé des montants engagés pour chaque action et objectif

La plupart des données relatives aux montants consacrés aux actions déclinées dans chaque région ont été collectées au moyen d'une enquête menée en 2012 auprès des structures concernées par la gestion de l'habitat du Butor étoilé. Les résultats de cette enquête identifient les montants engagés, les financeurs impliqués, ainsi que les actions réalisées grâce à l'aide de bénévoles.

Dans la mesure où quelques incertitudes persistent à propos des montants alloués, le bilan financier présenté dans le présent rapport n'est pas exhaustif. Certaines données restent également manquantes.

Tableau 16 : détail des sommes globales allouées à chaque action

Action	Montant global engagé
Objectif 1	139 772,45
1.1	132 194,45
1.2	6 326,00
1.3	642,00
Objectif 2	2 471 213,48
2.1	160 997,28
2.2	1 877 535,20
2.3	14 000,00
2.4	418 681,00
2.5	NR
Objectif 3	5 090 508,00
3.1	1 500
3.2	5 089 008,00
Objectif 4	128 733,03
4.1	120 583,03
4.2	8 200,00
Objectif 5	249 986,56
5.1	50 241,00
5.2	84 829,08
5.3	85 099,48
5.4	29 817,00
5.5	Action abandonnée
Total	8 079 653,52

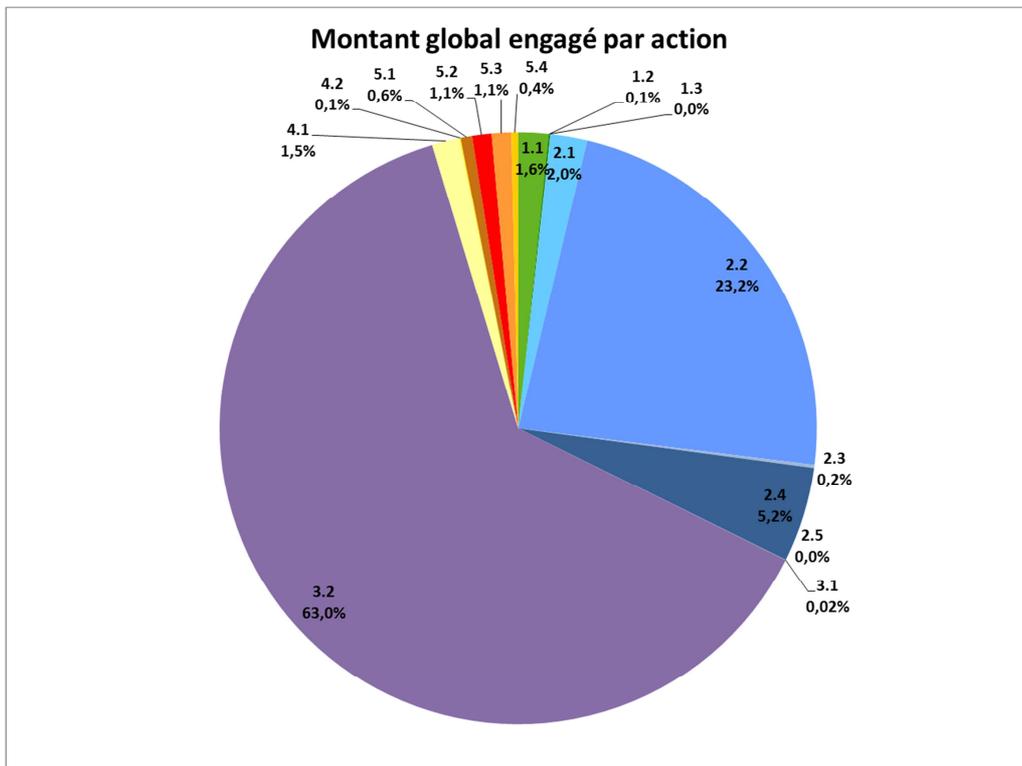


Figure 14 : proportion des montants engagés pour chaque action

L'inventaire des actions menées dans l'ensemble des régions a mis en évidence le nombre important d'actions en faveur du Butor qui ont été réalisées grâce à des financements locaux. Le total des montants engagés en région (7 985 550,52 euros) représente plus de 80 fois le budget consacré à la coordination nationale pour la même période (94 103 euros).

A elles seules, les actions 2.2 (Aménagement des ouvrages hydrauliques favorables au butor) et 3.2 (Maîtrise foncière et maîtrise d'usage à vocation environnementales) représentent plus de 86% du budget global du PNA. Ce sont les actions d'acquisition et de curage (qui nécessitent généralement l'intervention de machines conséquentes) qui représentent donc les plus grosses dépenses.

Tableau 17 : hiérarchisation des actions en fonction du montant engagé pour chacune d'entre elles

Classement	Action	Montant global engagé
1	3.2	5 089 008,00
2	2.2	1 877 535,20
3	2.4	418 681,00
4	2.1	160 997,28
5	1.1	132 804,45
6	4.1	120 583,03
7	5.3	85 099,48
8	5.2	84 829,08
9	5.1	50 241
10	5.4	29 817
11	2.3	14 000
12	4.2	8 200
13	1.2	6 326
14	3.1	1500
15	1.3	642
16	2.5	0
17	5.5	Abandonnée
Total		8 079 653,52

L'action 4.1 (Suivi des populations de Butor étoilé en période de reproduction) n'apparaît qu'en sixième position au vu des montants totaux engagés. Pourtant il semblerait que les actions de suivi soient celles qui mobilisent le plus d'efforts de la part des structures. Il faut donc penser à bien prendre en compte l'investissement bénévole consacré à ces suivis (plus de 140 personnes salariés et bénévoles).

Il est également important de noter que l'investissement bénévole, même s'il est mentionné dans l'enquête transmise aux coordinateurs, n'est pas quantifié en nombre de jours par site et par an, par exemple. Cela ne permet pas d'apprécier à sa juste valeur la part du bénévolat qui est considérable dans la mise en œuvre d'un plan d'action.

Comme indiqué lors du bilan financier des actions, les objectifs de protection durable des sites majeurs pour le butor étoilé et de maintien ou de restauration des habitats favorables au Butor étoilé totalisent plus de 90% du budget global du PNA.

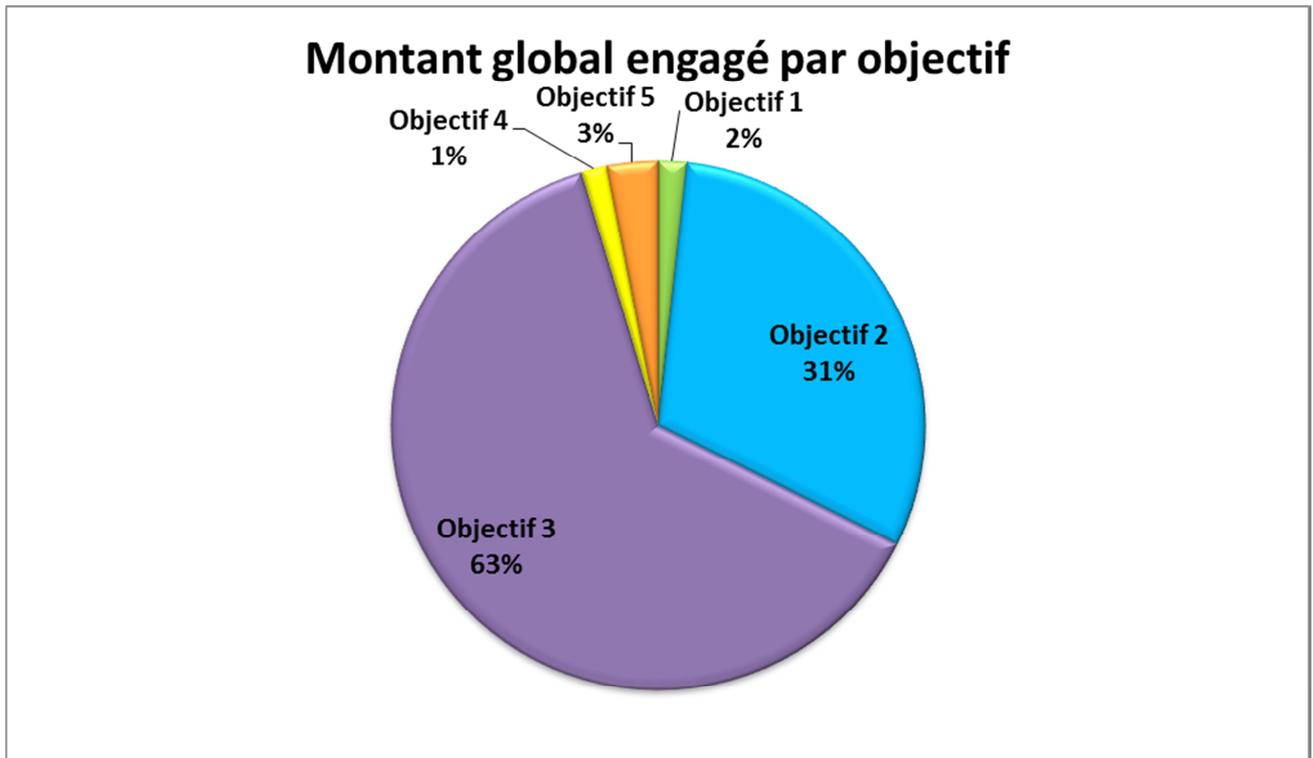
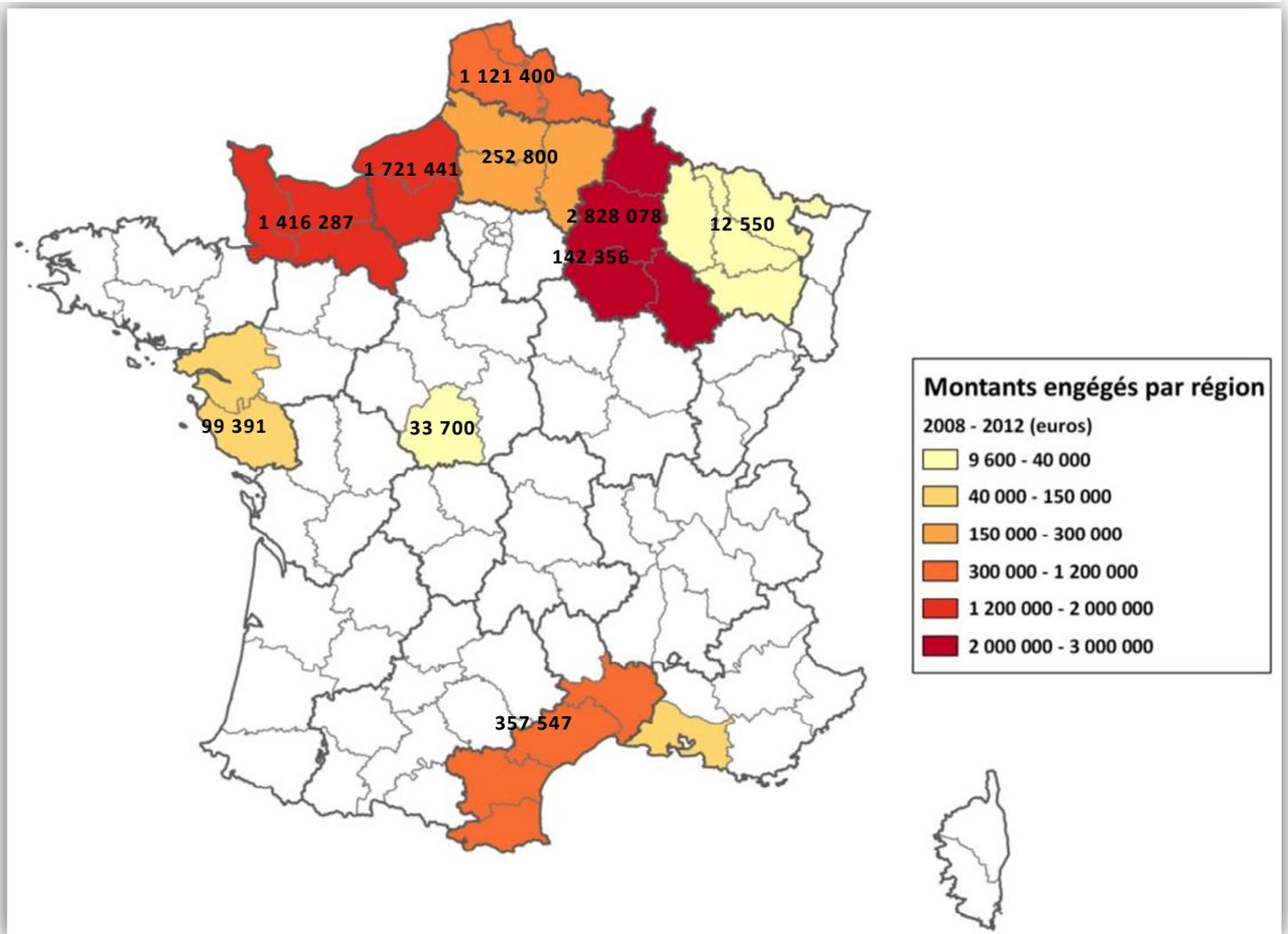


Figure 15 : proportion des montants engagés pour chaque objectif

Tableau 18 : détail des montants globaux alloués à chaque objectif

Objectif	Montants engagés	Pourcentage
Objectif 1	139 772,45	1,72 %
Objectif 2	2 471 213,48	30,58 %
Objectif 3	5 090 508,00	63,00 %
Objectif 4	128 733,03	1,59 %
Objectif 5	249 986,56	3,09%
Total	8 079 653,52	

Figure 16 : représentation cartographique des montants engagés par région



6.2 : Détail financier par région et par action

Tableau 19 : détail des sommes allouées à chaque action par région

Département / région	Action	Estimation budgétaire
Centre		33 700
	2.2	28 700
	5.3	5 000
Champagne-Ardenne		2 828 078
	1.1	390
	2.1	2 000
	2.2	134 600
	3.1	1 500
	3.2	2 675 478
	4.1	8 260
	4.2	1 950
	5.2	3 900
Languedoc-Roussillon		357 547,03
	1.1	81 800
	1.2	1 600
	2.1	18 500
	2.2	147 807,2
	2.4	24 140
	4.1	112 323,03
	4.2	800
	5.2	2 800
	5.3	14700
Lorraine		12 550
	4.1	9 600
	4.2	2 950
Nord-Pas de Calais		1 121 400
	1.1	15 000
	2.1	5 100
	2.4	41 300
	3.2	1 060 000
Normandie (Basse)		1 416 286,95
	1.1	21 828,95
	2.2	7 428
	2.4	29 000
	3.2	1 353 530
	4.2	2 500
Normandie (Haute)		1 721 441,59
	1.1	9 217
	2.2	1 549 000
	2.4	1 2850
	4.1	11 743,03
	5.2	76 765,08
	5.3	61 866,48
PACA		142 355,78
	1.1	1 958,5
	2.1	13 5397,28
	4.1	5 000
Pays de la Loire		99 391

	2.4	87 391
	4.1	12 000
Picardie		252 800
	1.1	2 000
	2.2	10 000
	2.3	14 000
	2.4	224 000
	4.1	2 000
	5.3	800
Coordination nationale		94 103
	1.2	4 726
	1.3	642
	4.1	4 580
	5.1	50 241
	5.2	1 364
	5.3	2 733
	5.4	29 817
	5.5	
TOTAL		8 079 653,35

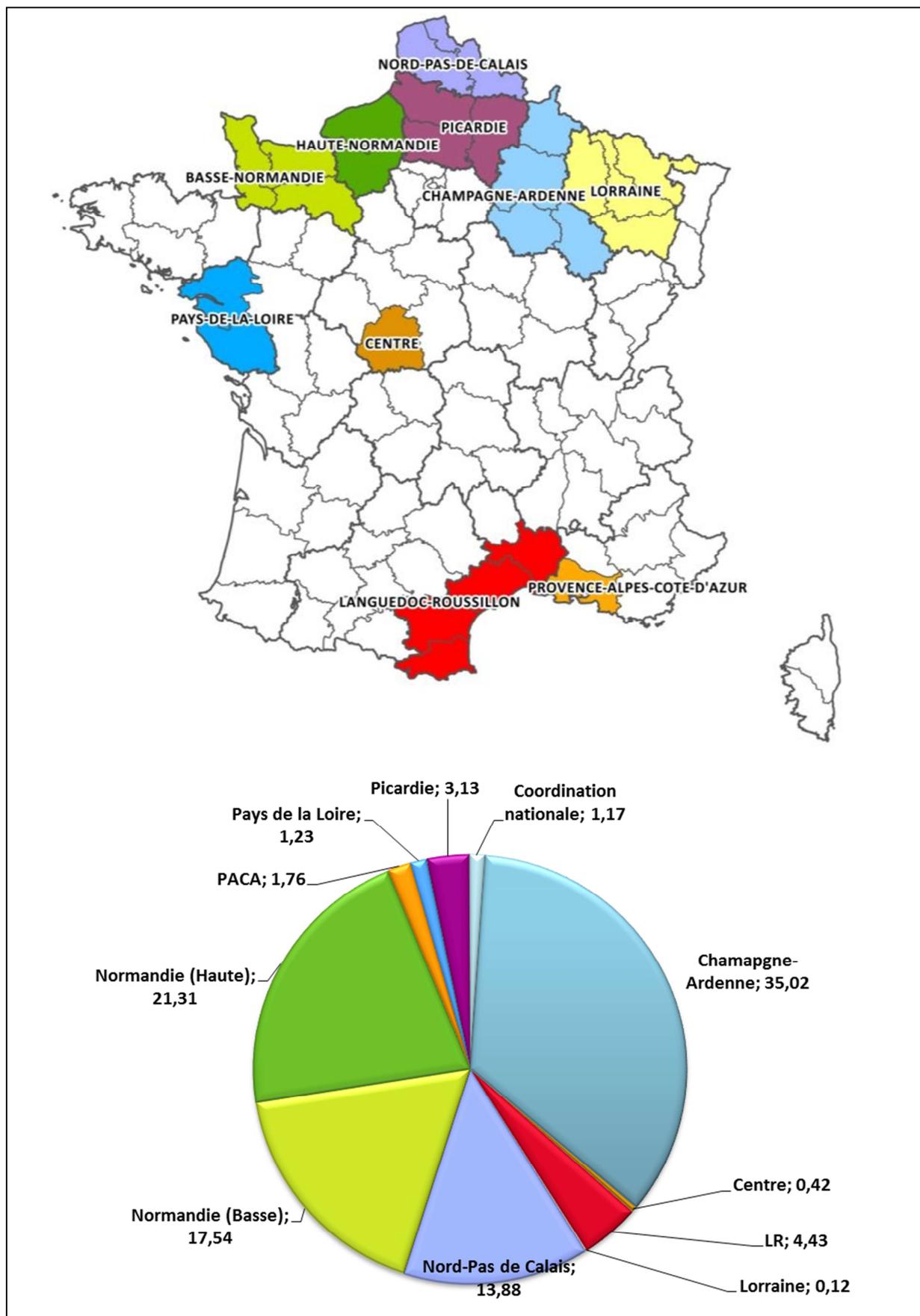
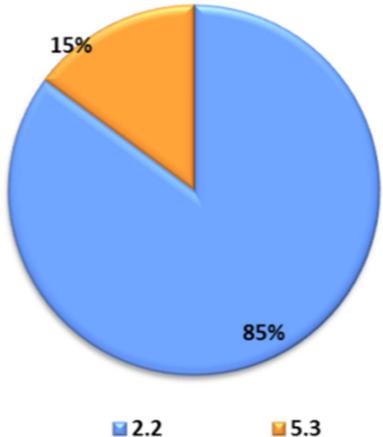
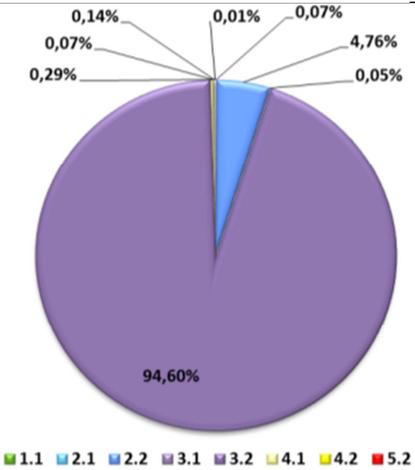
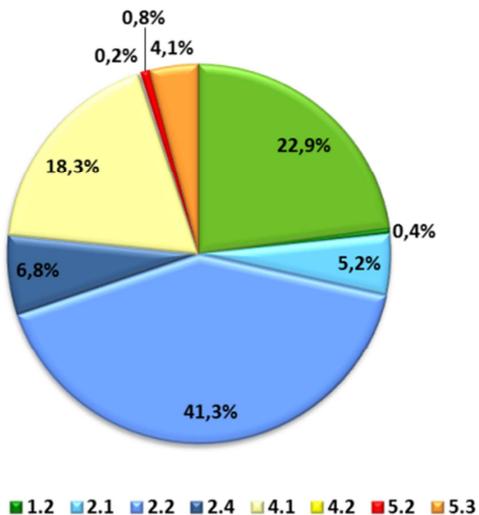
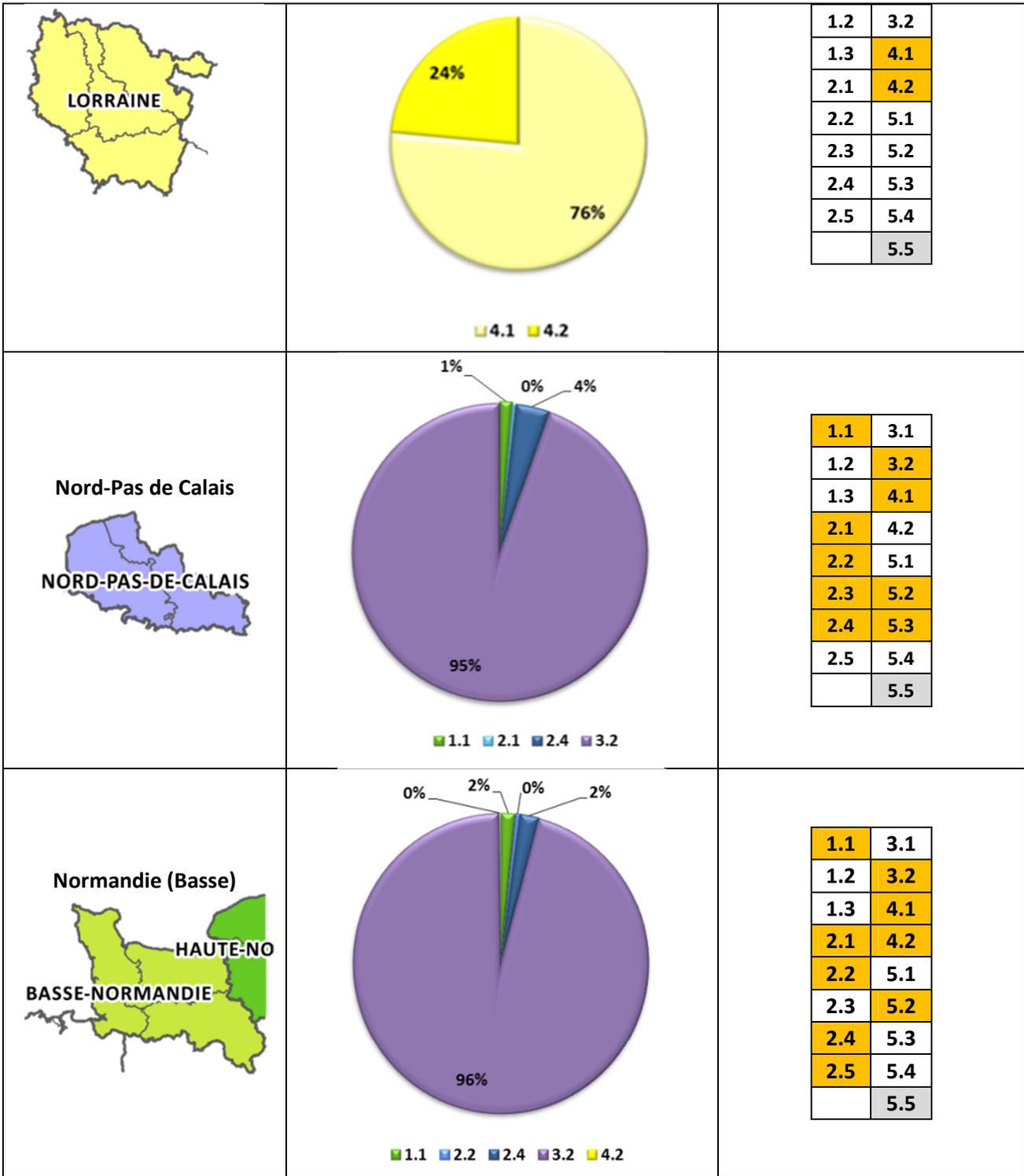
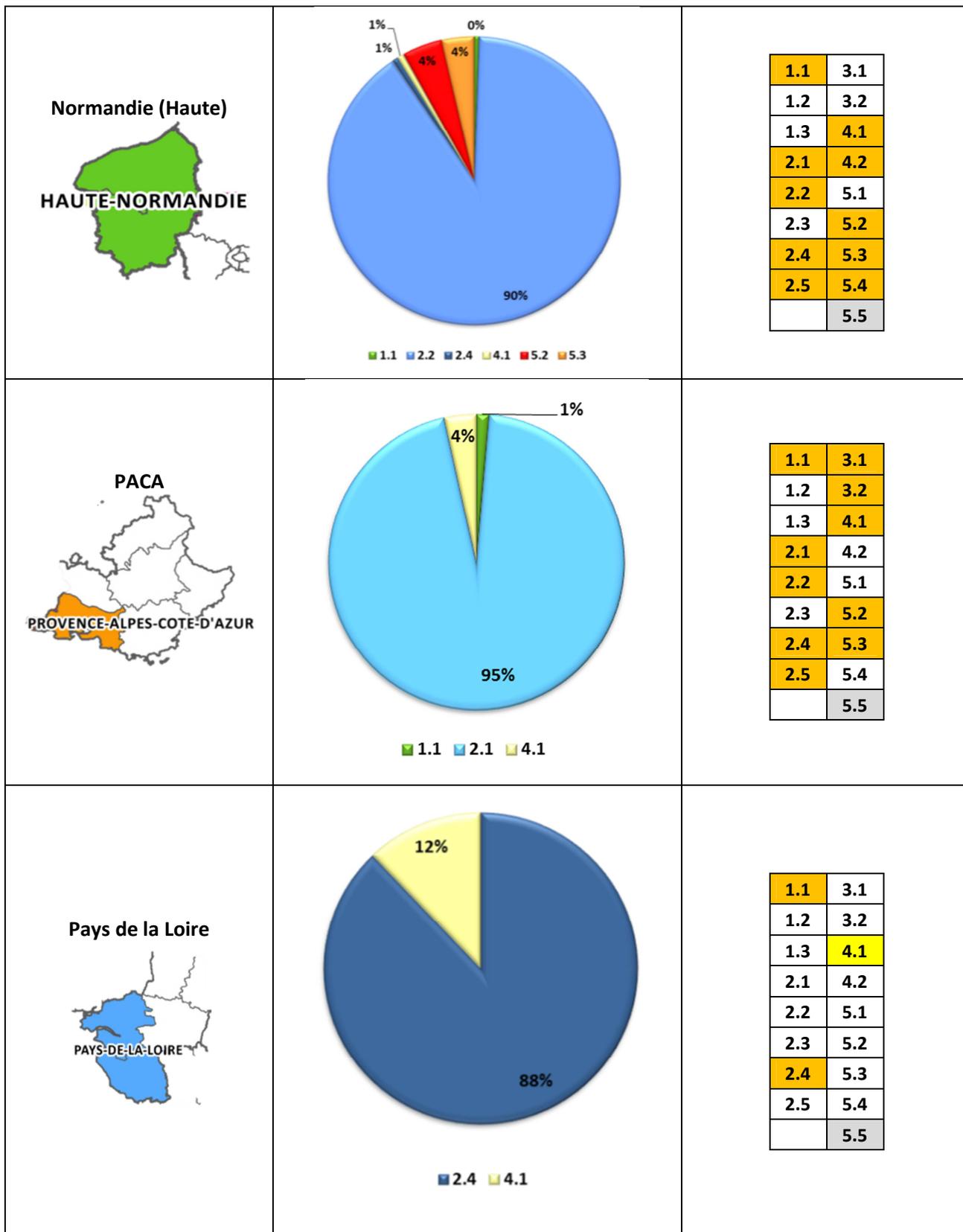


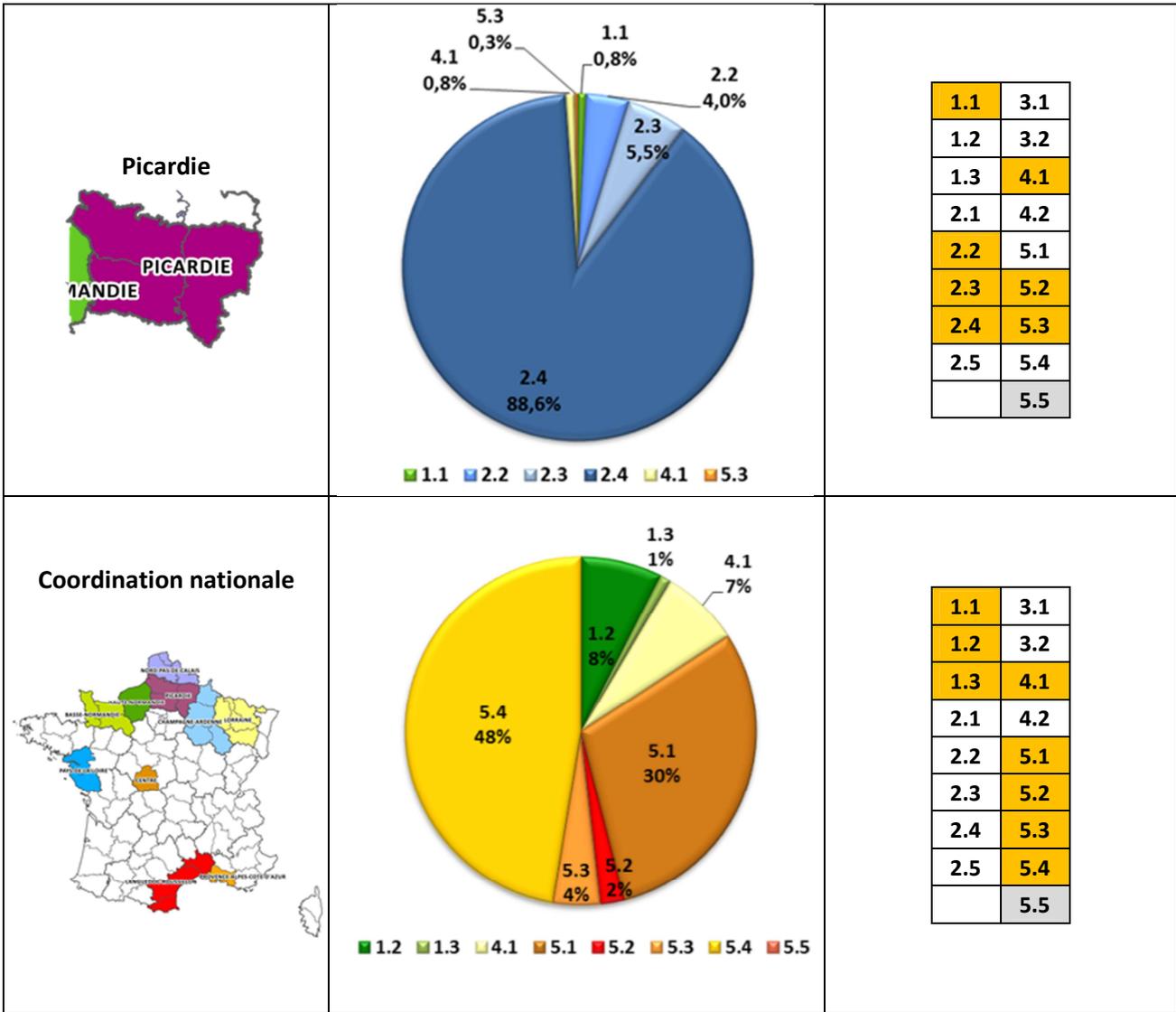
Figure 17 : pourcentage des montants engagés par région

Tableau 20 : détail de l'implication financière et non financière des régions dans les diverses actions du PNA

Région	Répartition du montant par action	Action dans lesquelles s'est investie la région (même si pas de montant renseigné)																		
<p>Centre</p> 		<table border="1"> <tr><td>1.1</td><td>3.1</td></tr> <tr><td>1.2</td><td>3.2</td></tr> <tr><td>1.3</td><td>4.1</td></tr> <tr><td>2.1</td><td>4.2</td></tr> <tr><td>2.2</td><td>5.1</td></tr> <tr><td>2.3</td><td>5.2</td></tr> <tr><td>2.4</td><td>5.3</td></tr> <tr><td>2.5</td><td>5.4</td></tr> <tr><td></td><td>5.5</td></tr> </table>	1.1	3.1	1.2	3.2	1.3	4.1	2.1	4.2	2.2	5.1	2.3	5.2	2.4	5.3	2.5	5.4		5.5
1.1	3.1																			
1.2	3.2																			
1.3	4.1																			
2.1	4.2																			
2.2	5.1																			
2.3	5.2																			
2.4	5.3																			
2.5	5.4																			
	5.5																			
<p>Champagne-Ardenne</p> 		<table border="1"> <tr><td>1.1</td><td>3.1</td></tr> <tr><td>1.2</td><td>3.2</td></tr> <tr><td>1.3</td><td>4.1</td></tr> <tr><td>2.1</td><td>4.2</td></tr> <tr><td>2.2</td><td>5.1</td></tr> <tr><td>2.3</td><td>5.2</td></tr> <tr><td>2.4</td><td>5.3</td></tr> <tr><td>2.5</td><td>5.4</td></tr> <tr><td></td><td>5.5</td></tr> </table>	1.1	3.1	1.2	3.2	1.3	4.1	2.1	4.2	2.2	5.1	2.3	5.2	2.4	5.3	2.5	5.4		5.5
1.1	3.1																			
1.2	3.2																			
1.3	4.1																			
2.1	4.2																			
2.2	5.1																			
2.3	5.2																			
2.4	5.3																			
2.5	5.4																			
	5.5																			
<p>Languedoc-Roussillon</p> 		<table border="1"> <tr><td>1.1</td><td>3.1</td></tr> <tr><td>1.2</td><td>3.2</td></tr> <tr><td>1.3</td><td>4.1</td></tr> <tr><td>2.1</td><td>4.2</td></tr> <tr><td>2.2</td><td>5.1</td></tr> <tr><td>2.3</td><td>5.2</td></tr> <tr><td>2.4</td><td>5.3</td></tr> <tr><td>2.5</td><td>5.4</td></tr> <tr><td></td><td>5.5</td></tr> </table>	1.1	3.1	1.2	3.2	1.3	4.1	2.1	4.2	2.2	5.1	2.3	5.2	2.4	5.3	2.5	5.4		5.5
1.1	3.1																			
1.2	3.2																			
1.3	4.1																			
2.1	4.2																			
2.2	5.1																			
2.3	5.2																			
2.4	5.3																			
2.5	5.4																			
	5.5																			
<p>Lorraine</p>		<table border="1"> <tr><td>1.1</td><td>3.1</td></tr> </table>	1.1	3.1																
1.1	3.1																			







 Action mise en œuvre
 Action abandonnée

7 : CONCLUSIONS

7.1 : Bilan des mesures de conservation

Les mâles chanteurs contactés se situent en majorité dans les ZPS (environ 90%). Les enjeux de ces espaces sont donc pris en compte et font l'objet de plan de gestion adapté. Néanmoins, cette prise en compte n'a pas été suffisante afin d'enrayer le déclin de l'espèce. La mise en œuvre de ces actions de gestion reste sur un engagement volontaire des propriétaires et des gestionnaires. La mise en place de protection réglementaire forte et l'acquisition d'espaces en vue d'une gestion compatible avec la conservation des populations nicheuses de Butor étoilé est engagée dans de nombreuses régions et doit être poursuivie afin de maintenir des noyaux de populations viables.

Les actions de communication et de sensibilisation doivent être poursuivies afin de développer les mesures contractuelles sur les autres territoires.

L'acquisition de sites à priori non favorables à l'espèce mais libre de tous usages pourrait également être un bon moyen de remettre en état un site sans risque de conflit d'usage.

7.2 : Bilan du plan d'action Butor étoilé : 2008-2012

Les actions de conservation menées en France en faveur du Butor étoilé n'ont pas enrayer le déclin de la population nicheuse. La vision la plus optimiste conduit à considérer une stabilisation des effectifs (hors conjoncture météorologique 2012), la plus pessimiste à une baisse de quelques dizaines de chanteurs. L'objectif d'augmenter durant le plan le nombre de mâles chanteurs d'une cinquantaine (soit 382 mâles chanteurs) par rapport à 2008, n'a malheureusement pas été atteint et cette espèce reste donc dans une situation extrêmement fragile.

Cependant, ce bilan est issu d'un dénombrement partiel dans la mesure où les conditions météorologiques n'ont pas permis de faire le comptage en Brière, principal bastion de la moitié nord de la France (50 chanteurs en 2008). Le bilan du dénombrement de 2012 s'élève à une fourchette de 224 - 239 mâles chanteurs (en moyenne 232), soit 100 mâles chanteurs de moins qu'en 2008. Les conditions de milieu étant toujours favorables en Brière (Matthieu Marquet, comm. pers.), si l'on prend une hypothèse de maintien des effectifs sur ce site, la baisse des effectifs au niveau national serait de 50 mâles.

Toutefois, il faut relativiser ce bilan en lien avec une conjoncture particulière en zone méditerranéenne, principal bastion de l'espèce. L'hiver 2011-2012 a été particulièrement rigoureux avec une mortalité importante chez les ardéidés (Grégoire Massez, comm. pers.) suivi d'une sécheresse printanière rendant certains sites défavorables à la reproduction. Ainsi, dans le Gard, sur la RNR des étangs de Charnier-Scamandre, les effectifs recensés en 2008 totalisent 70 mâles chanteurs en 2008 contre 44 en 2012. De plus, les conditions météorologiques et plus

particulièrement les températures basses observées dans le nord de la France ont eu un impact sur les mâles qui ont très peu chanté, les rendant donc moins facilement détectable lors des écoutes.

Les comptages réalisés en 2013 sur les sites suivis chaque année sont moins pessimistes. Pour exemple, les effectifs des marais du Vigueirat reviennent en 2013 aux effectifs de 2011 (- 5 chanteurs en 2012) et la bonne hauteur des niveaux d'eau sur les étangs de la Brenne a permis d'observer une augmentation spectaculaire des effectifs en 2013 : 2 chanteurs en 2011, 5 en 2012 et 15 en 2013.

8 : REMERCIEMENTS

Les structures et organismes suivants qui collaborent à la préservation du Butor étoilé et participent au présent plan d'actions ont permis son bon déroulement dans leur région respective. Nous les en remercions. Nous remercions également tous les coordinateurs régionaux et départementaux qui se sont investis en faveur de la préservation du Butor sur leur territoire. Enfin, nous remercions l'ensemble des bénévoles ayant participé à ce plan d'actions.

Liste des structures participantes :

ADENA ; Amis des Marais du Vigueirat ; ANOMT ; Aude Nature ; Bonnelles Nature ; CEN Lorraine ; CEN Languedoc Roussillon ; CERF/CORIF ; Centre Ornithologique Lorrain ; CEN Picardie ; Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais ; Groupe Ornithologique Normand ; Groupe Ornithologique du Gard ; Groupe Ornithologique du Roussillon ; LPO Aude ; LPO Champagne Ardenne ; LPO Hérault ; LPO Marais Breton ; LPO Yonne ; Maison de l'Estuaire ; PNR de Brière ; PNR Lorraine ; PNR Marais du Cotentin et du Bessin ; PNR Boucle de la Seine Normande ; RN Chérine ; Syndicat Mixte Calvados Littoral Espaces Naturels ; SNP ; Syndicat Mixte Baie de Somme ; Tour du Valat ; Syndicat Mixte du Delta de l'Aude, Syndicat mixte Rivage ; PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, ADCGE Aude, CEN-LR, SMC

Liste des structures coordinatrices régionales ou départementales : Groupe Ornithologique Normand, EPOB, LPO Brenne, LPO Champagne-Ardenne, CERF / CORIF, Maison de l'estuaire, Meridionalis, Centre Ornithologique Lorrain, GON, PNR Brière, Picardie Nature, Les Amis des Marais du Vigueirat, LPO Champagne-Ardenne, LPO Aude pour l'Union Méridionalis, LPO Côte d'Or, Syndicat Mixte Baie de Somme, LPO Vendée.

DREAL participantes : Basse-Normandie, Haute-Normandie, PACA, Pays-de-la-Loire, Centre, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Languedoc-Roussillon, Picardie.

9 : LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableaux :

Tableau 1 : les objectifs et les actions du plan	7
Tableau 2 : nombre de mâles chanteurs de Butor étoilé en France en 1970, 1983, 2000, 2008 et 2012	11
Tableau 3 : distribution des effectifs français sur la période du plan 2008-2012	11
Tableau 4 : distribution des effectifs français sur la période 1970 -2012 sur les bio-régions	15
Tableau 5 : évolution des effectifs de Butor étoilé entre 2000 et 2012 et entre 2008 et 2012	16
Tableau 6 : liste des ZPS où le butor a été entendu en 2008 et plus en 2012	19
Tableau 7 : liste des nouvelles ZPS où des mâles chanteurs ont été entendus en 2012 par rapport à 2008	19
Tableau 8 : liste des ZPS accueillant du Butor en reproduction en 2008	20
Tableau 9 : listes des ZPS accueillant du Butor en reproduction en 2012	20
Tableau 10 : liste des sites non désignés en ZPS accueillant des mâles chanteurs de Butor	21
Tableau 11 : distribution des mâles chanteurs dans les zones protégées en 2012	22
Tableau 12 : bilan chiffré de prospections mâles chanteuses	49
Tableau 13 : bilan des documents de communication édités	61
Tableau 14 : échéancier initial prévu lors de la rédaction du plan	63
Tableau 15 : échéancier de priorisation des actions du plan adopté suite au premier Comité de Pilotage :	64
Tableau 16 : détail des sommes globales allouées à chaque action	67
Tableau 17 : hiérarchisation des actions en fonction du montant engagé pour chacune d'entre elles	69
Tableau 18 : détail des montants globaux alloués à chaque objectif	70
Tableau 19 : détail des sommes allouées à chaque action par région	72
Tableau 20 : détail de l'implication financière et non financière des régions dans les diverses actions du PNA	75

Figures :

Figure 1 : estimation de la population nicheuse de Butor étoilé	10
Figure 2 : évolution des effectifs de Butor par département entre 2008 et 2012	12
Figure 3 : distribution des effectifs départementaux de Butor étoilé dénombrés en 2012	13
Figure 4 : localisation des différentes bio-régions	14
Figure 5 : évolution de la répartition des effectifs de Butor étoilé par bio-régions entre 1970 et 2012 (hors Centre-Ouest*)	16
Figure 6 : évolution de la répartition du Butor étoilé par bio-région de 2008 à 2012	17
Figure 7 : distribution des effectifs communaux de mâles chanteurs en 2008 et 2012	18
Figure 8 : distribution des effectifs de mâles chanteurs dans les ZPS en 2008 et 2012	18
Figure 9 : distribution des effectifs de mâles chanteurs dans les ZPS en 2008 et 2012	29
Figure 10 : distribution des ZPS avec présence de Butor selon les résultats de l'enquête nationale et selon les FSD en 2008 et 2012	30
Figure 11 : prise en compte des enjeux Butor et roselières dans les ZPS	31
Figure 12 : évolution de la fréquentation du site internet dédié au Butor étoilé	60
Figure 13 : carte de localisation des déclinaisons régionales du PNA Butor étoilé	65
Figure 14 : proportion des montants engagés pour chaque action	68
Figure 15 : proportion des montants engagés pour chaque objectif	70
Figure 16 : représentation cartographique des montants engagés par région	71
Figure 17 : pourcentage des montants engagés par région	74

10 : ANNEXES

Annexe 1 : Protocole de recensement des mâles chanteurs dans le cadre du Plan National de Restauration du Butor Etoilé

Protocole de recensement des mâles chanteurs dans le cadre du Plan National de Restauration du Butor Etoilé

OBJECTIFS DU RECENSEMENT

Le dernier recensement national datant de 2000 et il apparaît urgent de réaliser une nouvelle enquête afin de connaître l'état de conservation de cette espèce à l'échelle nationale.

QUELS SONT LES SITES CONCERNES ?

Les sites du Programme Life Butor : ces derniers conserveront bien sur la méthodologie précise qui leur a été défini (fréquence de passage, itinéraire...) dans le cadre du Life Butor 2002-2006.

Les sites ayant fait l'objet de mentions de nidification ou de mâle chanteur (mêmes anciennes ou non confirmées) et les sites au fort potentiel d'accueil en période de reproduction (superficie, gestion, localisation, configuration...).

METHODOLOGIE

La première méthodologie proposée, basée sur la localisation et l'identification des mâles chanteurs, est celle qui devra prioritairement être retenue. Elle permet en effet d'identifier la présence et le nombre d'individus avec le plus d'exactitude possible.

Méthode 1 : Double passage et triangulation (grands sites ou grandes populations)

La méthode du double passage consiste à recenser la même zone dans les mêmes conditions (météo : absence de vent, personne, itinéraire ...) à intervalle rapproché (idéalement 2 jours de suite). Ce type de comptage permet d'évaluer l'emplacement des mâles chanteurs par triangulation acoustique. Bien qu'il soit difficile d'évaluer avec précision la distance d'un mâle chanteur (différence de puissance de chant d'un individu à l'autre) il est facile de noter la direction d'où provient le « boom ». Ainsi, pris à partir de plusieurs positions, les directions d'écoute (minimum 3) retranscrites sur une carte forment un point d'intersection qui définit la position d'un mâle chanteur à l'intérieur d'un cercle de 20 à 50 mètres. Pour se faire il faut plusieurs compteurs à différents points qui communiquent entre eux (optimum à rechercher) ou un seul compteur qui se déplace de façon à quadriller la roselière.

Dans le cas de groupes qui ne pourraient pas communiquer entre eux (absence de talkie-walkie), il conviendra de régler les montres pour être présent de manière synchrone sur les différents points d'écoute et de noter à la seconde près le début de chaque chant avec le nombre de boom.

Pour les sites de taille moyenne

Un ou deux doubles passages en adaptant le nombre de compteurs à la surface du site pour que le comptage se déroule correctement à l'intérieur de la période la plus favorable (Cf. paragraphes suivants).

Pour les sites de grande taille

Sur les sites qui ne pourront être couverts en une seule fois, il conviendra de diviser en plusieurs secteurs qui feront l'objet d'un double passage deux jours de suite. Les secteurs devront avoir une taille permettant leur recensement dans la période favorable d'écoute, dans le cas contraire, adapter le nombre de compteurs pour les effectuer simultanément ou bien en augmenter le nombre. Pour se faire il faudra anticiper une bonne fenêtre météorologique (sur plusieurs jours) pour ne pas segmenter le suivi du site et éviter de l'étendre dans la durée. En effet, plus l'opération sera réalisée sur une période courte plus le résultat sera précis, évitant d'éventuels déplacement des oiseaux.

Méthode 2 : protocole simple (pour les petites roselières avec peu d'individu)

Tous les butors n'étant pas synchrones, il conviendra donc pour comptabiliser les mâles simultanément, sans se préoccuper de leur identité, de répéter l'opération deux ou trois fois dans la saison. L'objectif de ce programme est d'obtenir un nombre de mâles chanteurs et non pas d'obtenir forcément pour chaque site leur localisation précise sur la roselière. Il est toutefois évident que, dans la mesure du possible, la précision de localisation devra être recherchée.

Prescription générale aux deux méthodes

- Les dénombrements doivent impérativement être réalisés pendant les périodes d'activité maximale de chant soit :
 1. pendant les deux heures précédant le lever du soleil (AM) surtout dans la zone méditerranéenne
 2. au cours de la période débutant 30 minutes avant le coucher du soleil jusqu'à 1 heure après le coucher du soleil (PM). Sur certains sites, ces valeurs peuvent différer. Il conviendra donc de se référer à la bibliographie disponible sur les dénombrements précédents et les spécificités notées.

- Fréquence et durée des dénombrements :
 1. Pour les sites à très forte densité (Charnier-Scamandre), une période d'écoute d'au moins 10 minutes entre 90 et 30 minutes avant le lever du soleil
 2. Pour les sites de forte densité, 2 X 10 minutes en AM
ou
3 X 10 minutes en PM

Ou
une combinaison des deux (1 X 10 min en AM et 1 X 10 min en PM).
 3. Pour les sites de faible densité, au moins 4 X 15 minutes en AM ou PM
Ou
une combinaison des deux (2 X 15 min AM et 2 X 15 min PM).

Si après 2 visites, un ou deux butors ont été entendus, le dénombrement sera considéré comme complet. Si aucun butor n'a été détecté, deux visites additionnelles seront nécessaires pour confirmer l'absence de butor.

- Les points d'écoute doivent être espacés de 200 à 500 m maximum (en fonction de la configuration des sites et du vent mais pas davantage car certains butors sont à peine audible à 400 m. Si l'écoute se fait alors que l'observateur est en mouvement, il ne doit pas parcourir plus de 500 m par période d'écoute.
- Faire en sorte que les écoutes soient synchrones sur les différents points d'écoute ce qui implique une matérialisation antérieures et précises de ces points sur carte voire sur place dans certains cas (absence d'intersection ou de points de repère suffisants).
- Proscrire les comptages lors de période de vent même faible.

MATERIEL

- Carte détaillé (photo aérienne / photoexplorer etc...) avec localisation des points d'écoute.
- Boussoles – GPS
- Montres synchronisées

Annexe 2 : Fiche de description des roselières suivies pour 2012



Le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)

Plan national de restauration 2008 - 2012

Fiche de description des roselières suivies Enquête nationale Butor étoilé 2012

Cette opération a lieu dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National d'Actions en faveur du Butor étoilé et cette fiche de description est à remettre aux coordinateurs régionaux pour la rédaction de la synthèse régionale.

Ces fiches de renseignement sur les roselières sont obligatoires et très importantes car elles permettront de mieux orienter les efforts de conservation à l'échelle locale et nationale.

Merci de votre contribution

Nom de la structure :

Nom du descripteur :

Région : Département :

Nom usuel de la roselière :

Code ZPS :

Commune :

Coordonnées géoportail: Réseau géodésique français 1993 degrés/minutes/secondes

Longitude.....°.....'....." E

Latitude°.....'....." N

Superficie de la roselière en ha:

Pour les éléments suivants merci d'entourer la réponse correspondante

- Régime foncier : privé / collectivité / inconnu
- Statut : aucun / RNN / RNR / APPB / site avec convention de gestion / autre
- Gestionnaire : APN / chasseurs / pisciculteurs / collectivité / Etat / autres
- Mode de gestion: aucune / piscicole / écologique / cynégétique / autre
- Etat de conservation: Bon / moyen / mauvais

Bon : avifaune nicheuse intéressante / bonne densité de roseau / bonne gestion hydraulique
Moyen : avifaune nicheuse en sous effectif par rapport au potentiel / dégradation partielle / gestion plutôt défavorable.
Mauvais : avifaune nicheuse rare / destruction ou dégradation prononcée / absence de gestion ou gestion nettement défavorable

Contact du coordinateur régional

Annexe 3 : Compte-rendu – Groupe de travail « Roselières et Butor » - lundi 2 juin 2008

Les groupes de travail relatifs aux engagements unitaires ont pour objet d'ajuster certains engagements et d'étudier les propositions de création de nouveaux engagements unitaires. Ils sont en nombre restreint, afin de privilégier la stabilité et la lisibilité du dispositif, en se limitant aux seules modifications apparaissant véritablement indispensables.

Une première série de groupes de travail a abouti à des assouplissements effectifs dès 2008. Quelques difficultés persistent néanmoins, dues notamment à un contexte d'évolution réglementaire et de hausse des prix des céréales. Il nous est ainsi apparu nécessaire de mettre en place de nouveaux groupes de travail ce printemps et de notifier, le cas échéant, les modifications en découlant dès cet été, pour une application en 2009.

Ce groupe de travail est spécifique à l'engagement unitaire Milieu04 relatif aux roselières favorables à la biodiversité et plus particulièrement au butor étoilé.

Les problématiques liées au butor et aux roselières diffèrent selon les zones :

- en Camargue, les roselières sont détenues pour une petite moitié par des propriétaires privés (en général, exploitants agricoles par ailleurs) et pour le reste par des collectivités publiques. Dans la majorité des situations, l'exploitation des roselières est confiée à des entreprises spécialisées professionnelles (location du droit de coupe). Ces entreprises ne sont pas éligibles aux mesures agroenvironnementales (MAE) car elles n'entrent pas dans le cadre de la définition d'exploitants agricoles du règlement communautaire.

Pour la mise en œuvre de mesures de meilleure gestion des roselières, et donc de protection du butor étoilé, il convient de distinguer les situations suivantes :

- si le propriétaire privé agriculteur déclare, dans son dossier PAC annuel, ses surfaces en roselières, il peut les engager dans une MAE. Il est alors responsable de l'application et du respect du cahier des charges, quand bien même il confie l'exploitation de ses roselières à un tiers.

Le faible taux de contractualisation en MAE sur roselières peut notamment s'expliquer par le fait que les agriculteurs concernés souscrivent préférentiellement d'autres MAE. Afin d'améliorer la dynamique de contractualisation des MAE sur roselières, le préfet de département peut être amené à utiliser, après avis de la CDOA, un critère d'opportunité le conduisant ainsi à privilégier les demandes d'engagement comportant, au moins pour partie, ce type de mesure.

- dans les autres situations, et notamment lorsque le propriétaire est une collectivité, l'engagement dans une MAE n'est pas possible. Le MEEDDAT expertise la possibilité d'ouvrir le champ des contrats Natura 2000 à ces bénéficiaires pour ce type de mesure.
- au niveau de l'estuaire de la Seine, l'enjeu principal porte sur la restauration de roselières qui nécessite à la fois sur une mise en défens temporaire de ces zones tout en imposant un entretien régulier. La combinaison des engagements unitaires Milieu01 (Mise en défens temporaire de milieux remarquables) et Ouvert02 (Maintien de l'ouverture par élimination

mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables) semble répondre à cet enjeu.

- en Brière, le cahier des charges actuel de Milieu04 est approprié.

D'une manière générale, la gestion du niveau d'eau est problématique. En effet, le maintien d'un certain niveau d'eau dans les roselières, pendant une période appropriée, est nécessaire aux conditions de reproduction du butor étoilé (et d'autres espèces). Cette gestion, peu ou non maîtrisable par l'exploitant, ne peut être intégrée aux exigences du cahier des charges mais peut, le cas échéant, être ajoutée en tant que recommandation au cahier des charges finalisé. Cette dernière, à préciser ensuite dans le cahier des charges destiné aux exploitants, pourrait être formalisée de la manière suivante dans la version « services » des engagements unitaires : « pratique d'une gestion de l'eau qui garantisse la qualité et la richesse des roselières ».

Liste des participants

NOM	Prénom	Structure
ANGENIOL	Christelle	APCA
CELDREN	Mireille	MEEDDAT/DNP
COUDERC	Céline	MEEDDAT/DNP
DEMEIGE	Bruno	DIREN Basse Normandie
EYMARD	Pierre-Julien	DGFAR/SDEA/BATA
HUNAUULT	Sylvain	LPO France
MATHEVET	Raphaël	CNRS CEFE Montpellier
MEUNIER	Blandine	DGFAR/SDER/BEGE
MORAUD	Sabine	MEEDDAT/DNP
MORVAN	Nathalie	DIREN Pays de la Loire
OMNES	François	ONCFS/DAT
PERIZ	Sophie	DGFAR/SDEA/BATA
POULIN	Brigitte	TOUR DU VALAT

Annexe 4 : Compte-rendu – Comité de pilotage n°1 – Paris – 4 juillet 2008

Présents :

Sabine MORAUD : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT)

Bruno DUMEIGE : Direction régionale de l'environnement de Basse Normandie (DIREN BN), DIREN Coordinatrice

Sylvain HUNAUULT : Ligue pour la Protection des Oiseaux France (LPO), Opérateur du plan

Blandine MEUNIER : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP)

Guy JARRY : Conseil National de la Protection de la Nature (commission Faune)

Christophe AULERT : Réserves Naturelles de France (RNF)- Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine

Brigitte POULIN : Expert scientifique - Tour du Valat

Yves FERRAND : Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

Excusés :

Thierry MOUGEY : Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux

Patrick BAZIN : Conservatoire du littoral et des Rivages Lacustres

Roland GOUJON : Agence de l'Eau Seine-Normandie

Raphaël MATHEVET : Expert scientifique - CNRS

➤ **Composition et fonctionnement du comité de pilotage (Sabine Moraud)**

La composition du comité de pilotage a été définie lors de l'élaboration du plan national de restauration du butor étoilé (2008-2012). Il est composé d'un représentant des organismes suivants :

- Ministère en charge de l'écologie
- DIREN coordinatrice (DIREN Basse-Normandie)
- Opérateur du Plan National de Restauration (LPO)
- Muséum National d'Histoire Naturelle
- Ministère en charge de l'agriculture
- Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France
- Réserves Naturelles de France
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Agences de l'eau
- Conseil National de la Protection de la Nature (Représentant désigné)
- Experts scientifiques: B. Poulin / R. Mathevet
- Association de Protection de la Nature : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Languedoc Roussillon / Centre Ornithologique Lorrain / Ligue pour la Protection des Oiseaux
- Coupeurs de roseau
- Fédération Nationale des Chasseurs

Pour chaque organisme, un représentant sera nommé. Il est important que chaque structure ne soit représentée lors des réunions du comité de pilotage que par une seule personne afin de conserver une taille du comité de pilotage compatible avec son objectif opérationnel.

Cependant, en tant que de besoin, des personnes pourront être invitées aux réunions du comité de pilotages.

Le ministère de l'écologie sera, en son absence, représentée par la DIREN coordinatrice du plan. C'est cette dernière qui assurera l'organisation et l'animation du comité de pilotage avec l'assistance de l'opérateur du plan. Celui-ci en assurera le secrétariat en particulier la rédaction des comptes rendus.

Il est proposé de demander à l'union des ports autonomes et des chambres d'industries maritimes et l'office national de l'eau et des milieux aquatiques d'intégrer le comité de pilotage. Un courrier sera rédigé en ce sens par le ministère de l'écologie.

Sabine Moraud rappelle le rôle du comité de pilotage et des principaux partenaires du plan, rôles définis dans le plan de restauration (pages 85 à 87) :

- La coordination nationale du plan est assurée pour le MEEDDAT, par la DIREN BN, nommée DIREN coordinatrice du plan. Elle est assistée par l'opérateur du plan qui assure l'animation technique et scientifique du plan.
- L'opérateur du plan, désigné par le MEEDDAT, est la LPO qui a déjà assuré la coordination du Life Butor étoilé.
- La DIREN coordinatrice et l'opérateur du plan sont donc les interlocuteurs privilégiés des partenaires du plan de restauration.
- Le comité de pilotage du plan définit les orientations stratégiques et budgétaires du plan.
- Il se réunit une fois par an.
- Il identifie, à partir du bilan annuel élaboré par l'opérateur du plan, les éventuels problèmes rencontrés, propose des solutions, fixe les actions prioritaires pour l'année suivante en prenant en compte le projet de programmation budgétaire.

En 2008, le comité de pilotage se réunira une seconde fois pour la programmation des actions 2009. Le comité de pilotage national se tiendra préférentiellement à Paris

Guy Jarry révèle quelques problèmes de forme dans le document notamment concernant la bibliographie, il propose d'apporter ses corrections directement sur la version informatique. Il propose également de rajouter en bibliographie le dernier article de P. Provost qui a paru dans la revue *Alauda* (article publié après la rédaction du Plan de restauration et sa validation par le CNPN). Le comité de pilotage accepte.

Christophe Aulert présente des statistiques de présence du Butor sur les sites en Réserve Naturelle Nationale : 10 réserves accueillent du Butor étoilé en reproduction ce qui représente 10% de la population nationale.

La liste de diffusion du plan national de restauration est annexée au présent compte rendu.

➤ **Priorisation des actions du plan (Bruno Dumeige)**

(Complément au « calendrier du plan de restauration par action », p 88 du plan).

Il s'agit d'aider les DIREN et COPIL régionaux à prioriser les actions dans un souci de planification, logique d'intervention, et répartition des plans de charge et des financements. (cf. tableau en annexe). La proposition est acceptée mais elle devra être accompagnée d'un texte précisant clairement que la période précisée d'une croix est la période la plus recommandée pour réaliser cette action et ne signifie pas que l'action n'est pas réalisable en dehors de cette période. De plus, il sera précisé que cela concerne des sites pour lesquels ces actions ne sont pas encore engagées dans le cadre du plan de restauration. Les sites ayant déjà engagé des actions avant l'élaboration du plan de restauration pourront poursuivre leur mise en œuvre sans suivre ce calendrier. Exemple : les sites bénéficiant déjà de diagnostics complets et de plan de gestion qui souhaitent mettre en place certaines actions (travaux hydrauliques...) pourront très bien les faire en dehors de ces périodes.

Texte d'accompagnant du tableau de priorisation des actions du plan :

« La priorisation des actions correspond à une stratégie de mise en œuvre du plan coordonnée dans toutes les régions : par exemple, il est souhaité que les diagnostics des roselières favorables au butor soient engagés au début du plan (action 1.1 en 2009-2010) pour mettre l'accent sur les actions de restauration de milieu en 2010-2011.

Ceci est donc un guide pour la programmation des actions à financer mais rien n'interdit de soutenir une opération ponctuelle non priorisée l'année n si le projet est « mûr » ou s'il prolonge des actions déjà engagées au préalable dans le programme LIFE butor ou la gestion d'espaces protégés. Toutefois, les crédits alloués aux DIREN concernées sont limités et l'on recherchera le plus amont possible des compléments de financements régionaux ou locaux.

Pour les volets de communication/sensibilisation, la conception d'outils nationaux (plaquette, site Internet, séminaire, lettre d'information...) se fera prioritairement en 2008/2009 pour une diffusion/utilisation par les acteurs locaux pendant les années ultérieures. »

➤ **Présentation du Plan National de Restauration du Butor étoilé 2008-2012 (Sylvain Hunault)**

(Voir le PowerPoint en annexe)

➤ **Articulation des comités de pilotage régionaux (Bruno Dumeige)**

Les comités de pilotage régionaux doivent être créés à minima dans les régions où l'espèce est bien représentée (PACA, Languedoc-Roussillon, Haute-Normandie, Centre)

Il est souhaitable que ces comités se réunissent en septembre/octobre de chaque année afin de faire remonter au niveau national les programmes envisagés l'année suivante.

Il est demandé de veiller à la participation des délégations de l'ONCFS et des CSRPN en plus des organismes mentionnés dans le plan.

La principale action à engager en priorité au niveau régional consiste dans la réalisation de diagnostics de roselières susceptibles d'accueillir le butor. En complément des données issues des structures locales et de l'enquête « chanteurs / roselières 2008 », les comités de pilotage régionaux pourront s'appuyer sur le travail de recensement des roselières organisé par l'ONCFS (C. Fouque)

Yves Ferrand doit vérifier la possibilité de transmission aux régions concernées l'inventaire des roselières pour élaborer la liste des sites à diagnostiquer quant aux potentialités d'accueil du butor (convention à préciser).

➤ **Actions 2008 (Sylvain Hunault)**

Décision est prise de réaliser le séminaire de lancement du plan de restauration en Camargue, en raison des multiples expériences de terrain (variabilité de types de sites, MAE, recherche, gestion...). Ce séminaire est programmé au tout début de l'année 2009.

Concernant l'outil forum, son utilité limitée à la seule thématique du Butor ne semble pas suffisante pour justifier sa création. Toutefois, considérant la fin du programme réseau du Rozo et l'échec de sa reprise par le pôle-relais Zones Humides intérieures, il serait intéressant d'offrir un espace d'échange sur la problématique roselière. La faisabilité de cette possibilité reste à étudier.

La plaquette d'information, présentant le plan de restauration : Le contenu de la plaquette sera présenté au prochain comité de pilotage.

La prochaine réunion du comité de pilotage national est fixée le mercredi 5 novembre à Paris.

Annexe 5 : Compte-rendu – Comité de pilotage n°2 – Paris – 5 novembre 2008

Présents :

Bruno DUMEIGE : DIREN Coordinatrice Basse Normandie
Sylvain HUNAUT : LPO France Opérateur
Jean Philippe Siblet : MNHN / EGB / SPN
Christophe AULERT : RNF- RN Estuaire de la Seine
Céline Le baz : ONCFS
Roland Goujon : AESN
Ygor Gibelind : MAP
Xavier Rufay : CEN de Languedoc Roussillon

Excusés : Thierry Mougey (FNPNR) ; Raphaël Mathevet - Conseiller scientifique (CNRS), Brigitte POULIN : Conseillère scientifique (Tour du Valat) ; Guy JARRY : CNPN (commission Faune)

Compte rendu

- **Pas de remarque sur le compte rendu du dernier comité de pilotage national du 04 juillet 2008**
- **Présentation des premiers résultats de l'enquête mâles chanteurs 2008**

Même les résultats de l'enquête de 2008 ne sont pas complètement comparables à ceux de 2000, en raison notamment d'écart de méthode et de pression d'observation, les premiers résultats indiquent une stabilité des effectifs de mâles reproducteurs avec un minimum de 300. Les tendances régionales se confirment avec une baisse des effectifs dans les régions du Nord et de l'Est de la France et une augmentation sur l'estuaire de la Seine, la Brière et tout particulièrement sur le littoral méditerranéen.

JP Sibley : Il faudra être très prudent sur le traitement de l'enquête car les protocoles de 2000 et 2008 sont différents.

X. Rufay : en 2000, il y a sans doute eu une tendance à la sous-estimation et que cette année il y a eu un plus gros effort de prospection. En Languedoc Roussillon, les mâles chanteurs de Butor se sont manifestés tardivement et se sont majoritairement concentrés sur la Camargue sans que de très nettes explications puissent être pour l'instant avancées (sans doute la gestion hydraulique).

JP Sibley : Un volet géographique sera à bien développer dans la restitution de l'enquête

B. Dumeige : Un nouveau suivi du littoral méditerranéen serait sans doute à envisager au cours de l'année 2009 afin de préciser la tendance aussi bien en termes d'effectif que de répartition.

- **Présentation de l'état d'avancement de l'organisation du séminaire de février 2009 en Camargue**

B. Dumeige : la participation des membres du comité national de pilotage ne sera pas prise en charge.

Il est retenu de :

- De regrouper la présentation du plan avec les actions de 2008 et 2009 ainsi que la présentation des résultats de l'enquête
 - De faire passer les interventions concernant les mesures contractuelles en roselières du jeudi au vendredi
 - De faire intervenir le ministère de l'agriculture sur les questions liées au MAE et mesures aquacoles.
 - De faire passer de 20 à 15 les interventions sur la gestion, l'entretien et la restauration des roselières
- **Présentation de l'état d'avancement de la plaquette**

Un certain nombre de remarques notamment de la part de JP Sibley et X Rufay sont à prendre en compte et il est donc convenu de :

- reprendre la première phrase d'introduction
- remplacer « besoin » par « exigences écologiques » et reprendre certaines formulations ou tournure de phrase
- prendre en compte les nouveaux textes relatifs aux statuts de protection
- renvoyer la nouvelle version aux membres du Copil
- s'assurer des contraintes de la charte et du format de la plaquette

- **Présentation de l'état d'avancement du site internet**

Pas de remarque particulière

- **Présentation des actions de 2009**

- Etude ONCFS sur les roselières

Céline Le baz, informe le Copil de la rédaction et de l'édition de trois plaquettes traitant de la problématique roselières par l'ONCFS. Une première plaquette présente les résultats de l'enquête nationale, la seconde concerne des déclinaisons régionales de cette enquête et une dernière sera à destination des chasseurs.

Suite à la question de S. Hunault, C. Le baz précise que le plan de restauration du Butor est mentionné dans la plaquette. Elle propose de lui faire parvenir pour relecture.

- Etude de faisabilité de la mise en place d'une labellisation du roseau

B. Dumeige propose la mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir sur le choix du stagiaire, son profil, son encadrement tout en précisant que ce dernier devra avoir davantage un profil économique qu'écologique.

JP Sibley propose de proposer ce sujet de stage à un étudiant de master II du MNHN.

- **La mise en place des comités de pilotage régionaux**

B. Dumeige

Annexe 6 : Compte-rendu – Comité de pilotage n° 4 – Paris – 20 novembre 2009

Présents :

Bruno DUMEIGE : DIREN Coordinatrice Basse Normandie
Sylvain HUNAUULT : LPO France Opérateur
Christophe AULERT : RNF- RN Estuaire de la Seine
Laetitia Anstett : Fédération Nationale des Chasseurs
Brigitte POULIN : Conseillère scientifique (Tour du Valat)
Guy JARRY : CNPN (commission Faune)
Emmanuel Rousseau : Meridionalis

Excusés : Thierry Mougey (FNPNR) ; Raphaël Mathevet - Conseiller scientifique (CNRS) ; Joël Broyer (ONCFS) ; Roland Goujon (AESN) ; Bruno Vergobbi (UPF)

Pas de remarque sur le compte rendu du dernier comité de pilotage national du 04 juillet 2008

LETTRÉ D'INFORMATION

- Prise en compte des remarques formulées par B. Poulin. Pas d'autre remarque
- Diffusion

Listing institutionnel national

Fédé des parcs et PNR concernés
ONCFS
Fédé de pêche
Fédé de chasse
27 coordinateurs de l'enquête
Conseils généraux et régions concernées
CREN
Préfecture de dép. et de région concernées
CEL
Pôles relais
RNF
...

Diffusion locale

Sur la base de fichiers transmis par les DREAL ou bien directement par elles

PLAQUETTE « ROSELIÈRE »

- Prise en compte des remarques de B. Poulin sur le paragraphe concernant les assècs et suppression du paragraphe sur le pâturage.
- A faire :
 - Intégrer un paragraphe sur la réglementation dont peuvent bénéficier les roselières et sur leur prise en compte dans les documents d'urbanisme.
 - Ajouter des espèces chassables dans la liste des espèces présentes sur les roselières.

PLAQUETTE PNA

- Pas de remarque particulière, il est proposé de laisser 1 à 2 semaines aux membres du copil pour proposer des corrections.

SITE INTERNET

Le site internet dédié au Butor étoilé est en ligne depuis le printemps 2009. Outre le temps passé à intégrer le contenu, un important travail a été mené pour référencer le site notamment à travers les pages Wikipedia relatives aux thèmes suivants : Butor étoilé, roselière, zone humide, ardéidés...

Le site se compose de 6 parties :

- I. Description de l'espèce
- II. Distribution et statut de conservation
- III. Succès reproducteur et facteurs limitant
- IV. Stratégie de conservation
- V. Actualité et téléchargement
- VI. Contacts - coordinateurs

Près de 1000 visiteurs se sont rendus sur le site internet pour cette première année de mise en ligne. Avec la diffusion des documents de communication et la mise en ligne des documents techniques téléchargeables cette fréquentation devrait très largement augmenter en 2010.

Actuellement, sur la page de téléchargement accessible aux visiteurs :

- Le Plan national d'actions
- La synthèse du recensement des mâles chanteurs de Butor étoilé en 2008 en France
- L'EPHE de Pascal Provost « Sélection de l'habitat et comportement du Butor étoilé »
- Le diagnostic écologique et socio-économique de 6 roselières littorales du Calvados
- La plaquette de présentation du plan
- La plaquette : roselière et Butor étoilé
- La première lettre d'information du plan

ETAT D'AVANCEMENT DES COPIL REGIONAUX

- B. Dumeige indique les difficultés rencontrées par les DREAL pour mettre en œuvre les déclinaisons régionales du plan.
- Très peu d'entre elles ont actuellement décliné le PNA.
- Il est proposé de demander à l'animateur du plan de contacter les DREAL pour quelles s'investissent sur le plan et créent un Copil, trouvent un coordinateur régional pour la déclinaison

DIAGNOSTICS DES ROSELIERES

- Suite à une demande de Meridionalis, la Tour du Valat a proposé de mettre en place un séminaire de formation au diagnostic des roselières.
- Il est évoqué la possibilité d'élargir cette formation à l'ensemble des opérateurs et gestionnaires au niveau national s'il y a une adaptation pour les étangs. La baisse des effectifs nationaux touche particulièrement ce milieu et il est important de former les

intervenants de ces régions. Dans ce contexte, la dotation de la DREAL coordinatrice pourrait financer cette formation.

- Suite aux échanges, il est convenu que pour bénéficier des financements du PNA au niveau national, la formation devra :
 - Se tenir dans le centre ou l'Est de la France, afin de faciliter la présence d'un maximum de personnes et notamment des gestionnaires des régions considérées comme prioritaires.
 - Se tenir tôt en saison (mars-avril).
 - Proposer des méthodes simples et facilement reproductibles
 - Proposer des méthodes réalisables à moindre coût

Problématique des étangs

Il apparaît que les causes du déclin des populations de butor sont méconnues y compris dans des secteurs qui font l'objet de nombreuses investigations et de suivi sur les oiseaux d'eau. Afin de tenter de comprendre les causes du phénomène, une thèse pourrait être engagée à l'image d'une récente recherche sur les oiseaux d'eau sur 5 régions d'étangs (Thèse de Céline Bernard). Brigitte Poulin serait intéressée pour co-encadrer une thèse de ce type.

Annexe 7 : Compte-rendu – Comité de pilotage n° 5 – Paris – 13 décembre 2011

Présents :

- Bruno DUMEIGE : DREAL Coordinatrice Basse Normandie
- Sylvain HUNAUT : LPO France Opérateur
- Roland GOJJON : Agence de l'Eau Seine Normandie
- Michel LEDARD : DREAL Bretagne
- Jacques BAZ : DEB PEM2
- Arnaud LENEVE : Bretagne Vivante
- Virginie BARRET : LPO France Opérateur
- Matthieu MARQUET : PNR Brière et Fédération des PNR
- Françoise PEYRE : DREAL Pays de la Loire
- Pascal CAVALLIN : Conservatoire du littoral
- Alice BONOT : Meridionalis
- Grégoire MASSEZ : Amis des marais du Vigueirat
- Gérard TARDIVO : DREAL Centre
- Laura VAN INGEN : RN Chérine
- Hervé MORISSET : DREAL Haute Normandie

Excusés :

- DREAL : Lucile GAMANT (Nord-Pas de Calais), Stéphanie CADIOT (Lorraine), Joël BOURIDEYS (PACA), Christine ROCHAT (Languedoc-Roussillon), Jean-Christophe LEROY (Picardie)
- Carol FOUQUE (ONCFS)
- Pascal PROVOST (RNF et opérateur Normandie)
- Monique DEHAUDT (Ministère de l'agriculture)

- Brigitte POULIN (Tour du Valat)

Pièce jointe :

- Enquête 2012 : fiches de terrain et protocole
- Powerpoint : LPO France / RN Chérine / Méridionalis / Marais du Vigueirat

Sommaire :

- I. Bilan des actions réalisées en 2011 au niveau national
- II. Tableau de bord du programme
- III. Programmation 2012
- IV. ... 2013 ?
- V. Bilan des actions réalisées en 2011 au niveau régional

Un plan national de restauration avait été envisagé en 2001. Les connaissances de l'époque, encore fragiles, avaient alors incité les différents partenaires à mettre en œuvre, au préalable, un programme d'acquisition de données sur la biologie et les habitats du Butor étoilé. Un programme LIFE Nature "restauration et gestion des habitats du Butor étoilé", coordonné par la Ligue Pour la Protection des Oiseaux, a ainsi été mené de 2001 à 2006 sur cinq des principaux sites de reproduction et un site d'hivernage. Les enseignements de ce programme ont été très importants lors de la définition de la stratégie nationale de conservation et la rédaction du plan national d'actions. Initié en 2007, ce plan a été validé par le CNPN en mars 2008.

La stratégie nationale de conservation du Butor étoilé, définie dans le plan national d'actions, doit permettre, à terme, sur le territoire national, de rétablir la population de cette espèce dans un bon état de conservation et de mettre en place les moyens pour pérenniser cet état. Il a ainsi été fixé de retrouver le niveau de population de 1970 (de l'ordre de 500 mâles chanteurs pour près de 300 actuellement) sur les 15 années à venir. La stratégie du plan s'articule autour de trois principaux domaines d'actions, protection, étude et communication permettant d'atteindre 5 objectifs :

Diagnostiquer les habitats et conseiller sur la gestion

La réalisation de diagnostics (habitats, espèces, gestion hydraulique...) et la rédaction de plans de gestion seront initiées sur les roselières potentiellement favorables à l'accueil du Butor étoilé. De plus, les exigences biologiques du Butor étoilé seront davantage prises en considération dans les documents d'objectifs Natura 2000, notamment dans la rédaction des cahiers des charges des mesures agro-environnementales et des contrats NATURA 2000.

Maintenir et restaurer les habitats naturels

L'établissement de partenariats locaux se traduisant par la rédaction de conventions de gestion et la mise en place d'outils de gestion hydraulique seront soutenus sur les sites favorables au Butor étoilé. L'adaptation des modes de gestion (coupe du roseau) et la mise en œuvre d'opérations de génie écologique (lutte contre l'atterrissement) destinées à conserver le potentiel d'accueil des roselières seront également encouragés.

Protéger durablement les sites majeurs de reproduction

En complément des incitations contractuelles, la maîtrise foncière et d'usage associée à la mise en place de protections réglementaires (Réserve Naturelle Nationale et Régionale, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope...) devront permettre d'assurer efficacement la protection et la gestion des sites favorables au butor.

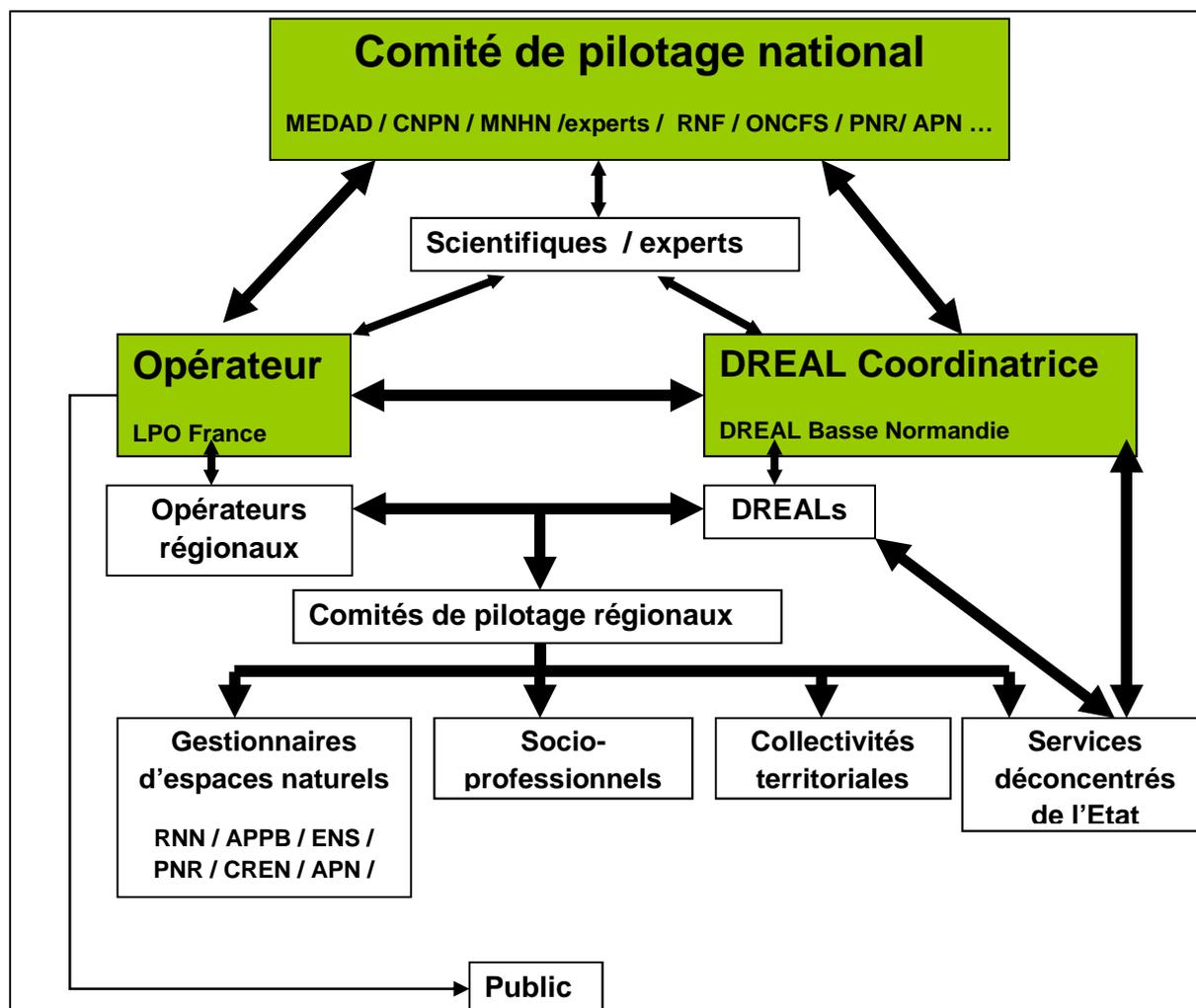
Renforcer le suivi des populations

Bilan du Plan National d'Actions en faveur du Butor étoilé
PNA Butor étoilé – LPO- 2013

La mise en œuvre du plan national d'actions contribuera à poursuivre les recherches scientifiques sur l'espèce et à améliorer le dénombrement de l'espèce à travers l'inventaire du nombre de mâles chanteurs à l'échelle nationale.

Informer et sensibiliser

L'information des gestionnaires, des exploitants ou encore des propriétaires à travers divers outils de communication devra permettre de sensibiliser davantage aux enjeux de conservation du Butor étoilé et de ses habitats naturels afin d'établir de réels partenariats entre propriétaires, usagers et gestionnaires.



I. I. Bilan des actions réalisées en 2011 au niveau national

Présentation détaillée des actions de l'année 2011 et de leurs résultats en réponse aux volets suivants du plan (PowerPoint de présentation disponible en pièce jointe) :

- 1.1 Diagnostic environnemental des roselières
- 1.2 Intégration des enjeux roselière et Butor étoilé dans les Docobs
- 5.1 Animation d'un réseau de gestionnaires de sites accueillant le Butor étoilé
- 5.2 Sensibilisation sur le thème du Butor étoilé et des zones humides
- 5.3 Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire à la valeur des roselières

- 5.4 Communication du Plan national de restauration Butor étoilé

1.1 Diagnostic environnemental des roselières

En 2011, une seule formation a été proposée le 21 avril avec l'encadrement de Brigitte Poulin (Tour du Valat). Au total 9 personnes ont bénéficié de cette formation (contre 38 l'année précédente avec 2 journées de formation). Seulement 2 diagnostics ont été réalisés suite à cette formation contre 61 en 2010.

Pour toutes les personnes potentiellement concernées par la réalisation de diagnostics en France (gestionnaires...) la coordination nationale du PNA a mis à disposition une boîte à outils complète pour la réalisation des diagnostics sur le site internet du programme.

1.2 Intégration des enjeux roselière et Butor étoilé dans les Docobs

L'analyse des résultats de l'enquête des mâles chanteurs de 2008 a permis d'identifier la présence du Butor sur 24 ZPS concernant 20 opérateurs ou animateurs. Après une prise de contact et un état des lieux de l'avancement des Docobs en 2010, l'année 2011 a permis :

- Une information sur le PNA Butor et son contenu
- Un appui technique sur les fiches actions des Docobs
- Une centralisation des mesures proposées dans les Docobs
- Une valorisation des plaquettes notamment « Roselières et Butor »

L'animateur du PNA propose aux membres du Copil que tous les animateurs de site N2000 concerné par la présence du Butor étoilé soient systématiquement intégrés aux Copils régionaux de déclinaisons du PNA.

5.1 Animation d'un réseau de gestionnaires de sites accueillant le Butor étoilé

o Animation du PNA

Le coordinateur national du PNA s'est tenu à la disposition de tous les animateurs, opérateurs et gestionnaires pour leur apporter les éléments dont ils pouvaient avoir besoin afin de prendre en compte le Butor étoilé dans leurs pratiques de gestion.

Assistance aux coordinateurs régionaux

- Proposition d'intégration des opérateurs/animateurs de ZPS en Copil régional
- Contribution aux déclinaisons régionales
- Relecture de fiches actions Docob « roselières », suite à l'enquête ZPS
- Relais sur les diagnostics des roselières
 - Apport méthodologique sur le suivi ou la localisation de mâles chanteurs de Butor étoilé
- Mise en ligne de l'ensemble des documents issus de la formation diagnostics roselières
- Envoi des supports de communication édités dans le cadre du PNA Butor et du recueil d'expériences du programme Life Butor étoilé sur demande

o Déclinaisons régionales

Les 12 DREAL concernées par le PNA :

- Basse-Normandie
- Bourgogne

- Bretagne
- Champagne Ardenne
- Centre
- Haute Normandie
- Languedoc Roussillon
- Lorraine
- Nord pas de Calais
- Pays de la Loire
- Picardie
- Provence Alpes Côte d'Azur

En cette fin d'année 2011, la moitié des DREAL n'a toujours pas organisé de comité de pilotage régional et de déclinaison régionale du plan.

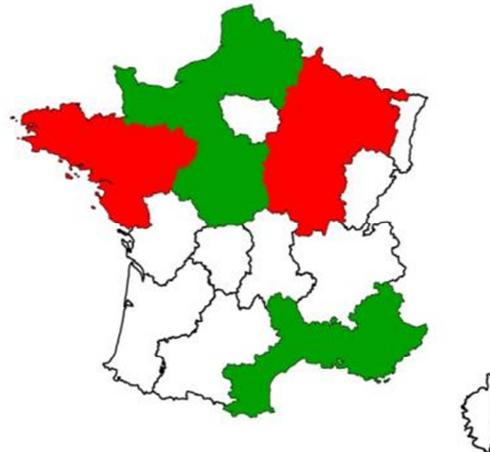
Sur les 12 DREAL concernées seulement 7 ont mis en place de réelles déclinaisons régionales du PNA comme cela était recommandé.

Il s'agit des régions suivantes :

- Basse Normandie
- Centre
- Haute Normandie
- Languedoc Roussillon
- Picardie
- Provence Alpes Côte d'Azur
- Nord-Pas-de-Calais

En rouge les régions où le PNA n'a pas été décliné

En vert les régions où le PNA a bien été décliné



En Bretagne, l'absence de déclinaison n'est pas impactante et se justifie par l'absence de Butor au cours des dernières décennies. Sur les Pays de la Loire la concentration des effectifs sur les marais briérons explique également l'absence de déclinaison.

Toutefois sur les autres régions et notamment dans l'Est de la France, la non déclinaison du PNA est regrettable et dommageable pour les effectifs dans le contexte fragile des populations dans les secteurs d'étangs piscicoles. En effet, les déclinaisons auraient au minima offert les moyens d'atteindre les enjeux et priorités du PNA identifiés suite à l'enquête nationale de 2008 (plans d'eau de l'Est de la France).

Sans cette indispensable mise en œuvre du PNA au niveau local (action concrète de conservation) comment y parvenir ?

- **Sur les sites Natura 2000**

Suite à l'enquête nationale de 2008, 24 ZPS sont réellement concernées par la présence du Butor étoilé en reproduction alors que 45 Formulaires Standard de Données mentionnent l'espèce en hivernage et/ou en période de nidification. Il existe donc un réel souci de mise à jour de ces FSD. La présence du Butor sur 24 ZPS concerne 20 opérateurs et animateurs Natura 2000 qui ont tous été contactés et informés sur le PNA.

L'animateur du PNA a maintenu une veille et une assistance aux opérateurs et animateurs de Docob. En raison de multiples sollicitations relatives à des perturbations sur les roselières notamment concernant la réalisation de trouées et axes de circulation pour l'activité cynégétique et plus localement de « promenade », l'animateur du PNA propose aux membres du Copil de délibérer sur une prise de position officielle sur ce type d'aménagement.

La prise de position officielle du comité de pilotage ci-dessous est votée à l'unanimité par les membres du Copil.

« L'ensemble des études scientifiques françaises et européennes a démontré l'impact très négatif des travées (hors gestion à but conservatoire) pour les espèces nicheuses des roselières. Les roseaux jouent un rôle de barrière et protègent la faune qui s'y reproduit. Lorsque ces travées ne font pas l'objet d'une action concertée, elles brisent cette protection et constituent de véritables "axes" de pénétration à la fois pour les prédateurs naturels mais aussi pour les promeneurs non sensibilisés.

La régulation des « nuisibles » tel que le sanglier peut parfaitement être réalisée en dehors de la roselière. D'autre part, il est évident que les aménagements réalisés à des fins de régulation peuvent également servir d'axes de circulation et de postes de tirs pour des espèces gibiers.

Dans ces conditions, les membres du comité de pilotage du Plan National d'Actions en faveur du Butor étoilé considèrent la lutte contre les sangliers via la réalisation de travées va très clairement à l'encontre de la préservation du Butor étoilé, espèce prioritaire pour laquelle les sites concernés sont en grande partie désigné au titre de Natura 2000.

Pour l'atteinte des objectifs fixé par l'État dans le cadre du Plan National d'Actions, il nous semble donc indispensable que les incidences de la pratique de la chasse (dont bien évidemment les travées) soient évaluées au titre de Natura 2000 et notamment pour le Butor étoilé (espèce annexe 1) dans la mesure où cette pratique met directement en cause la reproduction de l'espèce. »

Les membres du comité de pilotage
Réunion du 13 décembre 2011 au Ministère de l'écologie

4.1 Suivi des populations de Butor étoilé en période de reproduction

Le PNA prévoyait la réalisation de deux enquêtes nationales, l'une en début de plan et l'autre à son terme. Au cours de l'année 2011, les coordinateurs régionaux de l'enquête 2008 ont été recontactés et les fiches de terrain accompagnées du protocole leur ont été distribuées (fiches en annexe). En parallèle un premier travail sur la base de données Access a été réalisé afin d'éviter une nouvelle saisie des données concernant les roselières déjà inventoriées en 2008 et éventuellement permettre leur mise à jour.

V.2 Sensibilisation sur le thème du Butor étoilé et des zones humides

V.3 Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire à la valeur des roselières

V.4 Communication du Plan national de restauration Butor étoilé

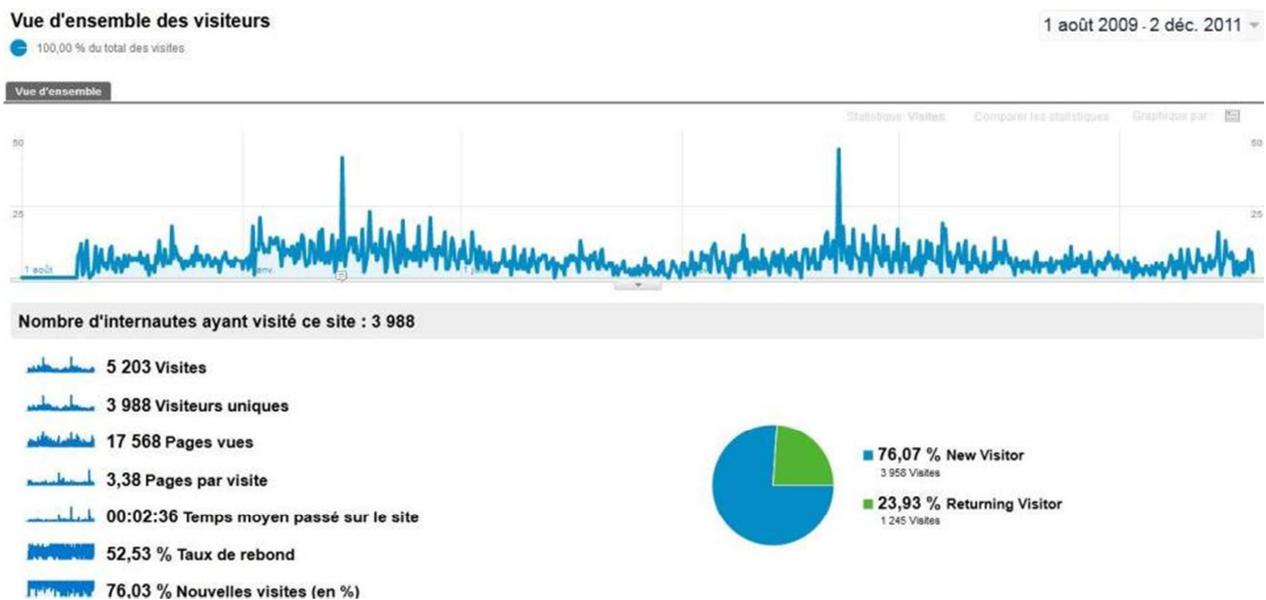
En 2011, l'activité du PNA aux échelles nationales et locales n'a pas permis de fournir suffisamment de matière pour éditer une lettre d'information. Les deux précédentes lettres, la plaquette de présentation du PNA, la plaquette « Roselière et Butor étoilé » et le site internet présentant et apportant largement l'information disponible.

Le site internet entièrement dédié au plan est en ligne depuis 3 ans. Il a accueilli près de 4 000 visiteurs uniques pour plus de 5 200 visites.

L'analyse des données de connexion indique l'intérêt du volet téléchargement pour les visiteurs du site. Elle indique également que 50 % des connections se font via des sites relais (site LPO, wikipedia...) et que 30% se font via un moteur de recherches.

Le site est donc relativement bien répertorié malgré le fait que presque aucun des partenaires du PNA (coordinateurs régionaux, animateurs N2000...) n'ait relayé le site via leurs propres sites internet. Les membres du Copil appellent donc chacun des partenaires à relayer le site internet du PNA.

La boîte à outils du site, pour la réalisation des diagnostics des roselières ainsi que la ressource bibliographique sont régulièrement mises à jour avec les récentes et principales études concernant le Butor étoilé.



II. Tableau de bord du programme

Sur les 17 actions prévues au plan de travail, 16 actions ont été engagées. La dix-septième ayant été annulée. En 2011, la majorité des actions de coordination nationale du PNA ont été réalisées mais les déclinaisons régionales et donc les actions de conservation locales et concrètes sont encore trop en retard.

	Objetcifs		2008	2009	2010	2011	2012	Statut
1.1	Diagnostic environnemental des roselières	1		X	X			En cours
1.2	Intégration des enjeux Roselières et Butor étoilé dans les Docobs Natura 2000	2	X	X	X	X	X	En cours
1.3	Suivi des mesures contractuelles (MAE, contrats Natura 2000...)	1	X	X	X	X	X	Fait
2.1	Gestion hydraulique favorable aux roselières	1		X	X	X	X	En région
2.2	Aménagements et ouvrages hydrauliques favorables aux roselières	1			X	X	X	
2.3	Gestion environnementale des roselières par la coupe du roseau	1	X	X	X	X	X	
2.4	Contrôle de l'atterrissement des roselières	1			X	X	X	
2.5	Réduction des facteurs de mortalité liés aux infrastructures	3				X	X	
3.1	Protection réglementaire de sites majeurs pour le Butor étoilé	1	X	X	X	X	X	
3.2	Maîtrise foncière et maîtrise d'usage à vocation environnementale	2		X	X	X	X	
4.1	Suivi des populations de Butor étoilé en période de reproduction	1	X				X	Réalisé / en cours
4.2	Amélioration des connaissances scientifiques sur le Butor étoilé	2			X	X	X	En cours
5.1	Animation d'un réseau de gestionnaires de sites accueillant le Butor étoilé	1	X				X	En cours
5.2	Sensibilisation sur le thème du Butor étoilé et des zones humides	2	X	X	x	x	x	En cours
5.3	Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire à la valeur des roselières	2	X	X	x	x	x	En cours
5.4	Communication du Plan de restauration national Butor étoilé	1	X					En cours
5.5	Labellisation du roseau / éco-sigle	3			X	X		Annulé

III. Programmation 2012

1.2 Diagnostic environnemental des roselières

En 2012, il est prévu de réaliser un bilan complet des diagnostics réalisés et surtout de leurs application concrètes notamment via la rédaction de plan de gestion ou bien la réorientation des modalités de gestion des roselières concernées.

La coordination nationale du PNA mettra ces informations à la disposition des gestionnaires en complétant la boîte à outils pour la réalisation des diagnostics sur le site internet du programme.

Compte tenu du taux de participation à la formation proposée en 2011, il n'est pas programmé de formation en 2012.

1.2 Intégration des enjeux roselière et Butor étoilé dans les Docobs

L'analyse des résultats de l'enquête des mâles chanteurs de 2008 a permis d'identifier la présence du Butor sur 24 ZPS. Après une prise de contact en 2010 avec les 20 opérateurs et animateurs pour leur transmettre une information sur le PNA Butor et son contenu, leur offrir un appui technique sur les fiches actions des Docobs, réaliser une centralisation des mesures proposées dans les Docobs et enfin dresser un état des lieux de l'avancement des Docobs, en 2012 l'animation du PNA devra :

- Refaire un point complet de l'état d'avancement de tous les Docobs
- Poursuivre l'assistance à tous les opérateurs

L'animateur du PNA informera les coordinateurs régionaux de la décision du comité de pilotage national d'intégrer tous les opérateurs et animateurs de Docob concernés par le Butor étoilé aux Copils régionaux de déclinaisons du PNA.

4.1 Suivi des populations de Butor étoilé en période de reproduction

Le dénombrement prévu au terme du plan sera réalisé en 2012. les éléments de protocole et les fiches de terrain ayant été transmis aux coordinateurs régionaux à la fin 2011.

Une analyse de l'enquête sera réalisée en 2012 et fera l'objet d'un rapport complet.

5.1 Animation d'un réseau de gestionnaires de sites accueillant le Butor étoilé

o Animation du PNA

Comme chaque année, le coordinateur national du PNA se tiendra à la disposition de tous les animateurs, opérateurs, gestionnaires et coordinateurs régionaux pour leur apporter les éléments dont ils pouvaient avoir besoin afin de prendre en compte le Butor étoilé dans leurs pratiques de gestion.

Pour plus de détail concernant les sites Natura 2000 se référer au point 1.2 ci-avant.

V.4 Sensibilisation sur le thème du Butor étoilé et des zones humides

V.5 Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire à la valeur des roselières

5.4 Communication du Plan national de restauration Butor étoilé

En 2012, il est prévu la rédaction et la diffusion de la troisième lettre d'information du PNA. Cette lettre contiendra notamment le bilan de l'enquête nationale 2012 et une synthèse de la prise en compte du Butor dans les documents d'objectifs.

Plusieurs articles seront également rédigés et édités dans divers revues nationales afin de relayer les résultats de l'enquête.

Un séminaire de clôture sera organisé en 2012 et se tiendra sans doute en début d'année 2013.

La mise à jour du site internet sera également assurée et l'animateur du PNA veillera à ce que tous les partenaires assurent bien le relai de leurs visiteurs vers le site national du PNA.

IV. ... 2013 ?

- Le séminaire de clôture du PNA est prévu en début d'année 2013 sans doute en Brenne.
- L'évaluation du PNA sera entamée en 2012 et réalisé en 2013 par un bureau d'études externe après appel d'offre.
- Il existe une très forte probabilité pour la mise en œuvre d'un nouveau plan et J. Bourideys pense que 2013 ne sera pas une année « blanche » notamment pour la poursuite des actions en régions.

V. Bilan des actions réalisées en 2011 au niveau régional

Liste des actions déclinées régionalement :

- 1.1 Diagnostics environnemental des roselières
- 2.1 Gestion hydraulique favorable aux roselières
- 2.2 Aménagements et ouvrages hydrauliques favorables aux roselières
- 2.3 Gestion environnementale des roselières par la coupe du roseau
- 2.4 Contrôle de l'atterrissement des roselières
- 2.5 Réduction des facteurs de mortalité liés aux infrastructures
- 3.1 Protection réglementaire de sites majeurs pour le Butor étoilé
- 3.2 Maîtrise foncière et maîtrise d'usage à vocation environnementale

- Picardie

La déclinaison du PNA a permis la restauration de 30 ha de roselière sur le marais de la Maille (Somme).

- Provence Alpes Côtes d'Azur / Languedoc Roussillon

Avec la Normandie le Languedoc-Roussillon est la région qui a le plus réalisé de diagnostics et analysé « l'état de santé » de ses roselières (9 roselières diagnostiquées). La réserve des marais du Vigueirat

a acquis le statut de Réserve Naturelle Nationale. Ce statut devrait lui permettre de renforcer ses moyens de conservation pour ce noyau abritant régulièrement entre 20 et 30 mâles chanteurs.

Les enjeux roselière et Butor étoilé ont été mis en avant dans les Docob des marais de Crau et de Camargue (2 ZPS). Des prospections ont été menées avec l'aide d'un gestionnaire d'un site du Conservatoire du littoral sur l'étang de Berre et ses zones périphériques, où le Butor n'est plus présent depuis la fin des années 90. Une rencontre a également été entreprise avec les animateurs Natura 2000 et des travaux réalisés sur 2 sites du conservatoire du Littoral.

Les cladiaies (ou marais à marisques) situées dans les marais de Crau ont subi d'importantes dégradations en 2011 (drainage, écobuage et déstructuration des sols) à des fins cynégétiques et/ou pastorales. Un suivi aérien a été mis en place par les Amis des Marais du Vigueirat et des actions de concertation ont été menées avec l'animateur du Docob de la zone (PNR de Camargue). La situation du butor sur ces zones est préoccupante, il est prévu de travailler sur ce sujet en 2012.

Marais de Meyranne : Propriété du Conservatoire du Littoral de 160 ha, ce site composé majoritairement de roselière est géré depuis le printemps 2011 par les Amis des Marais du Vigueirat. Un des objectifs du plan de gestion est de restaurer les roselières qui sont en mauvais état (assèchement, envahissement par le baccharis, exploitation importante du roseau). La concertation avec le chasseur, l'éleveur et le sagneur présents sur le site est bien avancée et devrait permettre d'aboutir à la signature de conventions permettant la prise en compte du butor. Dans les années 90 ce site abritait jusqu'à 6 mâles chanteurs contre 0 à 1 ces dernières années.

En 2012 et dans le contexte de fin de PNA, d'enquête nationale et de baisse des crédits les actions se focaliseront sur :

- l'enquête nicheur
- le bilan technique et financier du PNA en LR et PACA
- la poursuite des actions diagnostics et gestion déjà engagées

En conséquence la déclinaison inter-régionale ne sera pas mise en œuvre car elle n'aurait plus guère de sens à ce stade du PNA plan et serait prématurée pour le prochain.

- Nord Pas de Calais

La déclinaison régionale du PNA a été validée le 15 novembre 2011. L'opérateur régional du PNA est Robin Quevillart (GON)

- Centre

En région Centre, la population ne cesse de décroître et la Brenne ne compterait plus aujourd'hui que 2 à 4 chanteurs. En 2011, la gestion conservatoire a été poursuivie sur la RNN et plusieurs autres étangs. Précisons que toutes ces actions, dont la finalité est la conservation du butor (et des espèces associées), n'ont pas été financées en totalité dans le cadre de la déclinaison du PNA ; la RNN de Chérine ayant participé également, mais nous avons jugé bon de les restituer dans leur ensemble.

Sur la RNN de Chérine, un certain nombre d'actions ont été poursuivies ou engagées selon les étangs. Il s'agit des actions suivantes : assec / réfection de digue / curage de pêcherie / brûlage de secteurs de roselière / entretien de rives et clairières des roselières (pâturage et broyage) / régulation des

effectifs de sangliers / régulation des Ragondins et Rats musqués / empoisonnement en faveur du Butor étoilé.

Deux étangs (étang des Verdets et étang d'Oince) ont fait l'objet de convention de gestion sur 6 ans afin d'assurer une prise en compte de la biodiversité dans l'entretien et la restauration des étangs (assecs, curage, digues, bondes, pratiques de pêche). Des démarches ont été engagées sur au moins 4 autres étangs.

Enfin, un partenariat est en cours de discussion avec l'Association Nationale des Chasseurs au Gibier d'Eau 36 (ANCGE) afin d'engager sur les sites gérés par les chasseurs des prescriptions écologiques favorables au Butor étoilé et autres espèces à forte valeur patrimoniale.

Le suivi annuel de la population a également été réalisé par l'équipe de la RNN de Chérine sur l'ensemble de la Brenne. Par ailleurs, 61 étangs de Sologne ont été suivis par les associations locales (SNE).

Concernant le Document d'objectifs, l'animateur du PNA fait partie du Copil N2000 et suit donc directement la prise en compte du Butor en accompagnement du directeur de la Réserve de Chérine.

- Lorraine

Suite à la rencontre de déclinaison du PNA le 14 janvier 2011, il était envisagé de réaliser plusieurs diagnostics de roselières lorraines.

Finalement, compte-tenu des crédits alloués par le ministère en 2012 et du plan de charge, les diagnostics prévus n'ont pas été réalisés.

En effet malgré la stratégie du PNA axée sur les étangs continentaux de l'Est (présentée par B. Dumeige le 14 janvier 2011), la DREAL Lorraine a fait le choix d'orienter ses priorités sur la finalisation des 4 PNA dont elle assure la coordination nationale (Pélobate brun, Crapaud vert, Sonneur à ventre jaune et Pie-Grièche) pour leur mise en œuvre et leurs déclinaisons régionales, ainsi que les déclinaisons régionales déjà commencées comme Odonates et Maculinéa.

Concernant l'étang de Lachaussée, l'animateur du PNA est directement tenu informé des questionnements et décisions prises dans le cadre du Copil. Une attention particulière a été portée aux dérangements au sein des roselières et cela a fait l'objet d'un point précis à l'ordre du jour du dernier Copil national du PNA (Cf. page 6).

- Bourgogne et Bretagne

Ces régions ne sont plus impliquées du fait de la disparition du Butor étoilé des étangs bourguignons et des données incertaines en Bretagne.

- Basse et Haute-Normandie

Au cours de l'année 2010 un très important travail a été réalisé pour diagnostiquer les roselières et faire ressortir les priorités d'actions à la fois géographiques et techniques.

En 2011 et sur la base des actions menées l'année précédente, les actions ont porté prioritairement sur les sites notés 4/4, puis sur les sites notés 3/4. Les sites notés 2/4 et 1/4 pouvant néanmoins faire l'objet d'actions spécifiques selon opportunité (p.ex. Morsalines en cours d'acquisition par le CG 50).

Ainsi, en 2011 et début 2012, **8 sites** ont été retenus pour engager des actions de gestion (5 en Basse-Normandie et 3 en Haute-Normandie). Ces sites sont ceux ayant obtenus les meilleures notes dans les diagnostics. Ces mesures permettront d'effectuer des travaux qui seront bénéfiques au Butor étoilé. Toutefois, il reste parfois des financements à trouver pour concrétiser les actions et sur certains sites, des contacts sont à privilégier avec les propriétaires privés

En parallèle, le Conservatoire du Littoral s'est rendu propriétaire (novembre 2011) d'un étang (La Mare de bouillon/50) avec une roselière rivulaire potentiellement favorable au Butor étoilé en engageant un programme de restauration (déboisement).

Enfin, la Maison de l'estuaire (MDE) a souhaité poursuivre les écoutes crépusculaires avant la saison de reproduction 2012 pour estimer les effectifs de butor en transit migratoire. Une étude avait déjà permis de décrire ce phénomène méconnu par le passé (Provost et Massez, 2008). Ainsi, en effectuant quelques écoutes et observations crépusculaires le plus souvent à partir d'un point fixe au sein de l'estuaire de la Seine, l'équipe d'observation a comptabilisé plusieurs dizaines d'oiseaux en départ migratoire à la tombée de la nuit : 65 oiseaux en 2011 et 70 en 2012. La MDE estime ainsi à plusieurs centaines le nombre d'oiseaux en transit en estuaire de Seine. Ce type de comptage pourrait être relayé sur d'autres sites. Le protocole est très simple et le suivi particulièrement efficace

- Pays de la Loire

En Pays-de-la-Loire, le site de reproduction du marais breton localisé sur un ensemble de jas et prairies en déprise agricole a fait l'objet de diagnostics et de préconisations de gestion (LPO Vendée) au cours de l'année 2011.

En Brière, un des 3 derniers bastions nationaux de l'espèce, les expérimentations de cahiers des charges Natura 2000 entamées en 2010 se sont poursuivies en 2011. Les premiers résultats semblent indiquer un effet négatif du broyage / exportation (matériel plus lourd et plus compactant, tiges restantes et rhizomes dégradés) qui se traduit par une repousse décevante par rapport à la fauche traditionnelle. Le PNR de Brière poursuit actuellement ses expérimentations.



Le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)

Plan national de restauration 2008 - 2012

Fiche de description des roselières suivies Enquête nationale Butor étoilé 2012

Cette opération a lieu dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National d'Actions en faveur du Butor étoilé et cette fiche de description est à remettre aux coordinateurs régionaux pour la rédaction de la synthèse régionale.

Ces fiches de renseignement sur les roselières sont obligatoire et très importantes car elles permettront de mieux orienter les efforts de conservation à l'échelle locale et nationale.

Merci de votre contribution

Nom de la structure :

Nom du descripteur :

Région : Département :

Nom usuel de la roselière :

Code ZPS :

Commune :

Coordonnées géoportail: Réseau géodésique français 1993 degrés/minutes/secondes

Longitude.....° ' " E

Latitude° ' " N

Superficie de la roselière en ha:.....

Pour les éléments suivants merci d'entourer la réponse correspondante

- Régime foncier : privé / collectivité / inconnu
- Statut : aucun /RNN / RNR / APPB / site avec convention de gestion / autre
.....
- Gestionnaire : APN / chasseurs / pisciculteurs / collectivité / Etat / autres
- Mode de gestion: aucune /piscicole / écologique / cynégétique / autre
- Etat de conservation: Bon / moyen / mauvais

Bon : avifaune nicheuse intéressante / bonne densité de roseau / bonne gestion hydraulique

Moyen : avifaune nicheuse en sous effectif par rapport au potentiel / dégradation partielle /gestion plutôt défavorable.

Mauvais : avifaune nicheuse rare / destruction ou dégradation prononcée / absence de gestion ou gestion nettement défavorable

Contact du coordinateur régional

Bilan du Plan National d'Actions en faveur du Butor étoilé

PNA Butor étoilé – LPO- 2013



Fiche de résultats des suivis Enquête nationale Butor étoilé 2012

Cette opération a lieu dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National d'Actions en faveur du Butor étoilé et cette fiche de résultat des prospections de terrain est à remettre aux coordinateurs régionaux pour la rédaction de la synthèse régionale.

IMPORTANT : N'oubliez surtout pas de renseigner la fiche description des roselières. Ces fiches de renseignement sur les roselières sont obligatoires et très importantes car elles permettront de mieux orienter les efforts de conservation à l'échelle locale et nationale.

Merci de votre contribution

Région : Département n°:

Nom usuel de la roselière :

Code ZPS :

Commune :

Nom de la structure coordinatrice du comptage :

Adresse postale :

mail : Téléphone :

Observateurs :

.....

.....

.....

Nombre de males chanteurs en 2012 :

Dans la mesure où les données sont disponibles pour ce site

2008	2009	2010	2011

Contact du coordinateur régional

PROTOCOLE DE RECENSEMENT DES MALES CHANTEURS DANS LE CADRE DU PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DU BUTOR ETOILE

OBJECTIFS DU RECENSEMENT

Le dernier recensement national datant de 2000 et il apparaît urgent de réaliser une nouvelle enquête afin de connaître l'état de conservation de cette espèce à l'échelle nationale.

QUELS SONT LES SITES CONCERNES ?

Les sites du Programme Life Butor : ces derniers conserveront bien sur la méthodologie précise qui leur a été défini (fréquence de passage, itinéraire...) dans le cadre du Life Butor 2002-2006.

Les sites ayant fait l'objet de mentions de nidification ou de mâle chanteur (mêmes anciennes ou non confirmées) et les sites au fort potentiel d'accueil en période de reproduction (superficie, gestion, localisation, configuration...).

METHODOLOGIE

La première méthodologie proposée, basée sur la localisation et l'identification des mâles chanteurs, est celle qui devra prioritairement être retenue. Elle permet en effet d'identifier la présence et le nombre d'individus avec le plus d'exactitude possible.

Méthode 1 : Double passage et triangulation (grands sites ou grandes populations)

La méthode du double passage consiste à recenser la même zone dans les mêmes conditions (météo : absence de vent, personne, itinéraire ...) à intervalle rapproché (idéalement 2 jours de suite). Ce type de comptage permet d'évaluer l'emplacement des mâles chanteurs par triangulation acoustique. Bien qu'il soit difficile d'évaluer avec précision la distance d'un mâle chanteur (différence de puissance de chant d'un individu à l'autre) il est facile de noter la direction d'où provient le « boom ». Ainsi, pris à partir de plusieurs positions, les directions d'écoute (minimum 3) retranscrites sur une carte forment un point d'intersection qui définit la position d'un mâle chanteur à l'intérieur d'un cercle de 20 à 50 mètres. Pour se faire il faut plusieurs compteurs à différents points qui communiquent entre eux (optimum à rechercher) ou un seul compteur qui se déplace de façon à quadriller la roselière.

Dans le cas de groupes qui ne pourraient pas communiquer entre eux (absence de talkie-walkie), il conviendra de régler les montres pour être présent de manière synchrone sur les différents points d'écoute et de noter à la seconde près le début de chaque chant avec le nombre de boom.

Pour les sites de taille moyenne

Un ou deux doubles passages en adaptant le nombre de compteurs à la surface du site pour que le comptage se déroule correctement à l'intérieur de la période la plus favorable (Cf. paragraphes suivants).

Pour les sites de grande taille

Sur les sites qui ne pourront être couverts en une seule fois, il conviendra de diviser en plusieurs secteurs qui feront l'objet d'un double passage deux jours de suite. Les secteurs devront avoir une

taille permettant leur recensement dans la période favorable d'écoute, dans le cas contraire, adapter le nombre de compteurs pour les effectuer simultanément ou bien en augmenter le nombre. Pour se faire il faudra anticiper une bonne fenêtre météorologique (sur plusieurs jours) pour ne pas segmenter le suivi du site et éviter de l'étendre dans la durée. En effet, plus l'opération sera réalisée sur une période courte plus le résultat sera précis, évitant d'éventuels déplacements des oiseaux.

Méthode 2 : protocole simple (pour les petites roselières avec peu d'individu)

Tous les butors n'étant pas synchrones, il conviendra donc pour comptabiliser les mâles simultanément, sans se préoccuper de leur identité, de répéter l'opération deux ou trois fois dans la saison. L'objectif de ce programme est d'obtenir un nombre de mâles chanteurs et non pas d'obtenir forcément pour chaque site leur localisation précise sur la roselière. Il est toutefois évident que, dans la mesure du possible, la précision de localisation devra être recherchée.

Prescription générale aux deux méthodes

- Les dénombrements doivent impérativement être réalisés pendant les périodes d'activité maximale de chant soit :
 1. pendant les deux heures précédant le lever du soleil (AM) surtout dans la zone méditerranéenne
 2. au cours de la période débutant 30 minutes avant le coucher du soleil jusqu'à 1 heure après le coucher du soleil (PM). Sur certains sites, ces valeurs peuvent différer. Il conviendra donc de se référer à la bibliographie disponible sur les dénombrements précédents et les spécificités notées.
- Fréquence et durée des dénombrements :
 1. Pour les sites à très forte densité (Charnier-Scamandre), une période d'écoute d'au moins 10 minutes entre 90 et 30 minutes avant le lever du soleil
 2. Pour les sites de forte densité, 2 X 10 minutes en AM
ou
3 X 10 minutes en PM
Ou
une combinaison des deux (1 X 10 min en AM et 1 X 10 min en PM).
 3. Pour les sites de faible densité, au moins 4 X 15 minutes en AM ou PM
Ou
une combinaison des deux (2 X 15 min AM et 2 X 15 min PM).
Si après 2 visites, un ou deux butors ont été entendus, le dénombrement sera considéré comme complet. Si aucun butor n'a été détecté, deux visites additionnelles seront nécessaires pour confirmer l'absence de butor.
- Les points d'écoute doivent être espacés de 200 à 500 m maximum (en fonction de la configuration des sites et du vent mais pas davantage car certains butors sont à peine audible à 400 m. Si l'écoute se fait alors que l'observateur est en mouvement, il ne doit pas parcourir plus de 500 m par période d'écoute.
- Faire en sorte que les écoutes soient synchrones sur les différents points d'écoute ce qui implique une matérialisation antérieures et précises de ces points sur carte voire sur place dans certains cas (absence d'intersection ou de points de repère suffisants).
- Proscrire les comptages lors de période de vent même faible.

MATERIEL

- Carte détaillé (photo aérienne / photoexplorer etc...) avec localisation des points d'écoute.
- Boussoles – GPS
- Montres synchronisées

Références principales

Bretagnolle V., Mac GREGOR P, Mac GREGOR L. 2004. Dénombrements des butors :quels objectifs et quelles méthodes – Identifications des mâles de Butor étoilé par leurs vocalisations :application aux études sur le Butor – Acte de séminaire Programme Life Butor 2002.2006 - Quels apports pour la connaissance de l'espèce et la gestion des marais à roselières :38-46

Lefebvre G. et Poulin B. 2003. Accuracy of bittern location by acoustic triangulation. Journal of field ornithology 74 : 305-311.

Marquet M. et Bouchain C. 2007. Projet d'estimation de la population de Butors étoilés par le dénombrement des mâles chanteurs sur la ZPS « Grande Brière – Marais de Donges » et caractérisation de son habitat.

Gilbert G., Gibbons D., Evans E. 1998. Bird monitoring methods, a manual of techniques for key UK species, RSPB, 464.

Annexe 8 : Compte-rendu – Comité de pilotage n° 6 – Paris – 15 janvier 2013

Présents :

- Bruno DUMEIGE : DREAL Coordinatrice Basse Normandie
- Roland GOUJON : Agence de l'Eau Seine Normandie
- Michel LEDARD : DREAL Bretagne
- Jacques BAZ : DEB PEM2
- Arnaud LE NEVE : DREAL Pays de la Loire
- Virginie BARRET : LPO France Opérateur
- Matthieu MARQUET : PNR Brière et Fédération des PNR
- Pascal CAVALLIN : Conservatoire du littoral
- Alice BONOT : LPO Aude
- Grégoire MASSEZ : Amis des marais du Vigueirat
- Gérard TARDIVO : DREAL Centre
- Monique DEHAUDT : Ministère de l'agriculture
- Brigitte POULIN : Tour du Valat
- Franck LATRAUBE : LPO Loire-Atlantique
- Elodie REMOND : Maison de l'Estuaire
- Rémi HANOTEL : LPO Champagne-Ardenne – RNR des Etangs de Belval en Argonne
- Robin QUEVILLART : Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais
- Lucile GAMANT : DREAL Nord-Pas-de-Calais
- Stéphane LEGROS : Fédération Nationale des Chasseurs
- Benjamine FAUCON : Maison de l'Estuaire
- Jacques COMOLET-TURMAN : SPN/MNHN
- Christine BLAIZE : Bretagne Vivante

Excusés :

- DREAL : Stéphanie CADIOT (Lorraine), Joël BOURIDEYS (PACA), Christine ROCHAT (Languedoc-Roussillon), Jean-Christophe LEROY (Picardie)
- Sylvain HUNAUT : LPO France
- Laura VAN INGEN : RNN Chérine
- Jacques TROTIGNON : RNN Chérine
- Guy JARRY : CNPN
- Christian LETOURNEAU : CERF / CORIF
- Régis PURENNE : Groupe Ornithologique Normand
- José Godin : Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais

Pièce jointe :

- PowerPoint : LPO France / Maison de l'estuaire / Amis du Marais de Vigueirat

Préambule : suite au changement de poste de Sylvain Hunault au sein de la LPO France, désormais conservateur de la RNN de la Belle Henriette, Virginie Barret assure l'animation du PNA Butor depuis novembre 2012.

<h2>II. Bilan des actions réalisées en 2012 au niveau national</h2>

Présentation des actions de l'année 2012 et de leurs résultats en réponse aux volets suivants du plan (PowerPoint de présentation disponible en pièce jointe) :

- 1.1 Diagnostic environnemental des roselières
- 4.1 Suivi des populations de Butor étoilé en période de reproduction
- 5.1 Animation d'un réseau de gestionnaires de sites accueillant le Butor étoilé
- 5.2 Sensibilisation sur le thème du Butor étoilé et des zones humides
- 5.3 Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire à la valeur des roselières
- 5.4 Communication du Plan national de restauration Butor étoilé

1.3 Diagnostic environnemental des roselières

Une importante phase de diagnostic de l'habitat principal du Butor s'est déroulée notamment en 2010 et 2011 sur les sites majeurs de l'espèce. Une synthèse réalisée par Brigitte Poulin reprend ces études, détermine les facteurs expliquant la présence de Butor, hiérarchise les sites à enjeux et propose les orientations de gestion à mettre en œuvre pour augmenter la capacité d'accueil de ces habitats.

Référence : Poulin B., 2012. Synthèse et analyse des diagnostics environnementaux des roselières réalisés en France en 2010-2011 dans le cadre du PNA Butor étoilé. Centre de recherche Tour du Valat, DREAL Basse-Normandie, 46p.

Résumé : *Quelques 87 sites de roselières (dont 24% accueillant du butor) répartis sur 7 régions et 15 départements en France ont fait l'objet d'un diagnostic environnemental selon un protocole unique et standardisé en 2010 et 2011. L'objectif de cette démarche était d'établir les priorités en terme d'actions de restauration devant être mise en œuvre afin d'augmenter les effectifs nationaux de butors étoilés. Les données qualitatives (statut de protection, statut foncier, fonctionnement hydraulique, qualité de l'eau) et quantitatives (superficie en roselière, niveaux d'eau, structure végétale, composition floristique) récoltées sur les sites ont été mises en relation avec la présence/absence du butor afin d'identifier les facteurs déterminants dans la sélection des sites par l'espèce et de hiérarchiser les sites à restaurer en priorité compte-tenu de leur potentiel d'accueil pour le butor étoilé.*

Parmi les facteurs déterminants expliquant la présence de butor, les données ont permis d'identifier une valeur seuil de 45 ha pour les superficies en roselières sur le littoral méditerranéen. Il apparaît également que dans les zones fortement urbanisées ou industrialisées, la roselière doit faire au moins 100 ha pour abriter du butor, comparativement à 25 ha pour les zones de type résidentielles. Pour la zone continentale, où peu

d'informations sur l'écologie du butor étoilé étaient disponibles, il s'avère que **les étangs piscicoles accueillant l'espèce sont caractérisés par une couverture homogène de roseaux, l'absence de lentilles d'eau, un niveau d'eau de 20-30 cm et une épaisseur de litière de 6 -10 cm**. Plus globalement, il apparaît que le principal frein à l'expansion des effectifs de butors dans cette région est la superficie extrêmement réduite des roselières, alors que la cause du déclin est probablement liée à leur atterrissement combiné au déficit pluviométrique de ces dernières années.

Concernant la hiérarchisation des sites pour la mise en œuvre d'actions de restauration susceptibles de contribuer significativement à une augmentation des effectifs de butors étoilés sur le territoire national, la méthode utilisée a permis d'identifier **quatre sites prioritaires**.

Ces derniers sont **l'étang de Belval** en Champagne-Ardenne pour la zone continentale, **la Grande Noë** en Haute-Normandie pour la zone nord, et pour le littoral méditerranéen **l'étang de Capestang** (Hérault) et le **Domaine de la Musette** (Gard). Plus globalement, sur la base de l'ensemble des diagnostics environnementaux réalisés, deux types d'actions de restauration apparaissent prioritaires : (1) **l'amélioration des capacités d'accueil des grandes roselières où la densité des butors est actuellement faible** et (2) **l'amélioration des capacités d'accueil des petites roselières en modifiant les calendriers de mises en eau ou les niveaux d'eau en période de reproduction**.

4.1 Suivi des populations de Butor étoilé en période de reproduction

Le dernier recensement des mâles chanteur de Butor étoilé a été mené en 2008, lors de la 1^e année du PNA. Cette action a été renouvelée en 2012 avec pour objectif d'estimer l'évolution des effectifs de Butor et d'évaluer l'efficacité des différentes actions menées en faveur du Butor.

Afin d'organiser un retour homogène des différents résultats, un masque de saisie Access a été envoyé aux coordinateurs régionaux de l'enquête, sur lequel une mise à jour a été apportée pour éviter une nouvelle saisie des données concernant les roselières déjà inventoriées en 2008.

Cette année 2012 a malheureusement été marquée par une succession de conditions climatiques particulières. Une importante vague de froid au mois de février a entraîné une mortalité accrue des individus en hivernage. Les déficits hydriques du mois de mars ont rendus les roselières peu favorables à l'installation des individus reproducteurs. Enfin les niveaux d'eau ont considérablement fluctué en avril/mai en raison d'importantes précipitations, noyant très certainement un nombre de nids non négligeable. Tous ces paramètres seront à prendre en compte dans l'analyse nationale.

Par ailleurs, en raison du printemps pluvieux, seul un faible nombre de soirées de dénombrement ont pu être organisées et dans des conditions climatiques non favorables à l'écoute des chanteurs en Brière. Une estimation de la population est donc impossible sur ce territoire constituant l'un des 3 principaux bastions de l'espèce.

Les résultats départementaux montrent globalement une diminution générale des effectifs, notamment sur les sites majeurs de l'espèce. Les territoires à faible effectif restent quant à eux relativement stables.

Le Butor étoilé semble avoir déserté les sites de Grand Lieu et du Marais Breton.

A noter la mention de deux mâles chanteurs dans la Dombes (Ain) qui n'avaient pas été entendus depuis de nombreuses années.

Résultats départementaux de 2008 et 2012

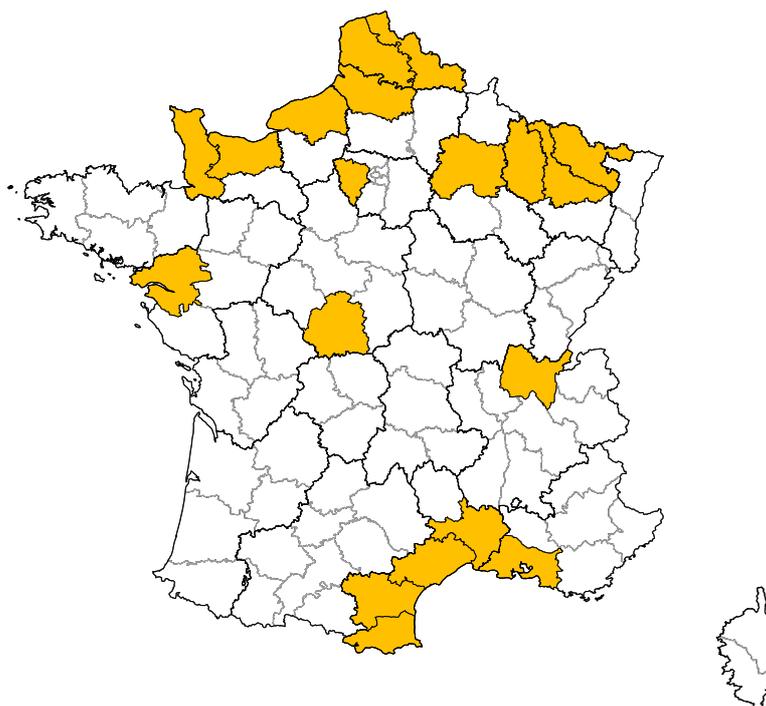
Régions	Départements	Effectifs 2008	Effectifs 2012	
			Min	Max
Basse Normandie	Calvados	2	0	0
	Manche	8	6	6
Bourgogne		0	0	0
Centre	Indre	10	4	4
Champagne-Ardenne	Marne	4	3	3

Haute Normandie	Seine-Maritime	24	15	15
Languedoc-Roussillon	Aude	2	0	0
	Gard	83	55	58
	Hérault	15	12	12
	Pyrénées orientales	2	5	7
Lorraine (données de 2007)	Meuse	12	11	11
	Meurthe et Moselle	1	0	0
	Moselle	0	2	2
Nord-Pas de Calais	Pas-de-Calais	7	4	4
	Nord	1	2	2
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	50	NC	NC
	Vendée	8	0	0
Picardie	Somme	9 à 11	8	12
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches- du-Rhône	97	99	99
Rhône-Alpes	Ain	0	2	2
Ile de France	Yvelines	2	2	2
TOTAL		321	/	/
Total (hors données Brière)		271	228	239

La tendance nationale (hors Brière) est à la baisse, moins 11% d'effectif nicheur depuis 2008 soit une trentaine de mâles chanteurs. Ce constat est-il lié aux conditions climatiques particulières de 2012 ou traduit-il une réelle tendance des populations françaises de Butor ? Les futurs comptages, même partiels, permettront certainement de donner des éléments de réponse.

Néanmoins, il paraît évident que nous ne sommes pas dans une dynamique de population positive. Le temps est désormais au bilan et à l'évaluation afin de déterminer les futures actions à engager pour la conservation de cette espèce.

Aire de répartition du Butor étoilé en France (mise à jour du 15/01/2013)



Remarque : se pose la question de réaliser à nouveau un comptage en 2013 en Brière. La décision doit être prise dans la région d'ici les semaines à venir. Non pertinent de renouveler pour les autres régions.

5.1 Animation d'un réseau de gestionnaires de sites accueillant le Butor étoilé

Le coordinateur national du PNA s'est tenu à la disposition de tous les animateurs, opérateurs et gestionnaires pour leur apporter les éléments dont ils pouvaient avoir besoin afin de prendre en compte le Butor étoilé dans leurs pratiques de gestion.

Assistance aux coordinateurs régionaux

- Proposition d'intégration des opérateurs/animateurs de ZPS en copil régional
- Contribution aux déclinaisons régionales
- Relecture de fiches actions Docob « roselières », suite à l'enquête ZPS
- Relais sur les diagnostics des roselières
 - Apport méthodologique sur le suivi ou la localisation de mâles chanteurs de Butor étoilé
- Mise en ligne de l'ensemble des documents issus de la formation diagnostics roselières
- Envoi des supports de communication édités dans le cadre du PNA Butor et du recueil d'expériences du programme Life Butor étoilé sur demande

L'animateur du PNA a maintenu une veille et une assistance aux opérateurs et animateurs de Docob.

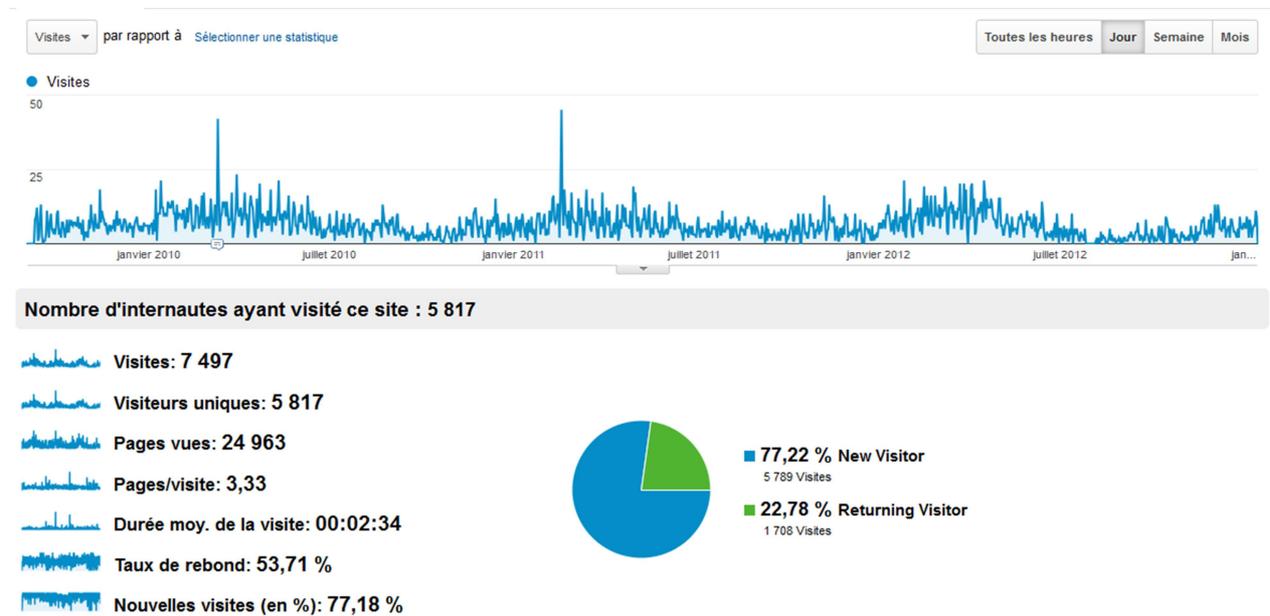
5.2 Sensibilisation sur le thème du Butor étoilé et des zones humides

5.3 Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire à la valeur des roselières

5.4 Communication du Plan national de restauration Butor étoilé

Le site internet entièrement dédié au plan est en ligne depuis 4 ans. Il a accueilli plus de 5 800 visiteurs uniques pour près de 7 500 visites.

L'analyse des données de connexion indique l'intérêt du volet téléchargement pour les visiteurs du site. Elle indique également que 42 % des connexions se font via des sites relais (site LPO, wikipedia...), 47% via un moteur de recherches et 12% correspondent à un accès direct.



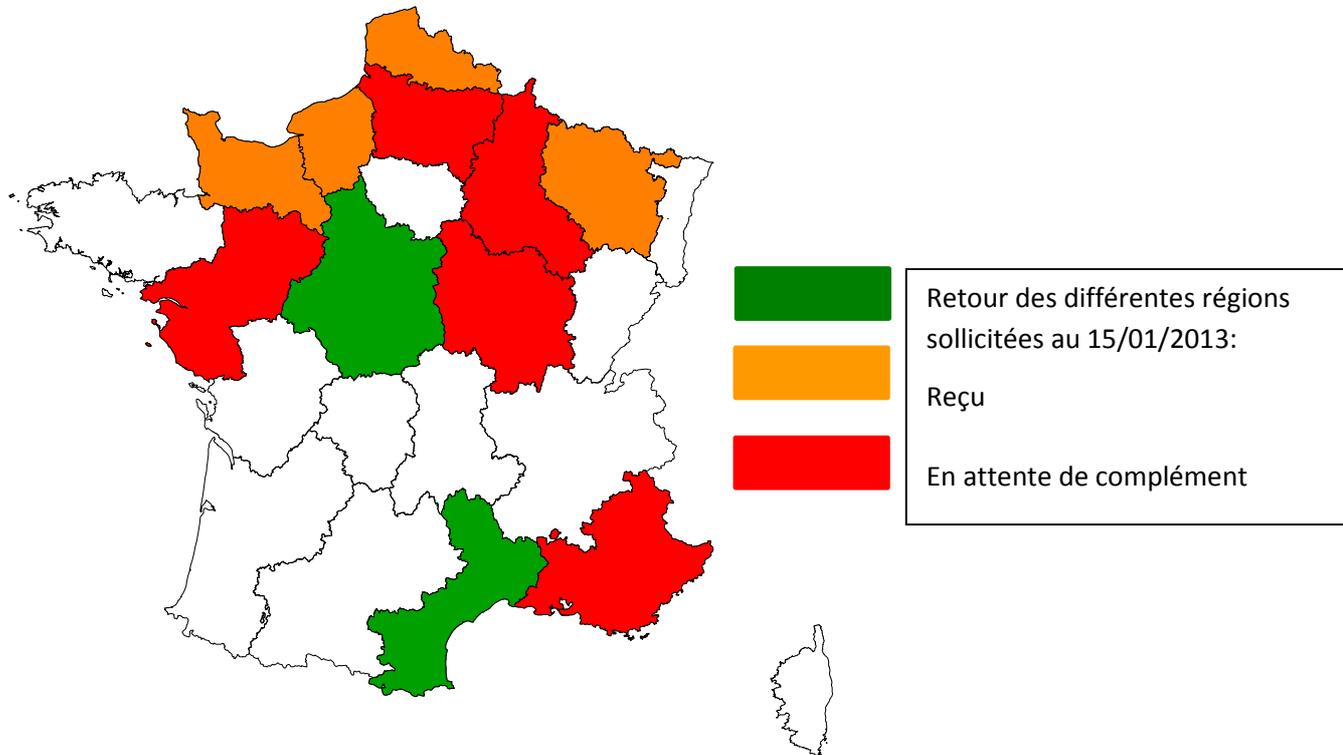
II. Tableau de bord du programme

Sur les 17 actions prévues au plan de travail, 16 actions ont été engagées. La dix-septième ayant été annulée. En 2012, la majorité des actions de coordination nationale du PNA ont été réalisées

	Objectifs		2008	2009	2010	2011	2012	Statut
1.1	Diagnostic environnemental des roselières	1		X	X			Terminée
1.2	Intégration des enjeux Roselières et Butor étoilé dans les Docobs Natura 2000	2	X	X	X	X	X	En cours
1.3	Suivi des mesures contractuelles (MAE, contrats Natura 2000...)	1	X	X	X	X	X	Terminée
2.1	Gestion hydraulique favorable aux roselières	1		X	X	X	X	En région
2.2	Aménagements et ouvrages hydrauliques favorables aux roselières	1			X	X	X	
2.3	Gestion environnementale des roselières par la coupe du roseau	1	X	X	X	X	X	
2.4	Contrôle de l'atterrissement des roselières	1			X	X	X	
2.5	Réduction des facteurs de mortalité liés aux infrastructures	3				X	X	
3.1	Protection réglementaire de sites majeurs pour le Butor étoilé	1	X	X	X	X	X	
3.2	Maîtrise foncière et maîtrise d'usage à vocation environnementale	2		X	X	X	X	
4.1	Suivi des populations de Butor étoilé en période de reproduction	1	X				X	Terminée
4.2	Amélioration des connaissances scientifiques sur le Butor étoilé	2			X	X	X	En cours
5.1	Animation d'un réseau de gestionnaires de sites accueillant le Butor étoilé	1	X				X	En cours
5.2	Sensibilisation sur le thème du Butor étoilé et des zones humides	2	X	X	x	x	x	En cours
5.3	Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire à la valeur des roselières	2	X	X	x	x	x	En cours
5.4	Communication du Plan de restauration national Butor étoilé	1	X					En cours
5.5	Labellisation du roseau / éco-sigle	3			X	X		Annulée

III. Programmation 2013

Le 1^{er} Plan National d'Actions Butor étoilé se termine en mai 2013. Plusieurs évènements y sont associés et notamment la rédaction du bilan technique et financier. Dans cet objectif, une enquête a été lancée en 2012 afin de recenser les différentes actions menées en faveur du Butor étoilé dans les différentes régions concernées par l'espèce et d'estimer les montants engagés. La carte ci-dessous donne l'état d'avancement de cette action.



1.2 Intégration des enjeux roselière et Butor étoilé dans les Docobs

L'analyse des résultats de l'enquête des mâles chanteurs de 2008 a permis d'identifier la présence du Butor sur 24 ZPS. Les 20 opérateurs et animateurs contactés en 2010 seront à nouveau sollicités en 2013 afin de suivre l'état d'avancement des DOCOB et de vérifier la intégration effective des enjeux roselières et Butor.

5.1 Animation d'un réseau de gestionnaires de sites accueillant le Butor étoilé

Animation du PNA

Comme chaque année, le coordinateur national du PNA se tiendra à la disposition de tous les animateurs, opérateurs, gestionnaires et coordinateurs régionaux pour leur apporter les éléments dont ils pouvaient avoir besoin afin de prendre en compte le Butor étoilé dans leurs pratiques de gestion.

5.4 Sensibilisation sur le thème du Butor étoilé et des zones humides

5.5 Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire à la valeur des roselières

5.4 Communication du Plan national de restauration Butor étoilé

Un séminaire de clôture sera organisé le 04/04/2013 en Brenne (Village Vacances Nature Bellebouche, Mézières-en-Brenne). Le programme sera le suivant :

09h00 : ouverture

1. M. Bruno Dumeige : Ministère de l'écologie (DREAL Basse-Normandie Coordinatrice)
2. M. Bernard PEYRIOT : Président Commission Nature-Environnement du PNR de la Brenne
3. M. Jacques Trotignon : Directeur de la Réserve naturelle nationale de Chérine

Synthèse des actions et des connaissances

09h30 : Présentation du PNA, objectifs, actions menées et résultats (B. Dumeige et S. Hunault, V. Barret / LPO)

10h30 : Restitution des résultats de l'enquête nicheur 2012 (S. Hunault, V. Barret / LPO)

11h00 – 11h15 : Pause

11h00 : Synthèse des diagnostics environnementaux réalisés sur 87 roselières (B. Poulin / Tour du valat)

11h30 : Diagnostics et propositions d'action sur les roselières de Basse et de Haute-Normandie (P. Provost / LPO - Maison de l'estuaire et Elodie Rémond / Maison de l'estuaire)

12h00 : Echanges

12h30 déjeuner

Gestion conservatoire

14h00 : Restauration mécanique de roselières en Brière : des résultats très mitigés. (Matthieu Marquet / PNR Brière ; Jean-Marc. Paillisson / Université de Rennes)

14h30 : La gestion conservatoire des roselières pour le Butor étoilé sur la RNN des Marais du Vigueirat (Grégoire Massez / Amis des Marais du Vigueirat)

15h00 : Problématiques rencontrés dans Marais à marisque de Camargue (Florian Rabemananjara /PNR de Camargue)

15h30 : Évolution du statut du Butor étoilé en Brenne et les mesures de gestion mises en œuvre pour prévenir sa disparition (Laura Van Ingen / LPO)

16h00 : Conclusion et perspectives

16h30 : Clôture

16h30 : départ Visite d'étangs

19h00 : Repas en salle

21h00 : écoute du chant du Butor

En 2013 est également prévu la rédaction et la diffusion de la troisième lettre d'information du PNA. Cette lettre contiendra notamment des articles sur l'enquête nationale 2012 et sur le bilan du PNA.

Plusieurs articles seront également rédigés et édités dans divers revues nationales (Ornithos) afin de relayer les résultats de l'enquête.

La mise à jour du site internet sera également assurée.

V. Bilan des actions réalisées en 2012 au niveau régional

Liste des actions déclinées régionalement :

- 1.1 Diagnostics environnemental des roselières
- 2.1 Gestion hydraulique favorable aux roselières
- 2.2 Aménagements et ouvrages hydrauliques favorables aux roselières
- 2.3 Gestion environnementale des roselières par la coupe du roseau
- 2.4 Contrôle de l'atterrissement des roselières
- 2.5 Réduction des facteurs de mortalité liés aux infrastructures
- 3.1 Protection réglementaire de sites majeurs pour le Butor étoilé
- 3.2 Maîtrise foncière et maîtrise d'usage à vocation environnementale

Languedoc-Roussillon

(Alice Bonot – Méridionalis)

Le recensement 2012 fait apparaître une diminution significative des effectifs de mâles chanteurs (100 à 106 en 2008 – 72 à 77 en 2012) qui est à mettre en lien avec la vague de froid.

Vingt-cinq personnes ont assisté au COPIL Interrégional en février 2012.

Les résultats des différents diagnostics de roselières ont fait l'objet d'une analyse détaillée en 2012.

La structure réalise une mission de conseil pour la gestion des niveaux d'eau.

PACA

(Grégoire Massez – Amis des marais du Vigueirat)

Actions en 2012 :

- Formation sur l'interprétation des diagnostics roselières en février 2012
- COPIL Interrégional
- Recensement des mâles chanteurs par la tour du Valat et Amis du Vigueirat

Dans l'ensemble, l'effectif reste stable par rapport à 2008. Néanmoins, l'effectif présent dans les marais à marisque tend à diminuer en raison de destructions de l'habitat.

39% des Butors se trouvent sur environ 1000 ha de marais à marisque.

- Suivi annuel des habitats et des aménagements (cynégétiques...) par survol aérien
- Sensibilisation sur les enjeux Butor et habitat d'espèces.
- Contournement autoroutier à Arles. Présent au Comité de suivi. Le contournement touche une bande de marais à marisque (pas de présence de Butor). Des mesures compensatoires sont envisagées et discutées.
- Procédure en cours pour destruction d'un habitat d'espèces : destruction d'un marais à marisque d'une superficie d'environ 20 ha. Se pose la question de prouver que le propriétaire était conscient des enjeux du site. Une sensibilisation avait été faite ainsi qu'une rencontre sur le terrain.

Faits marquants :

- Vague de froid avec gros épisode de mistral. Forte mortalité avifaune, le Butor ne déroge très certainement pas à ce phénomène.
- Déficit en eau en début de printemps : roselières peu favorables à l'installation des Butors.
- Un butor a été vu dans Marseille fin mars !

Perspectives 2013

- Réalisation du bilan 2008 – 2012

- Recensement marais du Vigueirat et plan du Bourg
- Poursuite du travail sur les marais à marisques et améliorer connaissance sur ces marais dans le territoire.
- Expérimentation sur l'élimination du baccharis sur une roselière de 60 ha grâce à un contrat N2000.
- Participation au séminaire national

Grand Lieu

(Arnaud Le Névé, DREAL Pays de la Loire)

Il n'y a pas eu de contact de Butor en 2012, ni en 2011. Un chanteur avait été entendu en 2010. Actuellement, certainement aucune population nicheuse à Grand Lieu.

Perspectives de gestion : les niveaux d'eau vont être adaptés de sorte à supprimer les fluctuations importantes de niveaux d'eau. La gestion va donc tendre vers une baisse graduelle et « naturelle » des niveaux.

Brière

(Mathieu Marquet – PNR Brière)

Depuis plusieurs mois, un projet de valorisation des fauches de roselières commençait à voir le jour (transformation en matériau de chauffage). L'impact sur les habitats pourrait être dramatique. Pas de portage politique du dossier, le projet semble donc au point mort mais attention à être vigilant sur son éventuelle évolution. L'évaluation des incidences (dispositif filet) pourrait permettre de cadrer, voire annuler (selon le contenu) ce projet.

La problématique jussie est importante sur ce territoire. Un projet de salinisation dans la partie Sud de la Brière doit voir le jour. Remarque : cette action aurait peu d'impact sur les roselières situées plus au nord du site.

Centre

(Gérard Tardivo – DREAL Centre)

En 2012, 3 à 4 mâles chanteurs ont été contactés en Brenne dont l'inventaire est réalisé par la RNN de Chérine et le Parc.

Toute la Brenne est en ZPS, ce qui permet de coupler également avec les suivis Natura 2000.

Le problème sanglier est important. Ils sont fréquents sur les roselières en voie d'atterrissement. Par ailleurs, la chasse, traditionnellement orientée vers les oiseaux d'eau, se tourne de plus en plus vers le gros gibier. A titre d'exemple, la gestion hydraulique sur un étang en 2012 a favorisé des niveaux bas de manière à attirer l'espèce.

Normandie

(Elodie Rémond – Maison de l'Estuaire)

Des diagnostics roselières ont réalisés au cours des printemps 2009 et 2010.

En 2008, la Normandie représentait 10% de l'effectif national : 35 mâles chanteurs. L'objectif était d'obtenir 45 mâles chanteurs à la fin du Plan.

Le pic des effectifs se situe entre 2001 et 2003 avec près de 30 mâles chanteurs. Une chute des effectifs est ensuite constatée en 2009, puis une diminution régulière en 2011 et 2012.

En 2012, l'assec des roselières en mars puis les hauts niveaux d'eau en avril et mai sont les principales causes de régression.

Le plan de gestion de la RNN de l'estuaire Seine a été cassé par le tribunal administratif. La surface non chassée restreinte, la mauvaise gestion des niveaux d'eau et la non-adéquation des MAEt sont les principales raisons de l'action en justice porté par Haute-Normandie Nature - Environnement. Un

nouveau plan de gestion doit donc être à nouveau rédigé. Douze groupes de travail se réuniront en janvier- février 2013 dans cet objectif.

Marais du Cotentin et du Bessin

Les causes de régression des effectifs de Butor sont identiques : début printemps sec puis très pluvieux et hiver rigoureux.

La politique d'acquisition fonctionne bien où la gestion est adaptée aux enjeux Butor : fauche bisannuelle différenciée, régulation des niveaux d'eau.

Actions de conservation, deux exemples

- Marais Ver-Mervaines

Marais arrière-littoral. Le facteur limitant était les dates de coupe des roseaux trop tardif et les niveaux d'eau trop fluctuants.

Un changement de gestion hydraulique avec évolution plus naturelle des niveaux d'eau a été réalisé ainsi que des aménagements au niveau des ouvrages hydrauliques. La date du 15 mars pour la coupe des roseaux a également été prise en compte.

- Marais de Pirou

Une station d'épuration est présente au centre du territoire. A noter également la présence d'une mare. La restauration de la mare et des fossés est prévue pour octobre 2013 (travaux hydrauliques). Le PNR des marais du Cotentin et du Bessin est l'animateur de ce projet dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'association locale de chasse

Une nouvelle acquisition de site potentiel à butor a été réalisée par le Conservatoire du littoral : la mare de Bouillon/Manche située dans la ZPS de la baie du Mont St Michel.

Nord-Pas-de-Calais

(Robin Quevillart - GON)

Les surfaces en roselières ont fortement régressé. Il ne subsiste que quelques patches de roselières où les enjeux écologiques sont par contre très bien identifiés. La gestion est bien adaptée et permet le maintien d'une petite population nicheuse alors que le Butor avait initialement disparu de cette région.

La déclinaison régionale a été finalisée en 2011 et mise en œuvre en 2012.

Le recensement de 2012 a été réalisé sur environ 50 sites. Par ailleurs un comptage annuel se fait dans cette région car le réseau Ardéidés est très performant (responsable José Godin).

Champagne-Ardenne

(Rémi Hanotel – LPO Champagne-Ardenne et RNR des Etangs de Belval en Argonne)

30 mâles étaient présents dans les années 80 et seulement 2 à 3 en 2012...

Initialement 45 sites accueillait le Butor. Une sélection de 30 sites qui sont favorables au Butor sur lesquels le recensement a été organisé en 2012, dont les Etangs de Belval, désormais classés en RNR. Quatre passages sont également réalisés dans le cadre du plan de gestion de la réserve.

Historiquement, un butor était présent sur quasiment tous les étangs (une trentaine en Argonne). La population est quasiment en voie d'extinction. Par ailleurs une question se pose, cette population est-elle viable (production de jeunes) ou est-ce un résidu de l'ancienne population ?

Un doute existe sur le 3^e chanteur. Il a été entendu à 10 km de la réserve alors que le 2^e (présent sur la réserve) ne se faisant plus entendre. Lorsque le n°2 est à nouveau contacté sur la réserve, le n°3 n'était plus audible. Il semblerait que seuls deux individus chanteurs soient présents sur ce territoire.

Par ailleurs, un échange de population avec la Lorraine est fort probable (frontière régionale)

L'espèce est bien présente en hiver mis à part en période de gel.

Des faucardages au niveau des canaux sont prévus en 2013. Question de Brigitte Poulin : quelles sont les raisons de cette action ?

Historiquement, la gestion se faisait par brûlis puis par coupes (activité économique). Depuis de nombreuses années, la gestion a été abandonnée. La phragmitaie est désormais ancienne, peu dense et composée de grosses tiges. Il a été décidé de rouvrir ces roselières de bordure de canaux et fossés. Il est prévu une fauche (hors période de nidification) par dameuse à une hauteur d'eau d'environ 10 cm. Les matériaux seront exportés vers les vignes champenoises. De nombreux enjeux existent sur ces habitats d'espèces et doivent être également pris en compte, marouette, blongios, gorgebleue, rousserole turdoïde...

Picardie

La population de Butor se trouve exclusivement sur le littoral. Les zones humides dans les terres ne semblent plus favorables à l'accueil de cette espèce.

Une enquête réalisée dans l'Aisne auprès des municipalités a démontré la dégradation quasi-systématique des zones humides : invasion des saules, plantation de peupliers...

Perspectives 2013

La fin du PNA n'est heureusement pas synonyme d'arrêt des actions réalisées en faveur du Butor. Les mesures de conservation, d'acquisition de connaissance et de sensibilisation se poursuivent dans les régions. Par ailleurs les déclinaisons régionales courent le plus souvent sur une période différente du plan national, la rédaction et la validation ayant débuté après le lancement national.

VI. Évaluation du PNA

Le bilan technique et financier est réalisé par l'opérateur du PNA. Ce document sert de base à l'évaluation globale réalisée par un bureau d'études. Le marché sort le 16/01/2013 pour une notification aux alentours du 15 février. Le marché sera de 11 mois. Au cours de cette période, un comité sera régulièrement convoqué afin de suivre l'avancement de l'étude. La constitution de ce comité n'est pas encore finalisée, même si elle repose en grande partie sur le COPIL.

La finalisation de l'évaluation et le passage devant le CNPN devrait se faire en fin d'année 2013. Dans le cas où le CNPN valide et émet un avis favorable à la reconduction du Plan, un nouveau document devra être rédigé.

Agir pour le Butor étoilé

L'essentiel du plan national d'actions
2008-2012

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
www.developpement-durable.gouv.fr

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Qu'est ce qu'un plan national d'actions ?

Un plan national d'action a pour objectif la conservation des espèces menacées et participe à l'intérêt collectif de stopper la perte de biodiversité. Etabli pour une ou plusieurs espèces animales ou végétales, il définit les actions à mettre en oeuvre pour permettre de rétablir ou de maintenir ces espèces dans un état de conservation favorable.

Initié et porté par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, il est établi et mis en oeuvre dans la concertation avec l'ensemble des partenaires concernés : les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les scientifiques, les acteurs socioprofessionnels (agriculteurs, forestiers, producteurs et distributeurs d'énergie, aménageurs...), les gestionnaires d'espaces (Parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles...), les associations de protection de la nature, les usagers de la nature...

Les espèces bénéficiant d'un plan national d'actions sont choisies à partir de critères qui intègrent la situation biologique de ces espèces, leur répartition géographique, la responsabilité de la France dans leur conservation ou encore notre capacité à agir.

Un plan national d'actions comporte deux éléments prépondérants :
- Le recueil des connaissances disponibles sur l'espèce ou les espèces considérées par le plan comprenant notamment les menaces qui pèsent sur cette(ces) espèce(s) ;
- Les orientations stratégiques définies pour maintenir ou restaurer cette(ces) espèce(s) dans un bon état de conservation, accompagnées d'une série de mesures à mettre en oeuvre pour répondre à ces menaces.



SOMMAIRE

ETAT DES CONNAISSANCES

Effectifs et Distribution	4
Exigences écologiques	6
Menaces	7

STRATÉGIE DE CONSERVATION

Protéger, étudier et communiquer	8
1. Adopter des méthodes de gestion des roselières conciliant présence du Butor étoilé et activités économiques	9
2. Maintenir et restaurer les habitats favorables aux Butors étoilés	9
3. Protéger durablement les sites majeurs pour le Butor étoilé	10
4. Renforcer le suivi des populations	10
5. Sensibiliser les acteurs gestionnaires de roselières et le grand public	10

Site Internet du plan national d'actions : <http://www.butor-etoile.lpo.fr>

Contacts :

LPO, Sylvain Hunault, tél. 05 46 82 12 34

Diren Basse-Normandie, Bruno Dumeige, tél. 02 31 46 70 18.



ÉTAT DES CONNAISSANCES



Le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), doit son nom au chant du mâle, comparable au meuglement d'un bovidé, "butio" (crier) et "taurus" (taureau). Le mot "stellaris" (étoile) se rapporte quant à lui aux taches et rayures noires de son plumage. Extrêmement discret au sein de la roselière, au sens large (regroupant la phragmitaie, la typhaie, la scirpaie...) à laquelle il est entièrement inféodé, le Butor étoilé est d'autant plus difficile à observer que, lorsqu'il se sent menacé, il étire son cou en direction du ciel parallèlement aux tiges de roseau, son plumage lui offre alors un parfait camouflage. Contrairement aux autres ardéidés (famille de hérons), le mâle de Butor étoilé, solitaire et polygame, est également territorial et c'est par son chant caractéristique, le "boom" qu'il attire la femelle.

Effectifs et distribution

En France, le Butor étoilé est à la fois nicheur, migrateur et hivernant. Les populations nicheuses du nord et de l'est de la France ont un comportement plutôt migrateur (vers l'Ouest et le Sud) alors que les populations du Sud semblent être plus sédentaires.

La migration pré-nuptiale, qui s'opère en groupe, s'étale de février à avril et la migration post-nuptiale, lorsqu'elle a lieu, débute au mois de septembre. En hivernage, le Butor étoilé est présent sur les sites de reproduction et les divers zones humides.

En 2008, un recensement national de mâles chanteurs de Butor étoilé coordonné par la LPO France dans le cadre du lancement du plan national d'actions a été effectué dans 12 régions et 27 départements par 120 observateurs.

Au cours des 30 dernières années, les effectifs sont passés de 324 mâles chanteurs en 1983, à 300 en 2000 et à 332 en 2008. De prime abord, ce dernier recensement semblerait donc montrer une stabilisation des effectifs depuis 1983. Toutefois, la différence de pression d'observation entre les recensements de 2008 et les autres années de référence, pourrait expliquer le sentiment de "stabilité" et surtout masquer une persistance de la réduction des effectifs.

NOM FRANÇAIS : Butor étoilé

NOM LATIN : *Botaurus stellaris*

EMBRANCHEMENT : Vertébrés

CLASSE : Oiseaux

ORDRE : Ciconiiformes

FAMILLE : Ardéidés

SOUS-FAMILLE : Botaurinae

ENVERGURE : 1 à 1,30 m

LONGUEUR : 70 à 80 cm

POIDS : mâle : entre 966 à 1 940 g

femelle : entre 785 à 1 150 g



© P. Bourde

Entre 1970 et 2008, les effectifs ont subi une diminution de 35%, passants de 494 à 332 mâles chanteurs.

Les plus importantes régions en termes d'effectif sont le Languedoc-Roussillon, les Pays-de-la-Loire, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Haute-Normandie.

En 2008, le littoral méditerranéen est devenu le bastion de l'espèce avec 60 % de la population nationale de mâles chanteurs.

Les effectifs se trouvent principalement dans Languedoc-Roussillon avec 102 mâles chanteurs répartis dans le Gard (85 individus dont 70 sur les étangs Charrier et Scamandre) et l'Hérault (15 individus). La Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 97 individus, uniquement dans les Bouches-du-Rhône (dont 27 sur les Marais du Vigueirat). Sur littoral méditerranéen, la population qui représentait 23 % en 1970 représente aujourd'hui 60 % de l'effectif national et l'effectif a doublé depuis 1983.



Avec près de 20 % des effectifs, la région Pays de la Loire abrite aujourd'hui 58 mâles chanteurs dont 50 en Brière et 8 en Marais breton (Vendée). En Pays-de-la-Loire, la population est la seule à rester stable depuis 1970.

La Haute- Normandie avec 7 %, compte 24 individus principalement sur la Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine.

Les Pays de la Loire et le littoral méditerranéen, qui regroupaient 35 % de la population en 1970, en concentrent aujourd'hui 80 %.

Depuis les années 70, il y a donc un véritable déséquilibre quantitatif et géographique, qui s'est accéléré au cours des deux dernières décennies. Il y a une très nette réduction des effectifs de mâles chanteurs de Butor étoilé dans les secteurs avec de roselières d'étangs et une concentration des effectifs dans les régions à grands massifs de roselière (roselières littorales).

La concentration des effectifs sur la Camargue, la Brière et l'estuaire de la Seine, implique d'y maintenir les efforts de protection et de gestion. Dans le même temps, l'importante érosion des effectifs et son creusement au cours des dernières décennies nous alerte sur l'urgence de travailler à la préservation et à la restauration des roselières intérieures.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS (POURCENTAGE DE LA POPULATION TOTALE) DE MÂLES CHANTEURS DE BUTOR ÉTOILÉ PAR GRANDES RÉGIONS, EN FRANCE, ENTRE 1970 ET 2008.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES MÂLES CHANTEURS DE BUTOR ÉTOILÉ EN FRANCE DE 1970 À 2008.



Années 70 selon Yeatman, Atlas des oiseaux nicheur de France de 1970 à 1975.



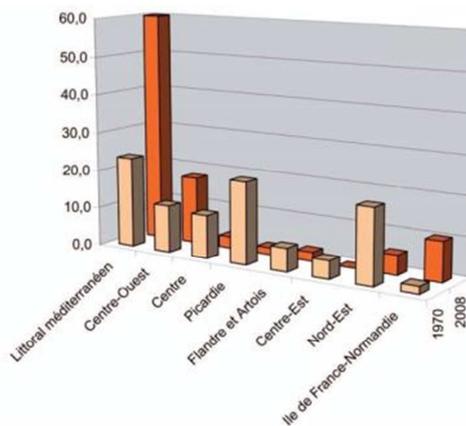
Années 80 selon Yeatman - Berthelot et Jarry, nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France en 1994.



Année 2000 selon Cramm, le Butor étoilé *Botaurus stellaris* in Les Oiseaux nicheurs rares et menacés de France en 1999.



Année 2008 selon Hunault, synthèse du recensement national des mâles chanteurs de Butor étoilé, en France en 2008.





Exigences écologiques

Des habitats humides suffisamment vastes et variés

D'une année à l'autre, les mâles de Butor étoilé défendent souvent les mêmes territoires à l'intérieur de roselières, préférentiellement de grandes tailles. Leurs territoires d'alimentation s'étendent sur divers types de zones humides, telles que les plans d'eau, les bordures de canaux ou les cladiaies.

La reproduction du Butor étoilé dépend de la surface, la diversité et la qualité des roselières et des zones humides connexes. En effet, la hauteur et la densité des roselières, les niveaux d'eau et la proximité de zones d'eau libre au moment de l'installation constituent les facteurs principaux intervenant dans la sélection des sites de nidification par les femelles.

L'habitat de reproduction optimum correspond à une roselière à forte densité de roseaux secs parsemée de petites mares et canaux utilisable pour l'alimentation. L'espèce peut également se reproduire dans des zones humides comme les cladiaies*, les scirpaies* et les typhaies* qui offrent un couvert végétal de hauteur et densité suffisantes au printemps.

Une ressource alimentaire suffisante

Le régime alimentaire du Butor étoilé se compose d'invertébrés aquatiques et terrestres, de poissons et d'amphibiens. Une diminution de la ressource alimentaire implique notamment une hausse de la prédation car les femelles doivent alors passer plus de temps en chasse et donc moins à la surveillance des nids. Les mâles ne participent pas du tout à l'élevage des jeunes. La sélection de l'habitat par le Butor étoilé en période de reproduction semble étroitement liée aux disponibilités alimentaires au sein des roselières. Dans les roselières disposant de zones d'eau libre et de linéaire de canaux importantes les poissons représentent une part importante de l'alimentation. A l'inverse, dans les massifs homogènes de roselières présentant quelques plans d'eau internes les invertébrés aquatiques et les amphibiens y constituent la majeure partie du régime alimentaire du Butor étoilé.



Des niveaux d'eau stable

Sur l'ensemble de la période de reproduction et particulièrement au moment de l'éclosion, la hauteur et la stabilité des niveaux d'eau déterminent le succès de la nidification, en influençant le niveau de la ressource alimentaire et le taux de prédation. Le Butor étoilé a donc besoin de roselières avec des niveaux d'eau suffisamment hauts et stables, entre 10 et 20 cm selon les sites.



© Photo J. Vèque



Couleuvre vipérine © S. Hunault Emergence de libellule - Ecrevisse de Louisiane © P. Jourde Rainette arboricole © Photolia.



La "bonne santé" de la roselière, c'est-à-dire sa superficie et sa densité, la gestion des niveaux d'eau ou encore le niveau de la ressource alimentaire sont des facteurs essentiels pour la bonne reproduction du Butor étoilé.

Menaces

Les principales menaces sont celles qui portent atteintes aux exigences écologiques des sites de reproduction ou directement à l'espèce.

Concernant l'habitat de reproduction, elles correspondent le plus souvent à une gestion hydraulique inadaptée (assèchement, fortes variations de niveaux...) et une dégradation de la qualité de l'eau impliquant notamment une diminution de la ressource alimentaire.

L'intensification des usages traditionnels sur les grands massifs roseliers et dans les régions d'étangs, ou à l'inverse leur disparition progressive, modifie la qualité de la roselière et constitue également des menaces pour la conservation de l'espèce.

Les infrastructures de transport ou de communication (routes, transport d'électricité...) constituent quant à elles des menaces de mortalité directe pour le Butor étoilé.



Gestion hydraulique inadaptée, fortes variations des niveaux d'eau © S. Hunault



PRINCIPALES MENACES ET FACTEURS LIMITANTS :

- *Gestion hydraulique inadaptée (fortes variations des niveaux d'eau...)*
- *Dégradation de la qualité de l'eau (diminution de la ressource alimentaire)*
- *Intensification des usages (assèchement, précocité et fréquence des interventions...)*
- *Accentuation de la prédation des nids (phénomène naturel aggravé par la dégradation des roselières)*
- *Augmentations importante de la fragmentation des habitats de reproduction*
- *L'absence de gestion et d'entretien de certaines roselières (atterrissement naturel, boisements...)*



Destruction directe d'une roselière © P. Provost



STRATÉGIE DE CONSERVATION

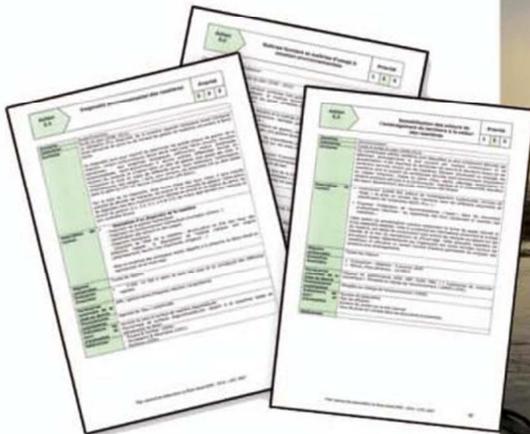
Protéger, étudier et communiquer

La stratégie nationale de conservation du Butor étoilé est définie dans le plan national d'actions. D'une part elle doit permettre, à terme, sur le territoire national, de rétablir la population de cette espèce dans un bon état de conservation. D'autre part, elle permettra la mise en place des moyens pour pérenniser cet état. Il a ainsi été fixé de retrouver le niveau de population de 1970 (de l'ordre de 500 mâles chanteurs pour près de 300 actuellement) sur les 15 années à venir.

Pendant la durée du plan d'actions (2008-2012), l'objectif est au minimum de réduire de façon notable les menaces pesant sur le Butor étoilé et ses habitats, afin de maintenir la population actuelle et d'accroître le potentiel d'accueil des sites favorables. Cela favorisera la reconquête du territoire national. Au cours des 5 années du plan, une première augmentation du nombre de mâles chanteurs, de l'ordre d'une cinquantaine, devrait être observée.

La stratégie du plan, qui sera décliné au niveau régional, s'articule autour de trois principaux domaines d'actions, protection, étude et communication permettant d'atteindre 5 objectifs.

Recensement des mâles chanteurs en Brière © M. Marquet



Extraits de fiches du plan national d'actions.





1. Adopter des méthodes de gestion des roselières conciliant présence du Butor étoilé et activités économiques

La réalisation de diagnostics (habitats, espèces, gestion hydraulique...) et la rédaction de plans de gestion seront favorisées sur les roselières potentiellement favorables à l'accueil du Butor étoilé. De plus, les exigences biologiques du Butor étoilé seront davantage prises en considération dans les documents d'objectifs Natura 2000, notamment dans la rédaction des cahiers des charges des mesures agro-environnementales.

Fiches actions du plan :

- *Diagnostic environnemental des roselières (action 1.1)*
- *Intégration des enjeux roselières et Butor étoilé dans les Docobs Natura 2000 (action 1.2)*
- *Suivi des mesures contractuelles, MAE, contrats Natura 2000... (action 1.3)*

2. Maintenir et restaurer les habitats favorables aux Butors étoilés

L'établissement de partenariats locaux se traduisant par la rédaction de conventions de gestion et la mise en place d'outils de gestion hydraulique seront soutenus sur les sites favorables au Butor étoilé. L'adaptation des modes de gestion (coupe du roseau) et la mise en œuvre d'opérations de génie écologique (lutte contre l'atterrissement) destinées à conserver le potentiel d'accueil des roselières seront également encouragées.

Fiches actions du plan :

- *Gestion hydraulique favorable aux roselières et au Butor étoilé (action 2.1)*
- *Aménagements et ouvrages hydrauliques favorables aux roselières et aux Butors étoilés (action 2.2)*
- *Gestion environnementale des roselières par la coupe du roseau (action 2.3)*
- *Limitation de l'atterrissement des roselières (action 2.4)*
- *Réduction des facteurs de mortalité liés aux infrastructures (action 2.5)*

Suivi d'une roselière en Camargue
© B. Poulin



Fauche du roseau en Brière © M. Marquet



Arrachage de saule en Brenne
© J. Trotignon



3. Protéger durablement les sites majeurs pour le Butor étoilé

En complément des incitations contractuelles, la maîtrise foncière et d'usage associé à la mise en place de protections réglementaires (Réserve Naturelle Nationale et régionale, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope...) devront permettre d'assurer efficacement la protection et la gestion des sites favorables au Butor.

Fiches actions du plan :

- Protection réglementaire des sites majeurs pour le Butor étoilé (action 3.1)
- Maîtrise foncière et maîtrise d'usage à vocation environnementale (action 3.2)



Suivi biologique en Camargue © B. Poulin

4. Renforcer le suivi des populations

La mise en œuvre du plan national d'actions contribuera à poursuivre les recherches scientifiques sur l'espèce et à améliorer son dénombrement à travers l'inventaire du nombre de mâles chanteurs à l'échelle nationale.

Fiches actions du plan :

- Suivi des populations de Butor étoilé en période de reproduction (action 4.1)
- Amélioration des connaissances scientifiques sur le Butor étoilé (action 4.2)



Séminaire de lancement du plan d'actions à Arles et visite des Marais du Vigueirat © S. Hunault & A. Deseynes

5. Sensibiliser les acteurs gestionnaires de roselières et le grand public

L'information des gestionnaires, des exploitants et des propriétaires à travers divers outils de communication devra permettre de sensibiliser davantage aux enjeux de conservation du Butor étoilé et de ses habitats naturels afin d'établir de réels partenariats entre propriétaires, usagers et gestionnaires.

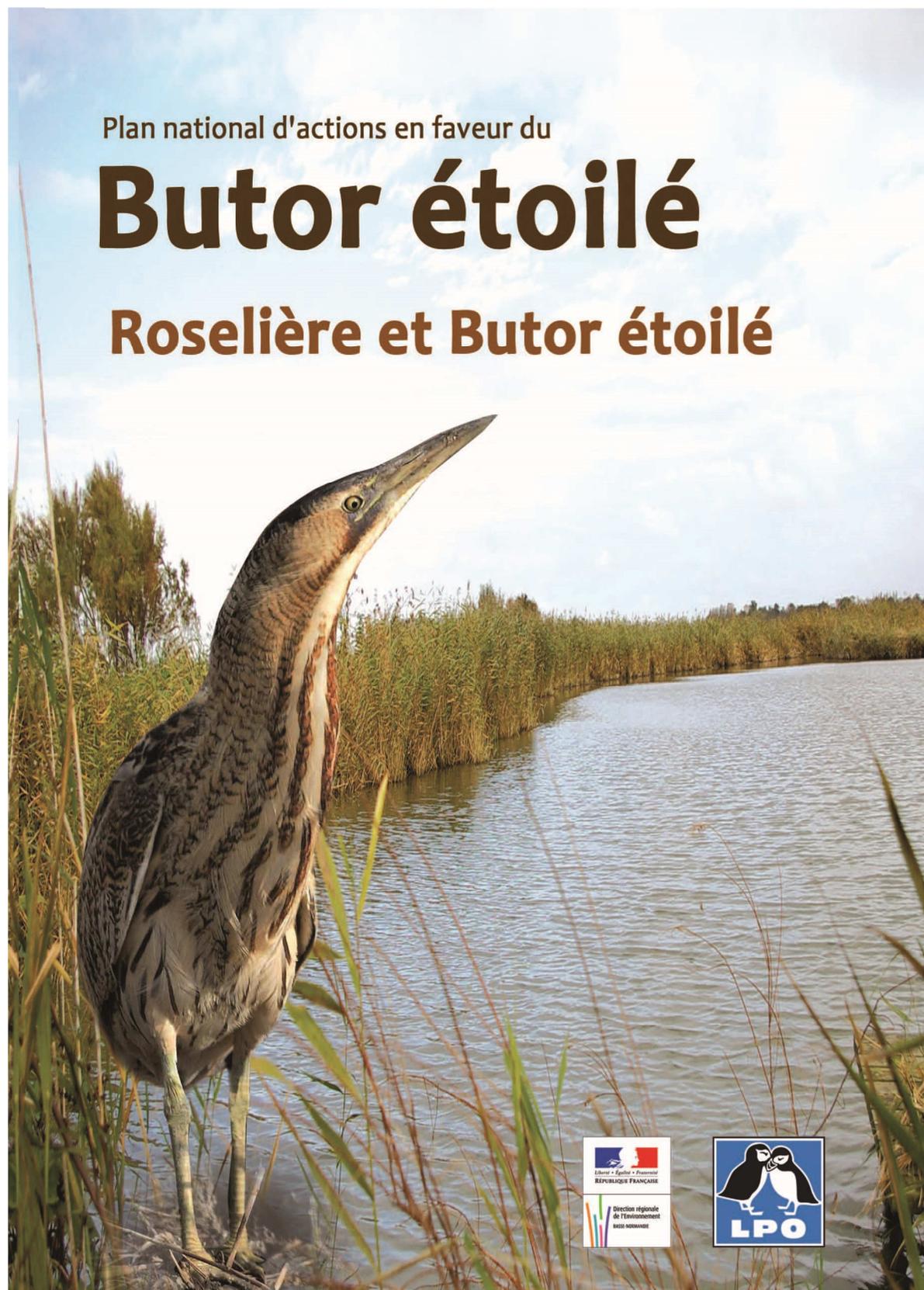
Fiches actions du plan :

- Animation d'un réseau de gestionnaires de sites accueillant le Butor étoilé (action 5.1)
- Sensibilisation sur le thème du Butor étoilé et des zones humides (action 5.2)
- Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire au statut des roselières (action 5.3)
- Communication du Plan d'actions national Butor étoilé (action 5.4)
- Labellisation du roseau / éco-sigle (action 5.5)



Lutte contre l'atterrissement et le boisement en Brenne © J.Trotignon





Bilan du Plan National d'Actions en faveur du Butor étoilé
PNA Butor étoilé – LPO- 2013

1 La Roselière

La roselière est un écosystème de transition entre les milieux aquatiques et terrestres. La roselière "classique", la phragmitaie, se compose presque uniquement de roseaux communs *Phragmites australis*, mais il existe d'autres types de roselières. Ainsi, selon le mode de gestion (fauche, pâturage...), la fréquence d'inondation ou encore la localisation (étang, rivière, estuaire...) la végétation varie donnant différents types de roselière : à roseaux massettes (typhaie), à baldingères (phalaridaie), à joncs des chaisiers (scirpaie).

Fonctions écologiques

La roselière remplit de nombreuses fonctions comme le maintien des berges, l'épuration des eaux et la fixation des sédiments. De nombreuses activités y sont pratiquées contribuant à leur entretien et à leur conservation. C'est le cas de la fauche traditionnelle du roseau ou de la pisciculture extensive.

Intérêts biologiques

La roselière abrite de nombreux groupes faunistiques (insectes, amphibiens) et joue un rôle très important pour les oiseaux. Utilisée en période de reproduction, en migration et en hivernage, la roselière est indispensable à plusieurs espèces d'anatidés et à des espèces rares et menacées comme le Phragmite aquatique (migration postnuptiale) ou encore le Busard des roseaux, la Rousserolle turdoïde et le Butor étoilé (reproduction).



2

La Roselière et le Butor étoilé

Emblème des roselières, le Butor étoilé y est inféodé à tous les stades de sa reproduction, en migration et en hivernage. La prise en compte des roselières et leur entretien sont donc fondamentaux pour la conservation de cette espèce faisant l'objet d'un plan national d'actions. La population de mâles chanteurs de Butor étoilé a diminué de plus de 30 % entre 1970 (500) et 2008 (332).

Facteurs influençant l'état de santé d'une roselière

Pour qu'elle puisse se développer ou se maintenir, la roselière doit avoir :

- des niveaux d'eau suffisamment hauts (10 à 30 cm) et stables en période printanière ;
- un assèchement progressif (mois d'été) afin de faciliter la minéralisation de la matière organique ;
- une salinité inférieure à 5 g par litre (sauf dans le cas des roselières d'estuaire).

A l'inverse, un certain nombre de conditions, souvent interdépendantes, peuvent dégrader la roselière. Les facteurs de dégradation les plus fréquents sont :

- l'accumulation de matière organique (roseaux morts) ;
- des niveaux d'eau trop hauts et une submersion trop prolongée ;
- une mauvaise qualité de l'eau ;
- la disparition ou l'évolution des activités traditionnelles (intensification, extention...) ;
- la présence d'espèces invasives (ragondin, rat musqué...)

Types de dégradation

Les facteurs de dégradation, variés et souvent cumulés, génèrent des évolutions différentes selon les roselières. Les principales formes de dégradation sont les suivantes :

- déstructuration du massif de roseaux en petits îlots ;
- réduction de la taille des tiges et de la densité de la roselière ;
- atterrissement et évolution vers le boisement.

Si une ouverture au public ne constitue pas (le plus souvent) une dégradation directe de la roselière, cela peut engendrer d'importantes perturbations pour les espèces nicheuses et limiter leur reproduction.



3

Comment gérer écologiquement une roselière?

L'entretien

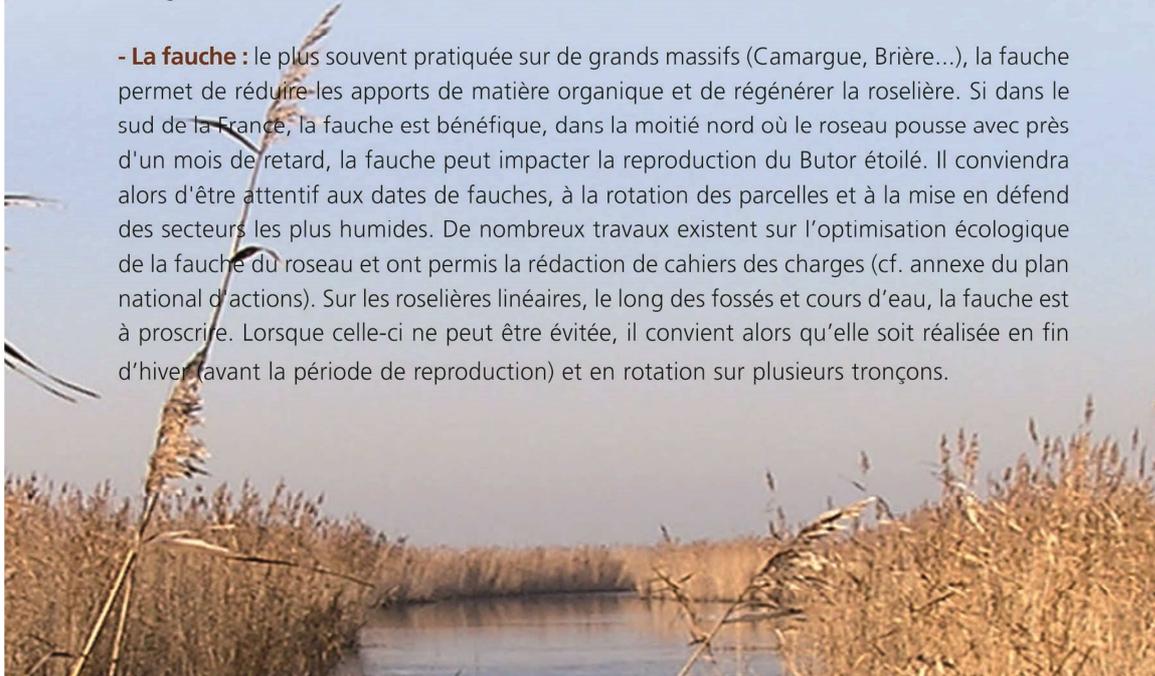
La gestion d'une roselière doit se faire selon son contexte, sa taille, sa forme et bien sûr les activités présentes. S'il est difficile d'indiquer un seul mode d'entretien, dans tous les cas, les choix d'intervention devront toujours être justifiés, planifiés suite à un diagnostic préalable et se faire dans une logique de conservation de l'habitat et des espèces.

- **La gestion des niveaux d'eau** : le maintien de niveaux d'eau stables est crucial pour le butor durant toute la période de reproduction qui s'étale de mars à juillet. Lorsque ceux-ci varient de manière importante, il y a un risque d'inondation des pontes. A l'inverse, lorsqu'ils sont trop bas, la prédation des nichées est accentuée, et les femelles, seules à assurer le nourrissage, passent plus de temps à la recherche de proies et moins en surveillance.

Au cours de l'été, un assèchement de certains secteurs favorise le maintien de la roselière en réduisant l'envasement puis l'atterrissement et la fermeture progressive du milieu. Dans les roselières qui connaissent un assèchement estival naturel, progressif et surtout partiel, celui-ci peut être préservé. Lorsque ce mode de gestion est utilisé de façon intentionnelle, il doit faire l'objet d'une réflexion approfondie et s'appuyer sur une connaissance précise du fonctionnement hydraulique de la roselière et des espèces présentes (les roselières inondées ou humides sont plus favorables aux haltes migratoires de fauveltes paludicoles en août septembre).

Dans les régions d'étangs, les assèchs traditionnels durent une année et portent sur la totalité du plan d'eau. Les surfaces exondées et donc inutilisables sont compensées par d'autres étangs en eau et attractifs.

- **La fauche** : le plus souvent pratiquée sur de grands massifs (Camargue, Brière...), la fauche permet de réduire les apports de matière organique et de régénérer la roselière. Si dans le sud de la France, la fauche est bénéfique, dans la moitié nord où le roseau pousse avec près d'un mois de retard, la fauche peut impacter la reproduction du Butor étoilé. Il conviendra alors d'être attentif aux dates de fauches, à la rotation des parcelles et à la mise en défend des secteurs les plus humides. De nombreux travaux existent sur l'optimisation écologique de la fauche du roseau et ont permis la rédaction de cahiers des charges (cf. annexe du plan national d'actions). Sur les roselières linéaires, le long des fossés et cours d'eau, la fauche est à proscrire. Lorsque celle-ci ne peut être évitée, il convient alors qu'elle soit réalisée en fin d'hiver (avant la période de reproduction) et en rotation sur plusieurs tronçons.



La restauration

En préalable à toute opération de gestion, il est impératif de réaliser un diagnostic complet et d'identifier clairement les différents facteurs responsables de la dégradation. Les objectifs et les opérations de gestion, doivent ensuite être clairement définis et planifiés en lien avec l'ensemble des usagers. Ces différentes étapes nécessitent un certain nombre de compétences naturalistes et techniques et doivent donc être confiées à des structures compétentes.

- **Niveaux et qualité de l'eau** : lorsque la gestion des niveaux ou la qualité de l'eau sont responsables de la dégradation de la roselière, une analyse complète du fonctionnement hydraulique est nécessaire. Les objectifs de restauration, les propositions d'actions et les outils de gestion doivent ensuite être définis en concertation avec l'ensemble des acteurs et usagers.

- **Perte d'hétérogénéité et fermeture** : dans certains cas et notamment sur les roselières d'étangs, lorsque la roselière n'est plus entretenue, on observe une perte d'hétérogénéité de celle-ci (réduction des zones d'eau libre, fermeture des chenaux, diminution du linéaire de contact eau /roselière...), et une diminution des invertébrés, des poissons, des batraciens indispensables à l'alimentation du Butor étoilé. Dans ce cas, plusieurs techniques peuvent être mises en œuvre pour améliorer l'intérêt biologique de la roselière :

- curage des fossés internes de la roselière,
- arrachage des saules,
- recréation de zones d'eau libre, par étrépage.

Arrachage de saule en Brenne. © J. Trotignon



Diagnostic biologique en camargue. © B. Poulin



Règlementation : ce qu'il faut savoir



- L'arrêté du 29 octobre 2009 (abrogeant celui de 1981) fixe la liste des oiseaux protégés (nicheurs, migrateurs, hivernants) sur l'ensemble du territoire et leur modalité de protection. Ce nouvel arrêté interdit notamment dans son article 3 :

- la perturbation intentionnelle des oiseaux
- la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux pour autant qu'elles remettent en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

- Sur les sites NATURA 2000, va être institué en 2010, un nouveau régime d'évaluation des incidences des projets d'aménagement susceptibles de porter atteinte de façon notable et durable aux espèces et habitats concernés par les directives Habitats et Oiseaux.

La liste nationale d'opérations qui seront soumises à évaluation des incidences sur tous les sites NATURA 2000 sera complétée par des listes locales précisées dans un arrêté préfectoral.

- Si la surface d'une roselière est comprise entre 1 000 m² et 1 ha, tout projet d'aménagement doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la DDTM au titre de la loi sur l'eau. Si la superficie est supérieure à 1 ha, une autorisation de modification est dès lors nécessaire avant tout projet d'aménagement.

- Le plus souvent les roselières font l'objet de désignation en Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Il est important de bien tenir compte de ce statut lors de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme.

Pour tous renseignements, vous pouvez directement contacter votre DREAL. L'animateur ou le coordinateur national du plan, sont joignables via le site internet

<http://www.butor-etoile.lpo.fr>

Pour en savoir plus :

- HUNAUT S. et KERBIRIOU E. (2008). Plan national de restauration du Butor étoilé, ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. Paris, France.
- KERBIRIOU E. (2006). Recueil d'expériences du programme LIFE Butor étoilé : biologie et gestion des habitats du Butor étoilé en France. LPO, Rochefort, France.
- SINASSAMY J.M. et MAUCHAMP A. (2001). Roselières. Gestion fonctionnelle et patrimoniale. Atelier Technique des espaces naturels (ATEN), cahier technique n°63, Montpellier, France.

Lettre d'information Butor étoilé - Bulletin édité par la Ligue pour la Protection des Oiseaux
Fonderie Royale - BP 90263 - 17305 ROCHEFORT CEDEX Tél. 05 46 82 12 34 - Fax 05 46 83 95 86. Directeur de publication : Allain Bougrain Dubourg. Crédit photo couverture : Philippe Sabine, p2 Butor étoilé : J. Vègue, Rousserolle turdoïde : F. Sardaïn, Busard des roseaux : A. Audevard.

Conception et réalisation : Sylvain Hunault -
Conception graphique : Cécile Rousse - Service éditions ED091201ACR © LPO 2010.
Imprimé sur Cyclus print par Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet - Imprim'Vert.

Plan national d'actions en faveur du Butor étoilé

Lettre d'info n° 1

Édito

Un plan national de restauration avait été envisagé en 2001. Les connaissances de l'époque, encore fragiles, avaient alors incité les différents partenaires à mettre en œuvre, au préalable, un programme d'acquisition de données sur la biologie et les habitats du Butor étoilé. Un programme LIFE Nature "restauration et gestion des habitats du Butor étoilé", coordonné par la Ligue Pour la Protection des Oiseaux, a ainsi été mené de 2001 à 2006 sur cinq des principaux sites de reproduction et un site d'hivernage. Les enseignements de ce programme ont été très importants lors de la définition de la stratégie nationale de conservation et la rédaction du plan national d'actions.

Initié en 2007, le plan d'actions a été validé par le CNPN en mars 2008. Les premières actions du plan ont aussitôt été engagées avec notamment le lancement du recensement national, la tenue d'une réunion sur la cohérence des mesures agro-environnementales vis-à-vis de la conservation des roselières et du Butor étoilé, l'établissement des premiers comités de pilotage régionaux et le déroulement du séminaire de lancement.

Le principal fait marquant de cette première année a été le recensement des mâles chanteurs de Butor étoilé, initié dès les premiers mois de 2008. Un important travail a été mené avec la conception méthodologique de l'enquête, sa coordination, les recensements et enfin l'analyse des résultats. Le dernier recensement national ayant eu lieu en 2000, il apparaissait urgent de connaître l'évolution de la population d'un point de vue quantitatif et spatial. D'autre part, ce recensement permet d'avoir un état des lieux de la population de mâles chanteurs au démarrage du plan.

Une synthèse de ce recensement vous est présentée dans cette première lettre annuelle d'information et la synthèse complète est disponible sur le site internet dédié au plan d'actions : <http://www.butor-etoile.lpo.fr>

Bonne lecture.

Sylvain Hunault (LPO) et Bruno Dumeige (DREAL Basse-Normandie)





1. Présentation du plan

La stratégie nationale de conservation du Butor étoilé, définie dans le plan national d'actions, doit permettre, à terme, sur le territoire national, de rétablir la population de cette espèce dans un bon état de conservation et de mettre en place les moyens pour pérenniser cet état. Il a ainsi été fixé de retrouver le niveau de population de 1970 (de l'ordre de 500 mâles chanteurs pour près de 300 actuellement) sur les 15 années à venir.

La stratégie du plan s'articule autour de trois principaux domaines d'actions, protection, étude et communication permettant d'atteindre 5 objectifs :

- 1 Diagnostiquer les habitats et conseiller sur la gestion**
La réalisation de diagnostics (habitats, espèces, gestion hydraulique...) et la rédaction de plans de gestion seront initiés sur les roselières potentiellement favorables à l'accueil du Butor étoilé. De plus, les exigences biologiques du Butor étoilé seront davantage prises en considération dans les documents d'objectifs Natura 2000, notamment dans la rédaction des cahiers des charges des mesures agro-environnementales et des contrats NATURA 2000.
- 2 Maintenir et restaurer les habitats naturels**
L'établissement de partenariats locaux se traduisant par la rédaction de conventions de gestion et la mise en place d'outils de gestion hydraulique seront soutenus sur les sites favorables au Butor étoilé. L'adaptation des modes de gestion (coupe du roseau) et la mise en œuvre d'opérations de génie écologique (lutte contre l'atterrissement) destinées à conserver le potentiel d'accueil des roselières seront également encouragés.
- 3 Protéger durablement les sites majeurs de reproduction**
En complément des incitations contractuelles, la maîtrise foncière et d'usage associée à la mise en place de protections réglementaires (Réserve Naturelle Nationale et Régionale, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope...) devront permettre d'assurer efficacement la protection et la gestion des sites favorables au butor.
- 4 Renforcer le suivi des populations**
La mise en œuvre du plan national d'actions contribuera à poursuivre les recherches scientifiques sur l'espèce et à améliorer le dénombrement de l'espèce à travers l'inventaire du nombre de mâles chanteurs à l'échelle nationale.
- 5 Informer et sensibiliser**
L'information des gestionnaires, des exploitants ou encore des propriétaires à travers divers outils de communication devra permettre de sensibiliser davantage aux enjeux de conservation du Butor étoilé et de ses habitats naturels afin d'établir de réels partenariats entre propriétaires, usagers et gestionnaires.

Le site internet du programme est accessible à l'adresse suivante :

<http://www.butor-etoile.lpo.fr>

Le plan et la synthèse du recensement national de 2008 sont disponibles dans le volet téléchargement.





2. Recensement national des mâles chanteurs de Butor étoilé 2008

Grâce à la participation de 27 structures et 120 observateurs répartis sur 12 régions et 20 départements, 332 mâles chanteurs ont été recensés au printemps 2008. Un grand merci à tous.

Au cours des 30 dernières années, les effectifs sont passés de 324 mâles chanteurs en 1983, à 300 en 2000 et à 332 en 2008. De prime abord, ce dernier recensement semblerait donc montrer une stabilisation des effectifs depuis 1983. Toutefois, la différence de pression d'observation entre les recensements de 2008 et les autres années de référence, pourrait expliquer le sentiment de "stabilité" et surtout masquer une persistance de leur réduction.

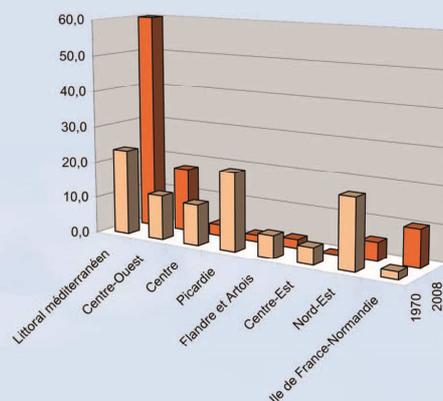
Entre 1970 et 2008, les effectifs ont subi une diminution de 35 %, passant de 494 à 332 mâles chanteurs.

Les plus importantes régions en terme d'effectif sont le Languedoc-Roussillon, les Pays-de-la-Loire, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Haute-Normandie. En 2008, le littoral méditerranéen est devenu le bastion de l'espèce avec 60 % de la population nationale de mâles chanteurs. Les Pays-de-la-Loire et le littoral méditerranéen, qui regroupaient 35 % de la population en 1970, en concentrent aujourd'hui 80 %.

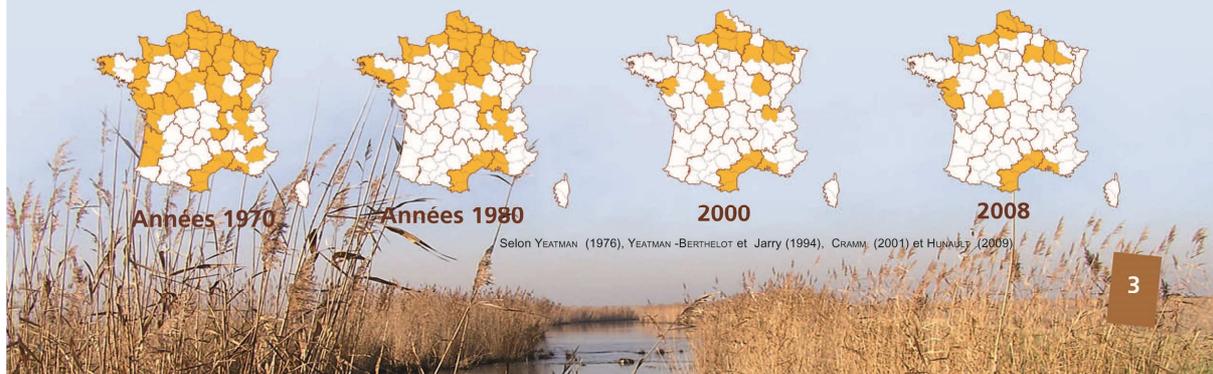
Depuis les années 70, il y a donc un véritable déséquilibre quantitatif et géographique, qui s'est accéléré au cours des deux dernières décennies. Il y a une très nette réduction des effectifs de mâles chanteurs de Butor étoilé dans les régions d'étangs et une concentration des effectifs dans les régions

à grands massifs de roselière (roselières littorales). La concentration des effectifs sur la Camargue, la Brière et l'estuaire de la Seine, implique de y maintenir les efforts de protection et de gestion. Dans le même temps, l'importante érosion des effectifs et son creusement au cours des dernières décennies nous alerte sur l'urgence de travailler à la préservation et à la restauration des roselières intérieures.

Évolution de la répartition des mâles chanteurs de Butor étoilé en France par grandes régions entre 1970 et 2008



Évolution de la répartition départementale des mâles chanteurs de Butor étoilé en France entre 1970 à 2008 (orange : présence de mâles chanteurs)





3. Le séminaire de lancement

Le séminaire de lancement du plan national d'actions qui s'est tenu à Arles les 5 et 6 février 2009 a permis de regrouper près d'une cinquantaine de participants, experts, scientifiques, gestionnaires, représentants de l'Etat et naturalistes. Outre la présentation du plan et des premiers résultats du recensement national de 2008, les treize interventions se sont réparties autour de trois axes :

- Roselières : comment mieux identifier les enjeux ?
- Gérer, entretenir et restaurer une roselière ?
- Quels outils contractuels sur les roselières et pour quelle efficacité ?

Deux demi-journées étaient également consacrées à la découverte des modes de gestion sur les marais du Vigueirat et le secteur des étangs du Charnier Scamandre, deux sites majeurs pour la reproduction du Butor étoilé en Camargue. Une rencontre et des échanges ont également eu lieu avec un représentant des coupeurs de roseaux. Ces sorties de terrain, proposées et réalisées par les Amis des marais du Vigueirat, le Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise et la Tour du Valat ont permis de nombreux échanges d'expériences.



Visite des Marais du Vigueirat.



Visite du Centre du Scamandre.

4. Comités de pilotages

Le dernier comité de pilotage national s'est tenu le 20 novembre à Paris au siège de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux. Au cours de ce comité il a ainsi été décidé d'organiser au printemps prochain une formation sur la réalisation des diagnostics environnementaux des roselières. Cette formation sera réalisée par la Station Biologique de la Tour du Valat. La date et le lieu seront disponibles sur le site internet.

L'importance de soutenir la mise en œuvre de déclinaisons régionales du Plan national d'Actions a également été abordée. En effet, celui-ci doit être décliné dans les 12 régions accueillant de façon régulière des mâles chanteurs de Butor étoilé. Pour les régions à forts enjeux, un comité de pilotage régional devra permettre de décliner les actions du plan à l'échelle locale via la DREAL et un animateur régional du plan.

Pour tous renseignements, vous pouvez directement contacter votre DREAL. L'animateur ou le coordinateur national du plan sont joignables via le site internet :

<http://www.butor-etoile.lpo.fr>

Lettre d'information Butor étoilé - Bulletin édité par la Ligue pour la Protection des Oiseaux
Fonderies Royales - BP 90263 - 17305 ROCHEFORT CEDEX Tél. 05 46 82 12 34 - Fax 05 46 83 95 86.

Directeur de publication : Allain Bougrain Dubourg. Conception : Sylvain Hunault -

Conception graphique : Cécile Rousse - Service Éditions LPO - ED091201BCR © LPO 2010 - Crédit photographique page de couverture : Julien Vèque.
Imprimé sur Cyclus print par Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet - Imprim'vert.



Plan national d'actions en faveur du Butor étoilé

Lettre d'info n° 2

Édito

La réalisation d'un diagnostic environnemental et socio-économique de la roselière est le point de départ incontournable pour le maintien, l'entretien ou la restauration des conditions d'accueil favorable au Butor étoilé. L'objectif d'augmentation de 200 mâles chanteurs sur 15 ans passe par l'analyse des roselières des sites désertés récemment pour essayer de comprendre les facteurs de régression de l'espèce. Ceci est particulièrement vrai pour les zones d'étangs intérieurs (Sologne, Brenne, Lorraine, Dombes...) qui connaissent une érosion marquée des effectifs, voire une disparition totale.

L'organisation de sessions de formation sur les méthodes de diagnostic environnemental des roselières a été l'une des principales opérations menées au cours de l'année 2010. Elle correspond à la première action du plan (action 1.1) et visait à une application uniforme de la méthodologie afin de fiabiliser le diagnostic et permettre une synthèse globale.

Suite à la participation de 38 personnes, un important travail de diagnostic a débuté, ce qui devrait permettre de définir des priorités d'intervention régionales et la rédaction de plans de gestion ciblés ou une meilleure intégration des besoins de l'espèce dans les plans de gestion existants. Un stage de master encadré par la Tour du Valat a également permis d'amplifier les diagnostics en zone d'étangs piscicoles. Ces diagnostics constituent une bonne base de travail pour les premiers comités de pilotage régionaux qui ont été initiés via la DREAL et un coordinateur régional.

L'année 2010 a également vu la réalisation de la seconde action du plan qui doit permettre une meilleure intégration des enjeux roselière et Butor étoilé dans les documents d'objectifs Natura 2000. L'ensemble des ZPS hébergeant l'espèce a ainsi été identifié et leurs opérateurs ou animateurs contactés.
Bonne lecture.

L'Equipe de coordination





1. Les journées de formation aux diagnostics Roselières

La réalisation de diagnostics environnementaux des roselières concernées par la présence du Butor étoilé en période de reproduction est une des actions prioritaires du plan national d'actions.

La réalisation de ces diagnostics doit permettre :

- d'évaluer leurs potentialités d'accueil pour le Butor étoilé,
- d'identifier les éventuelles causes de dysfonctionnement de la roselière et les réponses à y ajouter (aménagement, modifications de gestion)
- de hiérarchiser localement les roselières prioritaires.

Afin d'assister les gestionnaires dans cette tâche et d'uniformiser le choix et l'évaluation des critères utilisés pour le diagnostic, deux formations d'une journée ont été proposées par la Tour du Valat en Camargue le jeudi 1^{er} avril et à Paris le 12 avril 2010.



Réalisation d'un diagnostic d'une roselière (Tour du Valat).

Cette formation porte sur 3 axes.

1 Le fonctionnement écologique des roselières :

- description générale de l'habitat,
- croissance du roseau selon les facteurs abiotiques et stades d'évolution du milieu,
- structure des roselières selon les modes de gestion hydrologique et les usages,
- exigences écologiques du Butor étoilé et de l'avifaune inféodée aux roselières.

2 La synthèse des menaces pesant sur le Butor étoilé:

- destruction des zones humides ;
- gestion hydraulique inadaptée, dégradation de la qualité de l'eau ;
- modification/intensification des modes d'utilisation des marais, etc.

3 La présentation des protocoles pour caractériser l'hydrologie, la végétation et l'avifaune, accompagnés de fiches à compléter sur le terrain, de fichiers formatés pour la saisie des données et **d'un tableau de synthèse des critères à quantifier pour le diagnostic**. Cette grille comparative permet de hiérarchiser les roselières devant être ciblées en priorité dans le cadre du plan national d'action pour le Butor étoilé.

Ces deux sessions de formation, ont regroupé **38 participants**, 20 à La Tour du Valat et 18 à Paris.

Suite à cette formation, des diagnostics ont été réalisés en 2010 sur une cinquantaine de sites répartis sur l'ensemble du territoire.

Devant le succès de ces premières sessions et suite aux demandes, une nouvelle session devrait être proposée en 2011.

Responsable de la formation :
Brigitte Poulin de la Tour du Valat



2. Plan National d'Actions et ZPS

L'enquête nationale de 2008 a révélé la présence du Butor étoilé en période de reproduction sur 24 ZPS.

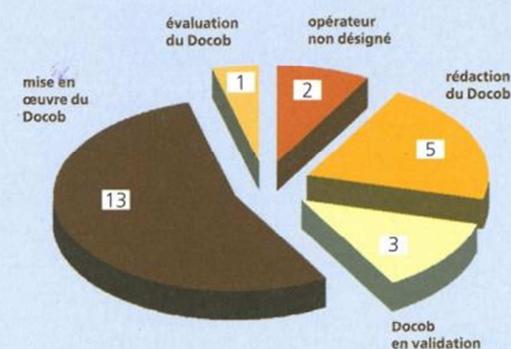
Afin de répondre à l'action 1.2 du PNA Butor étoilé "Intégration des enjeux Roselière et Butor étoilé dans les Docobs Natura 2000", l'ensemble des animateurs et opérateurs de ces 24 ZPS a été identifié.

Les 20 opérateurs et animateurs concernés ont tous été contactés afin :

- de faire un état des lieux de l'avancement de la prise en compte du Butor étoilé et des roselières au sein de l'ensemble des Docobs,
- d'informer les opérateurs et animateurs sur le plan national d'actions et son contenu,
- d'offrir aux opérateurs et animateurs un appui technique dans la rédaction et dans la mise en œuvre d'actions en faveur du Butor et de la roselière,
- de valoriser et accentuer la diffusion des documents de sensibilisation réalisés autour du plan national d'actions, en particulier la plaquette "Roselière et Butor étoilé" à destination des collectivités,
- de centraliser autant que possible, les mesures proposées en réponse aux enjeux roselières et Butor étoilé.

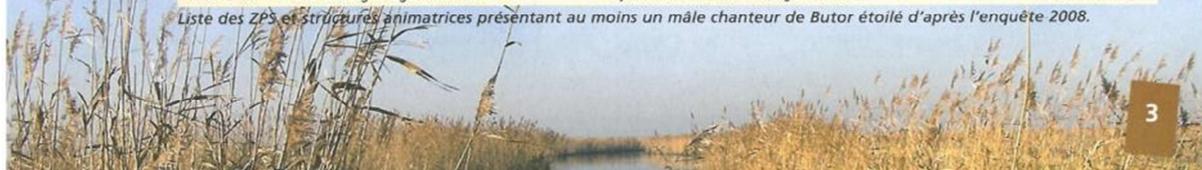
Bilan de l'état d'avancement des Docobs

A la lecture de l'état d'avancement actuel des 24 documents d'objectifs concernés, il ressort que : 5 sont en cours de rédaction, 3 en attente de validation, 1 en cours d'évaluation, 13 validés et en cours de mise en œuvre, puis 2 sans opérateur désigné.



N° ZPS	Nom de la ZPS	Structure animatrice	Docob
FR9110108	Basse plaine de l'Aude	Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude	mise en œuvre
FR2510046	Basses Vallées du Cotentin et Baie des Veys	Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin	mise en œuvre
FR2410003	Brenne	Parc Naturel Régional de la Brenne	rédaction
FR9310019	Camargue	Parc Naturel Régional de Camargue	valid. en cours
FR9112001	Camargue Gardoise fluvio-lacustre	Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise	mise en œuvre
FR9112025	Complexe lagunaire de Canet-Saint Nazaire	Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée	rédaction
FR9112005	Complexe lagunaire de Salses-Leucate	Syndicat Mixte RIVAGE Salses-Leucate	rédaction
FR9112022	Est et Sud de Béziers	animateur non désigné	*
FR2310044	Estuaire et marais de la Basse Seine	Maison de l'estuaire	mise en œuvre
FR2210068	Estuaires picards : Baie de Somme et d'Authie	Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard	mise en œuvre
FR9112016	Étang de Capestang	animateur non désigné	*
FR9112017	Étang de Manguio	Syndicat Mixte du Bassin de l'Or	mise en œuvre
FR9110034	Étang du Bagnas	ADENA	valid. en cours
FR2112003	Étangs de Belval et d'Etoges	Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne	mise en œuvre
FR9112007	Étangs du Narbonnais	Syndicat Mixte de gestion du PNR Narbonnais	mise en œuvre
FR2212007	Étangs et marais du bassin de la Somme	AMEVA	rédaction
FR9110042	Étangs palavasiens et étang de l'Estagnol	Syndicat Mixte des Étangs Littoraux	mise en œuvre
FR4112004	Forêt humide de la Reine et Catena Rangeval	Parc Naturel Régional de Lorraine	rédaction
FR5212008	Grande Brière, marais de Donges et du Brivet	Parc Naturel Régional de la Brière	mise en œuvre
FR4110007	Lac de Madine et Étangs de Pannes	Office National de Chasse et de la Faune Sauvage	évaluation
FR3112003	Marais Audomarois	Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale	mise en œuvre
FR5212009	Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts	L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf	valid. en cours
FR9312001	Marais entre Crau et Grand Rhône	Parc Naturel Régional de Camargue	mise en œuvre
FR9112013	Petite Camargue laguno-marine	Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise	mise en œuvre

Liste des ZPS et structures animatrices présentant au moins un mâle chanteur de Butor étoilé d'après l'enquête 2008.





Comparaison des données enquête 2008 et des FSD N2000 :

Après avoir identifié les ZPS avec présence de mâles chanteurs de Butor étoilé sur la base des données du recensement 2008, il nous a paru indispensable de comparer ces ZPS avec celles pour lesquelles leur formulaire standard de données (FSD) indique du Butor étoilé en période de reproduction.

Afin de mener à bien cette comparaison, les données des FSD ont été extraites à partir du site portail N2000 : <http://natura2000.environment.gouv.fr> Il en ressort, que sur les 102 ZPS présentant du Butor étoilé à différentes périodes de son cycle biologique (reproduction, hivernage, étape migratoire), 45 l'accueilleraient au moins en période de reproduction.

Or selon le dernier recensement (2008), seulement 24 ZPS sont réellement concernées par la présence de mâle chanteur de Butor étoilé. D'autre part, l'enquête 2008 a mis en avant la reproduction de Butor étoilé sur 4 ZPS sans qu'il n'en soit fait mention dans leur FSD.

Il apparaît donc une différence entre les dernières observations de terrain et l'état actuel des FSD. Bien que les seules conditions de terrain ne peuvent pas expliquer une telle différence, une mise à jour des FSD concernés sera menée, notamment à l'issue de l'enquête nationale de 2012.



Carte des ZPS où au moins un mâle chanteur de Butor étoilé a été recensé au cours de l'enquête nationale de 2008.



Carte des ZPS présentant du Butor étoilé en période de reproduction d'après les FSDs du portail Natura 2000.

3. Site internet

Nous vous invitons à consulter le site internet du programme récemment mis à jour à l'adresse suivante : <http://www.butor-etoile.lpo.fr/>

Vous pouvez désormais y télécharger l'ensemble des documents issus de la formation de la Tour du Valat dans la **boîte à outils des diagnostics** ou encore, obtenir les coordonnées de différents acteurs via un nouveau volet "**Réseau** : coordinateurs régionaux et gestionnaires".

Lettre d'information Buto étoilé - Bulletin édité par la Ligue pour la Protection des Oiseaux
Fonderies Royales - BP 90263 - 17305 ROCHEFORT CEDEX Tél. 05 46 82 12 34 - Fax 05 46 83 95 86.
Directeur de publication : Allain Bougrain Dubourg. Conception : Marie-Charlotte Scot & Sylvain Hunault
Conception graphique : Cécile Rousse - Réalisation Service Éditions LPO ED1102001YH - Photo de couverture : Julien Vêque
Imprimé sur cyclus print par Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet - Imprim'Vert © LPO 2010



Annexe 13 : Programme séminaire de lancement – Arles – 5 & 6 février 2009

Séminaire Plan National de Restauration du Butor étoilé 05 et 06 février 2009 - Arles – Camargue Programme

Jeudi 05 février 9h - 12h (Hôtel Mercure - Av. de la 1^{ère} Division Française Libre - Arles)

08h30 : accueil des participants

09h00 : ouverture **Didier Olivry – directeur du PNR de Camargue**

09h10 : *Présentation du plan de restauration*

- *La démarche et les objectifs des plans nationaux de restauration*
(S. Moraud, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire)
- *Présentation du plan national de restauration du Butor étoilé*
(S. Hunault, coordinateur du plan national de restauration du Butor étoilé, Ligue pour la protection des oiseaux)
- *La mise en oeuvre et les déclinaisons régionales du plan*
(B. Duméige – DIREN Coordinatrice du plan national de restauration du Butor étoilé)
- *Les actions 2008 dont le premier bilan de l'enquête nationale et les prévisions pour 2009* (S. Hunault)

10h30 : Pause

11h00 – 12h00 : Roselière : comment mieux identifier les enjeux ?

- *"Inventaire des roselières de France: recensement et caractérisation"*
(C. Fouque, ingénieur responsable du réseau scientifique national "Oiseaux d'eau & Zones humides" ONCFS/FNC/FDC et C. Le Barz, Chargée d'étude à l'ONCFS)
- *Diagnostic écologique et hydraulique des roselières*
(B. Poulin, chargée de recherche à la station biologique de la Tour du Valat)
- *Diagnostic socio-économique des roselières*
(R. Mathévet Chargé de recherche au Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive du CNRS de Montpellier)
- Echanges

12h15 - 13h45 : déjeuner

Jeudi 05 février - 14h00-18h30

14h00 : Départ pour les Etang's Charnier-Scamandre (Hall d'entrée de l'hôtel Etap hotel)

Au cours de cette visite, B. Poulin (chargée de recherche à la Tour du Valat) nous présentera le travail d'un coupeur de roseau et l'importance de cette activité dans la gestion de l'habitat roselière. Au centre Charnier Scamandre, S. Colombeau et J. Petit (respectivement responsable animation et conservateur au Syndicat Mixte de Camargue Gardoise), nous ferons découvrir les équipements pédagogiques sur la RNR du Scamandre et enfin C. Toutain, chargée de mission N2000-développement durable

au SMCG), nous présentera le bilan des mesures de gestion sur la roselière du site Natura 2000 Petite Camargue.

18h30 : Retour à l'hôtel Etap hotel d'Arles

Vendredi 06 février - 8h30 - 12h 30

08h00 - 08h30 : Regroupement (Hall d'entrée de l'hôtel Etap hotel)

08h30 : Départ pour les Marais du Vigueirat

Cette visite présentera l'histoire du site, son patrimoine naturel et le mode de gestion mis en place pour le conserver. Cette matinée sera également l'occasion de découvrir la stratégie développée (Life promesse) pour l'accueil du public.

Cette visite en partenariat avec les Amis des Marais du Vigueirat sera réalisée par J.L. Lucchesi, directeur, L. Debliesse, chargée de mission plan de gestion et G. Massez, garde-gestionnaire, responsable des suivis butors.

12h15 - 13h45 : déjeuner

Vendredi 06 février - 14h - 16h (Hôtel Mercure - Av de la 1^{ère} Division Française Libre - Arles)

14h00 – 15h00 : *Gérer, entretenir, restaurer une roselière ?*

- *Travaux hydrauliques en roselière*
(F. Cazin, Syndicat Mixte de la basse Vallée de l'Aude et X. Rufray, Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon)
- *Restauration et entretien des roselières intérieures*
(J. Trotignon, directeur de la Réserve Naturelle Nationale de Chérine, Ligue pour la protection des oiseaux)
- *Choix d'orientation de gestion : le cas du Phragmite aquatique*
(A. Le Nevé, Bretagne-Vivante)
- Echanges

15h00 – 16h00 : *Quels outils contractuels sur les roselières et pour quelle efficacité ?*

- *Expériences de contractualisation*
- "La contractualisation de l'exploitation des roselières en Camargue ; historique, bilan et perspectives"
(S. Amassant, chargé de mission NATURA 2000, Parc Naturel Régional de Camargue)
- "Le cas de l'estuaire de la Seine"
(C. Aulert, chargé de mission coordinateur de l'observatoire avifaune de la ZPS Estuaire et marais de la Basse Seine, C. Dutilleul, chargée de mission, Réserve Naturelle Nationale de l'estuaire de la Seine, Maison de l'estuaire)
- *Les mesures agro-environnementales et aqua-environnementales*
(représentant du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche – sous réserve)
- Echanges

16h00 : Fin de séminaire

Annexe 14 : Programme séminaire de clôture – Mézières-en-Brenne – 20 & 21 octobre 2013



Le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)

Plan national de restauration 2008 - 2012



Séminaire de clôture PNA Butor étoilé Jeudi 10 et vendredi 11 octobre 2013 Mézières-en-Brenne (Village vacances de Bellebouche)

Jeudi 10 octobre

14h00 : Accueil des participants

14h30 : Ouverture

M. Bruno Dumeige : Ministère de l'écologie (DREAL Coordinatrice)
M. Bernard Peyriot : Président Commission Nature-Environnement Parc Naturel Régional de Brenne
M. Jacques Trotignon : Directeur de la Réserve naturelle nationale de Chérine

Synthèse des actions et des connaissances

15h00 : Présentation du PNA, objectifs, actions menées et résultats (B. Dumeige et S. Hunault, V. Barret / LPO)

16h00 : Restitution des résultats de l'enquête nicheur 2012 (S. Hunault, V. Barret / LPO)

16h30 : Synthèse des diagnostics environnementaux réalisés sur 87 roselières (Tour du valat/Meridionalis)

17h00 : Diagnostics et propositions d'action sur les roselières de Basse et de Haute-Normandie (P. Provost / LPO - Maison de l'estuaire et Elodie Rémond / Maison de l'estuaire)

17h30 : Échanges

18h30 : Attribution des chambres

19h30 : Dîner

Vendredi 11 octobre

Matin - Gestion conservatoire

09h00 : Restauration mécanique de roselières en Brière : des résultats très mitigés. (Matthieu Marquet / PNR Brière ; Jean-Marc. Paillisson / Université de Rennes)

09h30 : La gestion conservatoire des roselières pour le Butor étoilé sur la RNN des Marais du Vigueirat (Grégoire Massez / Amis des Marais du Vigueirat)

10h00 : Problématiques rencontrés dans les Marais à marisque de Camargue (Florian Rabemananjara / PNR de Camargue)

10h30-10h45 : Pause

10h45 : Évolution du statut du Butor étoilé en Brenne et les mesures de gestion mises en œuvre pour prévenir sa disparition (Laura Van Ingen / LPO)

11h15 : Conclusion et perspectives

12h30 : Déjeuner

Après-midi – Sortie terrain

14h30 : Visite de la RNN de Chérine (1h30)

16h30 : Clôture du séminaire

11 : BIBLIOGRAPHIE

- BIRDLIFE INTERNATIONAL. (2004). *Birds in Europe: population estimates, trends and conservation status*. BirdLife International. Conservation Series No. 12. Cambridge. UK. 374 p.
- BEAMAN M. & MADGE S. (1999). *Guide encyclopédique des oiseaux du paléarctique occidental*. Nathan. 872 p.
- BENOIST O. (1991). *Butor étoilé. Atlas des oiseaux nicheurs normands. Normandie et îles anglo-normandes*. Groupe Ornithologique Normand. GONm.
- BONOT A. (2012). *Plan national d'Action du Butor étoilé (Région Languedoc Roussillon) - Résultats des prospections 2012*. Meridionalis, 129 p.
- BOUTELOUP G. (2007). *Situation du Butor étoilé (Botaurus stellaris) en Lorraine ans le contexte national. Perspectives de conservation*. Ciconia 31 (3), 2007, 97-108.
- BRETAGNOLLE V. & DEMONGIN L. (2006). *Rapport scientifique final 2001-2004*. Programme LIFE Nature Restauration et gestion des habitats du Butor étoilé en France. 54 p.
- BRODIER S. & MALENFERT P. (2012). *Etude de la population de Butor étoilé en Lorraine en 2012 – Compte-rendu d'exécution*. COL / DREAL Lorraine, 70 p.
- CRAMM P. (2001). *Le Butor étoilé Botaurus stellaris in les Oiseaux nicheurs rares et menacés de France en 1999*. Ornithos 8-4 : 132.
- CRAMP S. L., SIMMONS K. E. L., SNOW. D. W. & PERRINS C. M. (1998). *The Complete Birds of the Western Palearctic on CD-ROM. Version 1.0 for PC*. 1998. Oxford University Press. London. UK.
- DEL HOYO J., Elliot a. & SARGATAL J. (1992). *Handbook of the of the world. vol. 1. ostrich to ducks*. Lynx éditions. Barcelona. 696p.
- DEMENTIEV G.P. & GLADKOW N.A. (1951). *The birds of the soviet union. vol.2 Academy of sciences USSR. Moscow*.
- DEMONGIN L., DMITRENOK M. , & ZHURAU LIOV D. (2005). *Three cases of replacement clutches in the great Bittern Botaurus stellaris*. Ardea, 93-2: 271-274.
- DE SEYNES A. (2009). *Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France, synthèse 2008*. Ornithos, 16-3 : 1543-184
- DMITRENOK M., PUGLISI. L., DEMONGIN. L., GILBERT. G., POLAK. M. & BRETAGNOLLE V. (2007). *Geographical variation. sex and age in Great Bittern Botaurus stellaris using coloration and morphometric*. Ibis 149 : 37-44.
- DRONNEAU C., ANDRES C., MULLER Y., SIGWALT P. & WASSMER B. (1989). *Livre rouge des Oiseaux nicheurs d'Alsace*. Ciconia, 13 n° spécial 312p.

- DUHAUTOIS L. (1984). *Inventaire des colonies de hérons pourpré en France. Evaluation des effectifs reproducteurs du Butor étoilé et du Blongios nain en France : saison de nidification 1983*. SNPN / DN. Paris. 37p.
- FAUVEL B. (1992). *Les oiseaux de Champagne-Ardenne. Ligue pour la Protection des Oiseaux / Centre Ornithologique Champagne-Ardenne*. 290p.
- FOUQUE C. & COMBAZ B. (2004). *Les roselières. un habitat à forte valeur patrimoniale: premier inventaire dans l'Est de la France. communication orale*. In : Actes du colloque « Activités humaines et conservation des roselières pour l'avifaune » *Faune sauvage*, n°262 : 14 -15 . Vendres. 50p.
- GADEAU DE KERVILLE H. (1892). *Faune de la Normandie. fascicule III. Oiseaux (pigeons. gallinacés. échassiers et palmipèdes)*. *bull. Soc. Amis. Nat. Rouen*, 32 : 542-661.
- GAUCLER et KRAUSS. (1965). *Vogelwelt*, 86 : 129-46.
- GENTZ K. (1965). *Die grosse dommel. Wittenberg Lutherstadt*.
- GODIN J. (1996). *Butor étoilé in les Oiseaux de la région Nord-Pas-de-Calais. effectif et distribution des espèces nicheuses de 1985 - 1995*. *Groupe Ornithologique du Nord* : 258-259.
- GILBERT G., GIBBONS D., & EVANS E. (1998). *Bird monitoring methods. a manual of techniques for key UK species*. The Royal Society for Protection of Birds. 464p.
- HAWKE C.J. & JOSÉ P.V. (1996). *Reedbed Management. For commercial and wildlife interests*. *The Royal Society for Protection of Birds*. 212p.
- HUNAUT S. (2009). *Plan national d'actions en faveur du Butor étoilé 2008 – 2012 Synthèse du recensement national des mâles chanteurs de Butor étoilé en France en 2008*. LPO, Rochefort / DREAL Basse-Normandie, 33 p.
- KAYSER Y., HAFNER H. & MASSEZ G. (1998). *Dénombrement des mâles chanteurs de Butor étoilé en Camargue en 1996*. *Alauda*, 66 : 97-102
- KERBIRIOU E. & JOLIVET C. (2006). *Rapport d'activités final. Programme LIFE Nature Restauration et gestion des habitats du Butor étoilé en France 2001-2006*. LPO, Rochefort. 119p.
- KERBIRIOU E., Aulert C., Bretagnolle V., Cramm P., Dzimitranok M., Egreteau C., Gilbert G., Harrekilde D., Jolivet C., Koerner S., Poulin B., Proreol, Puglisi L., Ruffray X., Sériot J., Swinnen, Trotignon P. & White G. (2003). *Actes de séminaire : Activités humaines et conservation des roselières pour l'avifaune - Des outils et des expériences pour le suivi et la gestion concertée - Novembre 2003 - Vendres -plage. Programme Life «Restauration et gestion des habitats du Butor étoilé en France» 2001-2006*. LPO. 50p.
- KERBIRIOU E. (2002). *Actes de séminaire : Situation des populations de Butor étoilé et programmes de conservation de l'espèce en Europe - Novembre 2002 - Chizé. Programme Life «Restauration et gestion des habitats du Butor étoilé en France» 2001-2006*. LPO, Rochefort. 50p.

- KERBIRIOU E. (2006). *Recueil d'expériences du programme LIFE Butor étoilé : biologie et gestion des habitats du Butor étoilé en France*. LPO, Rochefort. 96 p.
- KERBIRIOU E. (2004). *Recueil d'expérience en matière de gestion de roselières. Pôles relais zones humides intérieures*. Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France. LPO, Rochefort 134 p.
- KOERNER S. (2003). *Conservation and management of reedbeds and the Bittern at EU-Bird's Directive Areas. In the reed jungle of the bog bull*. Landesanstalt für Grobschutzgebiete. 100 p.
- LAMANCHE G. (2010). *Diagnostic écologique d'un échantillon de roselières de Sologne, Brenne et Champagne humide*. Université de Lyon / Tour du Valat, 54 p.
- MADON P. (1935). *Alauda*, 7: 177-97
- MALE-MALHERBE (2008). Suivi des populations de Butor étoilé de la Brenne. Plan national de restauration du Butor étoilé. LPO – RN Chérine. 17 p.
- MAISON DE L'ESTUAIRE (2001). *Premier plan de gestion 2001-2005. Cahier des charges pour l'exploitation du roseau dans l'estuaire de la Seine*. Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine. 88 p.
- MATHEVET. R., LE PAGE C., ETIENNE M., LEFEBVRE G., POULIN B., GIGOT G., PROREOL S., & MAUCHAMP A. (2007). Butorstar : A role-playing game for collective awareness of wise reedbed use. *Simulation & Gaming*. 38: 233-262.
- MAUCHAMP A., THIBAUT M. E. & YAVERCOSKI N. (2003). *Assistance au suivi et à la gestion des roselières des Réserves Naturelles de France. rapport N° 1 et 2*. RNF. Station Biologique de la Tour du Valat.
- MAYAUD N. (1936). *Inventaire des oiseaux de France*. Société d'Etude Ornithologique. Paris. 211p.
- MOREL F. (1999). *Recensement du butor étoilé dans la Réserve Naturelle de l'estuaire de la Seine au printemps 1999*. Groupe Ornithologique Normand. 11p.
- OLIVIER G. (1938). *Les oiseaux de Haute-Normandie*. L'oiseau & RFO, n°8 : 159-218
- POULIN B. (2012). Synthèse et analyse des diagnostics environnementaux des roselières réalisés en France en 2010-2011 dans le cadre du Plan National d'Actions sur le Butor étoilé. Tour du Valat / DREAL Basse-Normandie, 46 p.
- POULIN B. & LEFEBVRE G. (2003). *Optimal sampling of booming Bitterns Botaurus stellaris*. *Ornis Fennica*. 80(1): 11-20.
- POULIN. B. & LEFEBVRE G. (2003). Variation in booming among great bitterns *Botaurus stellaris* in the Camargue. France. *Ardea*, 91(2): 177-181.
- POULIN. B., G. LEFEBVRE. & CRIVELLI A. (2007). *The invasive red swamp crayfish as a predictor of Eurasian bittern density in the Camargue*. France. *Journal of Zoology*, 273(1): 98-105.

- POULIN B., LEFEBVRE G. & MATHEVET R. (2005). *Habitat selection by male bitterns Botaurus stellaris in French Mediterranean reedbeds. Oryx*, 39 (3): 265-274.
- PUGLISI L. & BRETAGNOLLE V. (2005). *New data on the breeding biology of the secretive and endangered European Bittern. and a synthesis of the current state of knowledge. Waterbirds*, 28 : 392-398.
- PURENNE R. (2004). *La nidification du Butor étoilé dans le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin : bilan de quatre années de suivi dans les réserves du GONm. Groupe Ornithologique Normand (rapport interne). 20 p.*
- REMOND E., HEMERY D. et Simon F. (2012). *Recensement de la population de Butor étoilé sur la Réserve Naturelle Nationale de l'estuaire de la Seine en 2012. Maison de l'Estuaire*, 28 p.
- RIEGEL J. (2006). *Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2003 et 2004. Ornnithos*, 13-4 : 209-237
- ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D. (1999). *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560 p.*
- RUFRA Y. X. (2008). *Recensement des Butors étoilé de Languedoc Roussillon, résultats des prospections 2008. Plan national de restauration du Butor étoilé. Conservatoire des Espaces Naturels de Languedoc-Roussillon*, 31 p.
- SINNASSAMY J. M. & MAUCHAMP A. (2001). *Roselières, gestion fonctionnelle et patrimoniale. Montpellier. Atelier Technique des Espaces Naturels ATEN Cahiers Techniques, N°63: 1-96*
- SERIOT J. (2001). *Plan de restauration du Butor étoilé (projet). LPO, Rochefort. 45p.*
- SERIOT J., POPELARD J.B. (1985). *Migration des oiseaux en automne 1983 à Gruissan (Aude). Guépier, n°2 : 1-34*
- SOUNY L. (1993). *Atlas des oiseaux nicheurs en Limousin. Société pour l'étude et la protection des oiseaux en Limousin. 220p.*
- TOMBAL J.C. (1996). *Les oiseaux de la région Nord pas de Calais - effectifs et distribution des espèces nicheuses. période 1985 -1995. le héron, 69 : 1-336*
- TUCKER J.M. & HEATH M.F. (1994). *Birds in Europe their conservation statuts. Birdlife conservation series number 3. Birdlife international Cambridge. 600p.*
- UICN et al. (2008). *Liste rouge des espèces menaces en France.*
- VAN IGEN L. (2013). *Le Butor étoilé en Brenne. Communication au séminaire de clôture du PNA Butor étoilé – Mézières-en-Brenne, 11/10/2013 Réserve Naturelle Nationale de Chérine.*
- WHITE G., PURPS. J. & ALSBURY S. (2006). *The Bittern in Europe: a guide to species and habitat management. The Royal Society for Protection of Birds. Sand. 182p.*

YEATMAN L. (1976). *Atlas des oiseaux nicheurs de France de 1970 à 1975*. SOF / Ministère de la qualité de la vie - Environnement. 282 p.

YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G. (1991). *Atlas des oiseaux de France en hiver*. Société Ornithologique de France. 575p.

YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G. (1994). *Nouvel atlas des Oiseaux nicheurs de France*. Société Ornithologique de France. 775 p